

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

COMPTE RENDU INTEGRAL — 38° SEANCE

Séance du Mercredi 7 Décembre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

1. — Procès-verbal (p. 3862).
2. — Loi de finances pour 1984. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3862).

Commerce et artisanat (p. 3862).

MM. Michel Crépeau, ministre du commerce et de l'artisanat ; René Ballayer, rapporteur spécial de la commission des finances ; Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Gérard Ehlers, Serge Mathieu, André Jouany, Philippe Madrelle, Edouard Le Jeune, Auguste Cazalet, Georges Mouly, René Regnault, Yves Le Cozannet, Maurice Janetti, Guy Malé.

Adoption des crédits.

Art. 105 (p. 3878).

MM. Raymond Brun, rapporteur pour avis ; le ministre, René Ballayer, rapporteur spécial.
Adoption de l'article.

Art. 105 bis. — Adoption (p. 3878).

3. — Modification de l'ordre du jour (p. 3878).
M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.
4. — Mission d'information (p. 3878).
5. — Loi de finances pour 1984. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3878).

Culture (p. 3878).

MM. Jack Lang, ministre délégué à la culture ; Maurice Schumann, rapporteur spécial de la commission des finances ; Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Jacques Carat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtre dramatique).

★ (1 f.)

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE CAROUS

MM. Pierre-Christian Taittinger, Jean Béranger.

6. — Hommage à une délégation du Conseil national du Tchad (p. 3891).
7. — Loi de finances pour 1984. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3891).

Culture (suite) (p. 3891).

MM. Robert Schwint, Pierre Salvi, Michel Caldaguès, James Marson, Marc Bœuf, Alphonse Arzel, Marcel Vidal, Jacques Habert, le ministre, le rapporteur spécial.

Sur les crédits du titre III (p. 3902).

Amendement n° 194 de la commission des finances. — MM. le rapporteur spécial, le ministre, Jacques Carat, rapporteur pour avis. — Adoption.

Adoption des crédits modifiés.

Crédits des titres IV et V. — Adoption (p. 3903).

Sur les crédits du titre VI (p. 3904).

Amendement n° 195 de la commission des finances. — MM. le rapporteur spécial, le ministre. — Adoption.

MM. Michel Caldaguès, Etienne Dailly.
Adoption des crédits modifiés.

Intitulé et articles additionnels après l'article 105 bis (p. 3905).

Amendement n° 196 de la commission des finances. — MM. le rapporteur spécial, le ministre, Michel Caldaguès, Jacques Habert, Etienne Dailly. — Adoption de l'intitulé et de l'article.

Amendement n° 197 rectifié de la commission des finances. — MM. le rapporteur spécial, le ministre, Michel Miroudot, rapporteur pour avis. — Adoption de l'article.

8. — Dépôt d'un projet de loi (p. 3907).
9. — Transmission d'un projet de loi (p. 3907).
10. — Dépôt de rapports (p. 3907).
11. — Ordre du jour (p. 3907).

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,
vice-président.

La séance est ouverte à quatorze heures trente-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ? ...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1984

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 61 et 62 (1983-1984).]

Commerce et artisanat.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du commerce et de l'artisanat.

La parole est à M. le ministre.

M. Michel Crépeau, ministre du commerce et de l'artisanat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le budget du ministère du commerce et de l'artisanat. Je ne veux pas aborder le fond du dossier sans avoir, au préalable, remercié vos rapporteurs dont j'ai lu les rapports avec beaucoup d'intérêt.

J'associerai dans mes remerciements les commissions et toutes celles et ceux d'entre vous qui suivent les problèmes de ce secteur d'activité particulièrement important dans la vie de la nation.

L'artisanat, c'est 800 000 entreprises, et environ 2 millions d'actifs. Pour sa part, le commerce représente à peu près 2,5 millions d'actifs, les commerçants ou leurs salariés. Ainsi, globalement l'artisanat et le commerce font travailler 4,5 millions de personnes. Ils pèsent donc un poids considérable non seulement sur le plan démographique mais aussi sur les plans économique et social.

Je suis même convaincu — c'est une conviction que je voudrais faire partager dans ce pays — que le développement des économies modernes passe d'abord par la multiplication des échanges à tous les niveaux, d'où l'importance de la fonction commerciale, de celle de distribution, de celle de prospection des marchés, tant sur le plan intérieur que sur le plan international.

C'est une donnée que la France semble en train d'apercevoir alors que cette vérité a été comprise depuis bien longtemps par des pays voisins qui ont adopté un tout autre comportement par rapport à l'acte de commerce ou, tout simplement, à tout ce qui est financier.

Nous devons donc faire un effort sur nous-mêmes et je constate que les choses sont en train de progresser à cet égard.

Pour l'artisanat, je partage une autre conviction, à savoir que les économies modernes ne reposent pas forcément sur les grandes structures, souvent trop lourdes, bien au contraire.

Nous changeons de génération, certains ont dit : de galaxie ; le développement économique qui, depuis au moins un siècle, s'est fait à partir de l'utilisation des matières premières et de l'énergie, reposera demain sur l'utilisation de l'intelligence à travers l'informatique et ce seront peut-être des structures de dimension plus réduite, à condition qu'elles soient plus mobiles et que les efforts nécessaires aient été faits pour la formation des hommes, notamment dans le domaine de la gestion, qui seront appelées à jouer le rôle essentiel. De ce point de vue, l'artisanat, à côté de la tradition qu'il représente, qui est tout à fait estimable et qui n'est nullement démodé — la tradition du travail bien fait demeure — constitue aussi un atout considérable pour notre avenir.

Ce sont des réalités qu'il est du devoir et de la fonction du ministre du commerce et de l'artisanat de rappeler en chaque circonstance et notamment devant les assemblées parlementaires à l'occasion du vote du budget.

Vos rapporteurs ont fait état de leur étonnement devant une constatation liée au rôle que joue ce secteur d'activité dans la vie de la nation. C'est sans doute le seul secteur auquel, les uns et les autres, nous ayons affaire quotidiennement. En effet, il n'est pas une journée que nous n'ayons des rapports avec des artisans ou des commerçants. Or il n'y a pas de traduction budgétaire automatique de cette réalité dans le budget global de l'Etat.

Cependant, cette situation ne me désespère pas parce qu'il s'agit d'un secteur dont l'Etat ne peut ni ne doit se désintéresser, bien au contraire, mais qui doit trouver en lui-même son propre ressort, sa propre volonté et ses propres moyens de développement.

Finalement, il en a toujours été un peu ainsi et il faut que cela reste ainsi.

Ce que l'Etat peut faire, c'est d'abord ne pas gêner, ne pas encombrer, ne pas alourdir, ne pas entraver. Ce que doit faire l'Etat, c'est accompagner, impulser, proposer, dialoguer, contribuer — et c'est peut-être l'essentiel — à la formation des hommes à aborder ce monde qui est devant nous où il faudra apprendre à vivre, à penser et à travailler autrement dans les domaines du commerce et de l'artisanat, comme dans tous les autres domaines.

Ma démarche profonde est donc une démarche de dialogue, d'ouverture, de libéralisation et d'affranchissement, pour des secteurs qui ont besoin d'abord de liberté, de volonté, de compétence et de savoir.

D'ailleurs quand on traite du budget du commerce et de l'artisanat, il faut bien savoir que ce ne sont pas les crédits du ministère qui représentent l'essentiel des moyens d'intervention dans ce secteur : globalement, les budgets des chambres de commerce, des chambres de métiers, des organisations professionnelles et des organismes publics ou semi-publics qui travaillent avec et aux côtés du ministère représentent une masse financière beaucoup plus importante que celle dont je dispose.

C'est pourquoi je ne suis pas du tout désespéré, mesdames, messieurs les sénateurs, de vous présenter un budget qui, dans sa forme primitive, représentait 472 millions de francs, au lieu de 450 millions de francs en 1983, soit une augmentation de 4,8 p. 100 ; à la suite du vote intervenu à l'Assemblée nationale pour affecter une partie de la réserve parlementaire au secteur du commerce et de l'artisanat, mon budget se trouve augmenté dans une proportion plus significative : 6,2 p. 100, à peu près celle qui caractérise le budget de l'Etat en cette période d'austérité.

Mais il convient de souligner que, l'année dernière, un effort considérable de rattrapage avait été fait, puisque le budget du commerce et de l'artisanat avait, en 1983, connu une augmentation de 28,5 p. 100 par rapport à l'année précédente. Il faut en tenir compte pour avoir une juste idée de la réalité. Un budget ne peut pas augmenter de 28 p. 100 tous les ans !

Ainsi que vos rapporteurs l'ont noté avec raison, mon action a visé à organiser un redéploiement des crédits à l'intérieur de ce budget, pour traduire une volonté politique. En effet, un budget n'est pas seulement un acte d'administration des affaires courantes ; un budget, c'est avant tout le moyen de traduire dans les faits une volonté politique.

C'est pourquoi j'ai voulu que ce budget comporte des orientations très précises, afin que quiconque se donne la peine de le lire voie vraiment quelle est la politique du ministère et comprenne nos orientations.

Mon budget comporte donc trois grandes priorités.

Tout d'abord, un accent tout particulier est mis sur la formation des hommes, puisque les dépenses de formation professionnelle, d'initiation et de perfectionnement à la gestion progressent de 17 p. 100 pour l'artisanat et de 34,2 p. 100 pour le commerce — et même de 48 p. 100 à la suite de l'adoption de l'amendement voté à l'Assemblée nationale sur les crédits de la réserve parlementaire.

En outre, le fonds d'assurance formation, dont la création a été prévue par la loi du 23 décembre 1982 relative à la formation professionnelle des artisans, permettra de compléter les dotations budgétaires à hauteur de 150 millions de francs.

Pourquoi cet accent mis sur la formation des hommes ?

D'abord, au nom d'une philosophie politique, que je n'ai jamais reniée et que je ne renierai jamais : je pense que c'est en faisant progresser les hommes que l'on fait avancer les choses et non l'inverse. Je sais que c'est un investissement à long terme, mais je ne crois pas qu'il y ait d'investissement plus rentable.

Ce type de démarche est d'autant plus essentiel que le secteur du commerce et de l'artisanat connaît une mutation comme il n'en a probablement pas connue, je ne dis pas depuis des décennies, mais depuis des siècles.

C'est vrai pour le commerce, avec les problèmes de la grande distribution — dont nous parlerons certainement tout à l'heure — face au petit commerce. En cette matière, la vérité est que la concurrence de la grande distribution menace le petit commerce, certes, pour des raisons qui tiennent au poids financier de la grande distribution ou à certaines méthodes commerciales qui sont aux limites de ce que l'on peut considérer comme la concurrence loyale, mais aussi pour des raisons qui tiennent à un niveau de compétence et de savoir-faire fondé sur la recherche et sur la matière grise. Aussi, quand je suis arrivé à ce ministère, j'ai tout de suite déclaré — et l'on n'a pas manqué de donner à mes propos toutes sortes d'interprétations, mais je m'y attendais — que l'on ne pouvait pas défendre le petit commerce en se contentant de mettre des barbelés devant les grandes surfaces, que le vrai problème était, en fait, celui de la modernisation du secteur du commerce tout entier — petit commerce, comme grande distribution — et que cela faisait partie de l'indispensable modernisation de l'appareil économique français dans son ensemble.

Il en va de même pour l'artisanat. En période de croissance forte — et cela vaut aussi pour le commerce — toutes les erreurs de gestion étaient permises, car elles étaient « gommées » par la croissance. Or, nous entrons durablement dans une période de croissance, qui ne sera pas, je l'espère, une croissance zéro, mais qui sera quand même beaucoup plus faible qu'auparavant, et les erreurs de gestion ne pardonneront plus. Par conséquent, il faut que chacun apprenne à gérer en même temps qu'à produire. Le problème n'est pas tellement de travailler moins ; il est surtout de travailler mieux. D'ailleurs, on ne peut travailler moins que si on travaille mieux ! C'est un problème d'efficacité.

Par ailleurs, il faut parvenir à la maîtrise de toutes ces nouvelles techniques en « tique », l'informatique, la bureautique, la télématique, qui vont modifier complètement, dans les années qui viennent, la façon de travailler dans les entreprises artisanales, comme dans les autres.

L'informatique est un nouveau langage, et, comme tout langage, elle peut être la meilleure ou la pire des choses. Son utilisation peut conduire soit à la centralisation vers les grandes entreprises, soit, au contraire, à une fantastique diffusion du savoir et, par conséquent, du pouvoir.

C'est grâce à ces techniques que la petite entreprise peut retrouver toutes ses chances dans le monde de demain.

C'est pourquoi j'ai pris le pari d'aller plus vite encore que l'éducation nationale dans le domaine de l'initiation à l'informatique. J'ai pris les dispositions nécessaires dans mon département pour que, d'ici à la fin de 1985, tous les centres d'apprentissage sans exception et toutes les chambres de métiers soient dotés d'un outil informatique. En effet, c'est par là à mon avis que passe l'avenir du secteur, c'est par là qu'il peut d'abord se donner confiance en lui-même. Il faut oser et consentir l'effort nécessaire. Telle est la condition de la survie.

De tels propos ne sont peut-être pas très populaires. Mais quand Jules Ferry parlait de l'enseignement obligatoire on rétorquait : « Les enfants sont beaucoup mieux dans les champs au moment des moissons qu'à l'école. » La situation est identique. Aujourd'hui, pour l'informatique, comme à l'époque de Jules Ferry pour l'enseignement de la lecture et du calcul, le savoir est la condition du progrès, et j'ai la même conviction pour l'évolution du secteur que j'ai en charge.

La deuxième grande orientation de ce budget est l'accompagnement des mutations technologiques. J'ai décidé de multiplier par quatre l'aide aux investissements et à l'innovation technologique dans l'artisanat : 16 millions de francs au lieu de 4 millions en 1983. A ces crédits s'ajoutent les fonds que nous avons engagés avec le ministère de l'industrie pour mettre au point, dans les deux ans à venir, un logiciel et un mini-ordinateur pour la gestion des entreprises du secteur du commerce et de l'artisanat, à un prix abordable sur le marché — de l'ordre de 20 millions de francs.

Tel est le sens aussi des dotations consacrées aux programmes prioritaires d'exécution du 9^e Plan.

La troisième grande orientation, qui rejoint d'ailleurs l'orientation précédente, est la modernisation du secteur commercial.

Des efforts très importants, que j'aurai l'occasion de rappeler très brièvement, ont été faits en faveur de l'artisanat depuis 1981. De telles mesures étaient attendues depuis fort longtemps. Ce fut d'abord la loi sur les conjoints de commerçants et d'artisans, dont nous avons publié les décrets d'application ; ce fut ensuite la loi sur la formation permanente dans le commerce et l'artisanat, pour l'application de laquelle des crédits sont dégagés dans ce budget ; puis la loi sur les coopératives artisanales, que j'ai eu l'honneur de faire approuver par le Sénat à l'unanimité ; enfin, un certain nombre d'autres textes et surtout les décisions qui ont été prises par le conseil des ministres du 7 septembre en ce qui concerne l'artisanat. Et d'abord, la reconnaissance de l'apprentissage comme une filière noble de for-

mation professionnelle en partant de l'idée que le jeune travailleur manuel qui entre dans l'industrie n'a rigoureusement aucune chance de devenir chef d'entreprise tandis que celui qui entre en apprentissage, qui choisit la voie de l'artisanat, a les plus grandes chances de le devenir ; par conséquent, ce ne sont pas les médiocres du système éducatif qu'il faut envoyer vers l'artisanat, mais, sinon les meilleurs, du moins les bons ; c'est là, croyez-moi, un changement d'orientation qu'il n'était pas facile de négocier et auquel je m'honore d'avoir contribué.

Cela dit, je suis tout à fait conscient qu'il faut maintenant faire entrer les choses dans les faits ; les bonnes intentions ne suffisent pas — certains ont même dit que l'enfer pouvait en être pavé !

Les choses se compliquent d'autant plus que les crédits de formation professionnelle, par suite de la loi de décentralisation, ont été renvoyés vers les régions. A ce propos, je suis très heureux de m'adresser aux membres du grand conseil des communes de France, aux sénateurs, qui sont, comme moi, des élus locaux et qui, par conséquent, entretiennent un dialogue permanent avec les présidents de conseils généraux et de conseils régionaux. Grâce à ce dialogue, nous pouvons faire comprendre que nous disposons, à travers l'apprentissage, d'un outil nouveau et qu'il existe une volonté nouvelle des pouvoirs publics. Mais, si c'est une question de volonté, c'est aussi une question de moyens.

Cela est d'autant plus vrai qu'un certain nombre de procédures se mettent en place — programme pour les jeunes de seize à dix-huit ans, etc. — lesquelles ne doivent pas concurrencer l'apprentissage, qui garde une place spécifique et qui doit être modernisé : surtout que, dans cette perspective de revalorisation, nous avons décidé d'ouvrir la possibilité de prolonger l'apprentissage.

Il fallait faire aussi quelque chose pour la modernisation du secteur du commerce, et vos rapporteurs ont bien voulu souligner que nous avons fait un effort de rattrapage en faveur de la direction du commerce intérieur, puisque ses crédits sont en augmentation de 57,7 p. 100 et qu'ils sont affectés surtout à la modernisation.

M. Marc Bécam. Bravo !

M. Michel Crépeau, ministre du commerce et de l'artisanat. Cinquante-sept pour cent de quoi, me demanderez-vous ? Certes, nous sommes là pour nous dire la vérité. Mais il faut voir aussi quelle est la conjoncture, quel est l'environnement, si je puis me permettre d'utiliser un terme qui m'est cher.

Quoi qu'il en soit, cet effort de rattrapage était d'autant plus essentiel que nous abordons une période de difficultés — il faut voir les choses en face.

Le commerce s'est globalement bien porté depuis un quart de siècle. Pourquoi ? Parce que nous avons des croissances fortes ; le niveau de vie moyen des Français doublait tous les vingt ans et, partant, la consommation, ça marchait fort, ça marchait même trop fort. Ça marchait tellement fort que l'inflation avait atteint, en 1981, 14,5 p. 100. Or, quand un robinet coule trop vite — car l'inflation, c'est un robinet qui coule trop vite ! — aucun gouvernement, de gauche ou de droite, n'a inventé un système autre que celui qui consiste à fermer le robinet, à dire aux gens : « Votre monnaie coule parce que vous dépensez plus que vous produisez. » Voilà la vérité, et je ne comprends pas pourquoi, dans le débat politique, on se lance des invectives qui sont contraires à la vérité, que chacun connaît. N'importe quel gouvernement, à l'heure actuelle, ferait un plan d'austérité. Bien sûr, c'est une cure d'amaigrissement, qui n'est pas très agréable. Cela signifie qu'il faut consommer moins. Or, si nous consommons moins, nous achetons moins, ce qui a des conséquences sur le chiffre d'affaires des commerçants. Celui-ci avait continuellement augmenté depuis un quart de siècle, sauf dans les zones de montagne et les zones rurales où, en raison de l'exode, il n'y avait plus d'agriculteurs, donc plus de commerces. Telle est la réalité.

La politique se résume à ces quelques éléments essentiels.

En ville, nos commerces se portaient plutôt bien. Puis, les chiffres d'affaires ont commencé à baisser.

En 1981 et 1982, le Gouvernement avait essayé de faire une relance de l'économie par la consommation, nous nous sommes précipités pour acheter des produits qui venaient souvent de l'étranger ; aussi avons-nous assisté au maintien des chiffres d'affaires du commerce, mais le déficit de la balance extérieure, lui, s'est aggravé. Cette année, c'est le contraire qui se produit. Les chiffres d'affaires du commerce diminuent et la balance du commerce extérieur se porte mieux.

Il n'y a pas de miracle. Un enfant pourrait comprendre ce processus.

Ainsi, dans le domaine du commerce, nous n'avons connu que des difficultés. Il faut reconnaître que les commerçants aiment parfois bien se plaindre. Il est des traditions, n'est-ce pas,

qui remontent à Etienne Marcel, prévôt des marchands, contre le Dauphin. A Lyon, la semaine dernière, les commerçants criaient : « Crépeau, à mort ! » Jamais on ne m'a fait tant d'honneur... J'ai mené beaucoup de combats politiques, jamais on n'avait réclamé ma tête.

Nous allons traverser une période difficile. La meilleure façon de faire face à ces problèmes n'est pas, bien sûr, de brandir des pancartes, mais au contraire d'offrir des perspectives d'avenir dans ce domaine, en modernisant le secteur, en développant la formation professionnelle, l'initiation à la gestion.

La France, j'en suis convaincu, restera pendant longtemps un pays riche, un îlot de prospérité et même de liberté au milieu d'un monde en folie. Si nous savons fournir, individuellement et collectivement, les efforts nécessaires dans le domaine du commerce, comme dans les autres, nous aurons encore des moyens d'exister et même de progresser.

M. René Regnault. Tout à fait !

M. Michel Crépeau, ministre du commerce et de l'artisanat. Tels sont, avec les faibles moyens qui sont les miens, les objectifs que je m'efforcerai de poursuivre. Mesdames, messieurs les sénateurs, je répondrai à vos questions après vous avoir écoutés avec attention, intérêt et sympathie. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes, ainsi que sur les travées de la gauche démocratique, de l'U.C.D.P. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Ballayer, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le ministre, l'année dernière, le Gouvernement a mené une politique de relance par la consommation, qui n'a pas donné les résultats espérés. Aujourd'hui, il applique une politique de rigueur ou d'austérité, qui ne donne, semble-t-il, pas plus de résultats. Espérons que nous trouverons bientôt la clé du problème.

L'honneur me revient, monsieur le ministre, de présenter, une nouvelle fois, devant le Sénat, les crédits inscrits au titre du commerce et de l'artisanat. Je n'insisterai pas sur l'importance vitale de ce secteur, malgré la modestie, et vous l'avez souligné, monsieur le ministre, du montant des crédits budgétaires qui lui sont alloués.

Rappelons cependant qu'à lui seul l'artisanat emploie 2 500 000 actifs et que son chiffre d'affaires est de l'ordre de 450 milliards de francs. Les crédits budgétaires, d'un montant d'environ 400 millions de francs alloués à l'artisanat, représentent donc moins de un millième de son chiffre d'affaires.

Ces propos liminaires me permettront de souligner, cette année encore, l'impossibilité pour le ministère du commerce et de l'artisanat de mener une politique cohérente et efficace, compte tenu non seulement de ses moyens financiers pratiquement dérisoires, mais également de l'éparpillement des compétences ayant trait à ce secteur. La politique des prix et des salaires relève du ministère des finances. Le ministère du travail détermine, quant à lui, les relations dans l'entreprise. On pourrait multiplier ce genre d'exemples.

Plus que jamais, les circonstances imposeraient donc la création d'un grand ministère du commerce et de l'artisanat doté de prérogatives propres, et qui ne partagerait pas toujours son autorité avec le ministère de l'économie et des finances ou le ministère du travail.

Cette création, cette innovation prendraient d'autant plus de signification au moment où l'Etat, en application de son plan d'austérité, intervient directement dans les circuits de distribution. Le ministère du commerce et de l'artisanat, à mon sens, devrait davantage faire entendre sa voix au moment où l'on pratique — cela justifie peut-être les critiques que l'on vous a adressées tout à l'heure — tantôt une politique de libération des prix, tantôt une politique de contrôle des prix. Certains, évidemment, s'y perdent.

Au plan budgétaire, il faut également regretter qu'aucun document ne regroupe l'ensemble des dotations allouées à l'artisanat par les divers ministères.

Rappelons que l'article 75 de la loi de finances pour 1981 rend obligatoire ce type de récapitulation et qu'il trouverait en matière d'artisanat, une application particulièrement opportune.

Pour ce qui concerne l'étude proprement dite des crédits qui nous sont proposés, il faut bien reconnaître que le projet de budget du commerce et de l'artisanat pour 1984 souffre de la rigueur générale. En effet, malgré l'intervention de la réserve parlementaire, ses crédits progressent seulement d'environ 5 p. 100 par rapport à 1983, soit 472 millions de francs contre 450 millions de francs en 1983.

On peut rapprocher ce faible taux d'accroissement du taux d'augmentation de 29 p. 100 qu'il avait connu en 1983. Il y aurait donc dans cette première approche quantitative le signe d'un déclin du secteur commercial et artisanal dans l'ordre des priorités de la politique du Gouvernement.

Les dépenses de fonctionnement des services communs n'appellent pas de remarques particulières. Elles progressent d'un peu moins de 9 p. 100. La seule action nouvelle correspond à la dotation en moyens de fonctionnement pour la commission nationale d'urbanisme commercial et pour le conseil du crédit à l'artisanat.

La réactivation de ces deux organes de consultation est très importante. Le conseil du crédit à l'artisanat, dont l'activité était quelque peu en sommeil ces dernières années, doit être amené à jouer un rôle moteur en matière de financement des entreprises artisanales.

Pour ce qui concerne l'artisanat, les crédits sont en quasi-stagnation, c'est-à-dire en régression en valeur constante. Cependant, la nouvelle présentation des crédits de l'artisanat traduit un redéploiement budgétaire, ce qui en fait l'intérêt, au profit de quelques actions sélectives.

Parmi les actions privilégiées, citons, tout d'abord, les crédits d'études et d'informations statistiques en progression de plus de 10 p. 100. Mais, surtout, le projet de loi de finances pour 1984 prévoit au chapitre 43-02, au titre de l'amélioration de la formation professionnelle de l'artisanat, une dotation globale de plus de 38 millions de francs, dont plus de 27 millions de francs sont destinés à l'initiation et à la formation à la gestion. Vous avez tout à l'heure souligné l'intérêt de la formation des hommes. Les crédits destinés à cette dernière action progressent ainsi de près de 13 millions de francs, soit, en effet, un taux d'augmentation de 89 p. 100.

Dans leur ensemble, les crédits alloués aux actions de formation professionnelle des artisans progressent de 17 p. 100, ce qui traduit bien la priorité accordée à ce type de mesures budgétaires.

Inversement, l'évolution des crédits d'action économique est pratiquement bloquée. Cette stagnation résulte de l'économie de 5 millions de francs sur la prime à la création nette d'emplois dans l'artisanat, alors que les crédits en faveur de l'assistance technique connaissent une progression intéressante au titre du programme prioritaire d'exécution n° 1 du 9° Plan « Moderniser l'industrie ».

Enfin, la part des crédits allouée au commerce dans l'enveloppe totale du ministère du commerce et de l'artisanat progresse sensiblement. Elle représente aujourd'hui plus de 8 p. 100 contre 6 p. 100 en 1983.

Outre la création d'une subvention de fonctionnement de 3 millions de francs pour la commission des marchés à terme, subvention qui risque de se révéler insuffisante, la mesure la plus significative concerne la rénovation du pavillon de la viande du marché de Rungis : 3 millions de francs en crédit de paiement.

Sans remettre en cause l'opportunité de ce financement, monsieur le ministre, on peut s'étonner de l'apparition de cette mesure nouvelle, puisque le marché de Rungis est de construction récente. Mais je ne doute pas que vous nous fournirez tout à l'heure des éléments d'information sur cette question ponctuelle.

L'analyse de ces dotations budgétaires, ainsi que de l'ensemble de la politique menée en faveur du commerce et de l'artisanat, doit être replacée dans le contexte général des difficultés qui pèsent sur l'économie française, aujourd'hui largement connues de tous.

Comme beaucoup d'autres secteurs, en effet, le commerce et l'artisanat sont entrés dans la crise. Cette constatation mérite d'autant plus d'être soulignée qu'il s'agit d'un phénomène complètement nouveau. A ce sujet, je souhaiterais, monsieur le ministre, que votre voix en conseil des ministres soit encore plus largement entendue.

Depuis dix ans, en effet, alors que l'industrie perdait 700 000 emplois et l'agriculture un million, l'artisanat est le seul secteur qui ait offert de nouveaux postes de travail. Or, aujourd'hui, les premiers signes d'essoufflement conjoncturel apparaissent.

Ainsi, dans mon département de la Mayenne, une analyse affinée révèle que, pour la première fois depuis trois ans, les effectifs diminuent de 1 p. 100 par an dans l'artisanat : c'est un fait nouveau et inquiétant, particulièrement en milieu rural.

Il faudrait citer ici quelques faits bien qu'ils soient à la frontière de notre sujet. Les nouvelles lois sur le travail, tout d'abord, ont perturbé l'état d'esprit des artisans. Leurs incidences financières sont également lourdes à supporter et, à terme, elles seront un facteur de démobilité.

Comment comparer, en effet, la législation sur la préretraite lorsqu'elle concerne un des quatre compagnons de l'artisan ou lorsqu'elle est appliquée dans une usine de plusieurs centaines de salariés où la fabrication en série est habituelle ?

L'isolement des commerçants et des artisans est également de plus en plus inquiétant. J'évoquerai, tout d'abord, l'isolement juridique — garanties sociales insuffisantes, pas de retraite à soixante ans — mais surtout l'isolement social.

L'artisanat et le commerce, ce qui paraît paradoxal, sont aujourd'hui écartés des grandes négociations qui réunissent régulièrement le Gouvernement et les organisations patronales et ouvrières. Vous me direz bien sûr, monsieur le ministre, que vous les recevez ! S'agissant des médias, seules s'expriment les grandes organisations, et non pas celles qui représentent les commerçants et les artisans.

Mais la plus grave manifestation de ces difficultés conjoncturelles réside dans ce constat : pour la première fois, cette année, il meurt plus d'entreprises artisanales qu'il ne s'en est créé. Ce constat est d'une extrême gravité. Tout jugement sur le projet de budget qui nous est présenté doit s'y référer.

Les mêmes remarques pourraient être faites en ce qui concerne le secteur commercial. En 1982, le solde net des créations et des disparitions d'entreprises commerciales est négatif. Cette réduction du nombre des entreprises commerciales s'est produite essentiellement dans le commerce de détail, notamment dans le commerce alimentaire de détail.

Ce phénomène est d'autant plus regrettable que le commerce demeure créateur d'emplois, puisque, en 1982, la population active commerciale a progressé de 0,5 p. 100. Cet aspect ne doit pas être négligé. Le secteur tertiaire, en particulier le commerce, est traditionnellement créateur d'emplois. Pourquoi ne pas encourager cette potentialité de manière beaucoup plus volontariste ?

Nous sommes persuadés que vous ne manquerez pas de défendre cette orientation, monsieur le ministre, et nous souhaitons que vous soyez entendu.

Le projet de loi de finances pour 1984 n'est pas, en tant que tel, un mauvais budget. Il le devient dans la mesure où il ne répond pas aux graves incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur le secteur du commerce et de l'artisanat.

Voyons, d'abord, les motifs de satisfaction. Pour être tout à fait objectif, la politique de votre ministère en comporte de véritables. C'est ainsi que la connaissance statistique du secteur artisanal et commercial va être améliorée ; les crédits progressent de 22,4 p. 100 et, surtout, de 92 p. 100 pour le seul secteur commercial. La priorité en faveur de la formation professionnelle et de l'assistance technique aux artisans est également clairement affirmée. Enfin, il faut saluer l'effort engagé pour l'implantation d'entreprises artisanales et commerciales dans les zones sensibles, les crédits progressent de 35 p. 100.

Le projet de loi de finances comporte également quelques aménagements de la fiscalité artisanale et commerciale dans un certain nombre de domaines : simplification du contrôle fiscal, exonération de l'impôt sur les bénéfices des entreprises nouvelles, droits de mutation des petits fonds de commerce.

Par ailleurs, la parution d'un projet de loi portant sur la distinction entre le patrimoine personnel de l'artisan et son patrimoine professionnel a été annoncée à l'issue du conseil des ministres du 7 septembre. Cette mesure est très attendue par le secteur des métiers et devrait mettre fin à une situation juridique très discutable.

Enfin — c'est un autre point positif que vous avez indiqué tout à l'heure, monsieur le ministre — les décrets d'application de la loi sur les conjoints d'artisans et de commerçants viennent d'être publiés. Nous avons déjà souligné l'année dernière l'intérêt de ce dispositif législatif. Il mériterait, cependant, une action d'information beaucoup mieux centrée.

Après ces motifs de satisfaction, il importe d'exposer les sujets d'inquiétude qui demeurent.

Tout d'abord, les crédits accordés en 1984 au ministère du commerce et de l'artisanat régressent en valeur constante. L'effort accompli en faveur de quelques actions prioritaires n'équivaut qu'à un saupoudrage budgétaire.

Par ailleurs, l'essentiel de ce budget est constitué par des primes — 234 millions de francs — dont la nature est assez discutable. En effet, en période de rigueur budgétaire, des allègements de fiscalité seraient sans doute préférables — ils seraient plus efficaces ! — à des interventions de caractère passif.

Enfin, la fiscalité artisanale et commerciale continue de pénaliser les entreprises ; c'est notamment le cas en matière de T. V. A. ou de plus-value professionnelle. Mais c'est surtout la non-réévaluation du salaire fiscal en cas de non-adhésion à un centre de gestion agréé qui constitue la mesure la plus regrettable cette année.

Les crédits en faveur de l'apprentissage ne progressent pas. Déjà, en 1983, ils sont en régression de 10 p. 100. En valeur constante, leur dégradation peut être estimée à 25 p. 100 en deux ans. C'est un phénomène inquiétant et d'autant plus paradoxal que le conseil des ministres du 7 septembre 1983 avait insisté sur la nécessité d'encourager ce type de formation.

Le régime des prix applicable aujourd'hui au commerce constitue un carcan particulièrement contraignant : blocage de la marge, article par article, avec une diminution obligatoire de celle-ci de 1 p. 100 ; blocage de la marge annuelle globale, en apparence plus souple, mais en réalité beaucoup plus contraignante puisqu'elle s'accompagne d'une diminution de la marge de 2 p. 100 ou de la communication d'éléments comptables, trimestre par trimestre. Ces deux régimes ne semblent pas devoir être levés. Pour bien faire, un petit commerçant devrait avoir appris l'informatique !

Les éléments contenus dans le 9^e Plan ne dissipent pas cette incertitude et l'on peut le regretter.

Ces ambiguïtés, qui remettent en cause le principe fondamental de la liberté du commerce et de l'industrie, contribuent à véhiculer une idée fautive selon laquelle le commerce serait le principal responsable de notre inflation.

Enfin, en matière d'urbanisme commercial, les projets du Gouvernement sont assez peu explicites. Votre prédécesseur, monsieur le ministre, avait pourtant annoncé l'imminence d'une réforme en matière d'implantations commerciales. Vous répondrez, je l'espère, à l'attente de tous ceux qui espéraient que votre ministère allait proposer la réforme de la distribution tant souhaitée.

Sur un point plus précis, il m'apparaît — je n'oublie pas que je suis le représentant d'un département rural — que le seuil de 1 000 mètres carrés à partir duquel s'exerce le contrôle des commissions doit être sensiblement abaissé. En effet, comment comparer une commune de 40 000 habitants, à laquelle un tel seuil peut s'appliquer, et une commune rurale de 2 000 habitants ? Si le seuil n'est pas abaissé, que va-t-il se passer ? Nous allons assister — d'ailleurs, tel est déjà le cas — à la disparition de tous les petits commerçants implantés dans les communes rurales, le corollaire étant souvent la perte parallèle de petits artisans.

En conclusion, je résumerai cette présentation par l'appréciation suivante : ce budget comporte des caractéristiques positives, mais il ne peut pas répondre aux difficultés que connaissent aujourd'hui les entreprises artisanales et commerciales. Quant au ministère, il s'efforce de « rentabiliser » au maximum les crédits, globalement modestes, qui lui sont soumis. C'est un éloge que je vous adresse, monsieur le ministre !

Enfin — cette remarque n'est nullement dirigée contre vous — la succession, la « cascade », devrais-je dire, de ministres à la tête de ce département — chaque fois que je présente un rapport, je m'adresse à un ministre nouveau ; j'espère, monsieur Crépeau, que, l'année prochaine, vous serez encore là ! — interdit toute cohérence. Cela prouve peut-être qu'il est grand temps de créer un véritable ministère du commerce et de l'artisanat. La politique menée manque de continuité et traduit sans doute un certain abandon de ce secteur.

Je terminerai en présentant quelques observations que la commission a bien voulu adopter.

Tout d'abord, il est nécessaire d'engager une véritable action d'information concernant les dispositions de la loi sur les conjoints d'artisans et de commerçants.

Ensuite, il est urgent d'aménager la fiscalité artisanale et commerciale en matière, par exemple, de T. V. A. ou de plus-values professionnelles.

Enfin — ce n'est pas l'observation la moins importante — l'apprentissage devrait également faire l'objet d'un effort budgétaire beaucoup plus significatif. A cet égard, je partage tout à fait votre opinion. Vous connaissez, en effet l'attachement du Sénat à ce moyen original et irremplaçable de formation professionnelle.

Sous réserve de ces quelques observations, votre commission des finances, consciente de l'insuffisance alarmante de certaines actions, a voulu cependant souligner la volonté de redéploiement budgétaire contenue dans ce budget en direction, notamment, de la formation continue, de l'initiation à la gestion et de la connaissance statistique.

C'est pour saluer cet effort qu'elle propose au Sénat d'approuver le budget du commerce et de l'artisanat. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Mesdames, messieurs, le projet de budget qui nous est proposé est modeste par rapport aux légitimes ambitions auxquelles il prétend répondre. D'un montant inférieur à 500 millions de francs, il représente une progression de 6 p. 100 alors que l'augmentation du budget de

1982 par rapport à celui de 1981 était de 29 p. 100 ; monsieur le ministre, vous venez d'en indiquer les raisons.

Si l'on doit admettre que ce budget souffre de la rigueur générale, on ne saurait comparer que ce qui est comparable et s'en tenir étroitement à son montant pour faire l'inventaire de l'ensemble des mesures prises en faveur du commerce et de l'artisanat.

En effet — vous l'avez rappelé tout à l'heure à cette tribune — certaines mesures figurent dans d'autres fascicules budgétaires, quelles soient d'ordre économique ou social, alors que d'autres sont désormais prises en charge par les régions, ce qui peut poser quelques problèmes.

On ne saurait non plus passer sous silence les mesures positives récemment adoptées par le Parlement, relatives au régime juridique des S. A. R. L. familiales, à la formation des artisans, au statut du conjoint, à celui des coopératives artisanales.

Pour autant que l'on puisse faire un diagnostic sur la situation actuelle du commerce et de l'artisanat, il apparaît qu'avec un certain retard ces deux secteurs économiques qui emploient plusieurs millions de personnes — vous avez précisé tout à l'heure, monsieur le ministre, qu'ils en employaient 4,5 millions — sont également victimes de la crise.

On a constaté notamment un infléchissement de l'activité commerciale dès le second semestre de 1982, qu'il s'agisse du commerce de gros ou du commerce, alimentaire ou non alimentaire, de détail. Cette tendance s'est poursuivie en 1983, mais avec des évolutions différentes selon les secteurs.

L'une des conséquences les plus marquantes est caractérisée par l'infléchissement du nombre des commerces de détail et un recul des effectifs salariés.

Le même phénomène apparaît désormais en matière artisanale. En effet, on a enregistré, en 1982, une baisse des immatriculations et une augmentation des radiations. Désormais, dans certaines régions — M. Ballayer l'a fait remarquer — le solde créations-radiations est négatif. Ainsi, des artisans qui luttent pour survivre ont-ils, souvent, en milieu rural, une activité moindre ; ils sont dans l'impossibilité d'investir pour améliorer leur productivité et pour se moderniser, ce qui est essentiel.

Ce mot — « moderniser » — m'impose de revenir au budget lui-même. Avec les faibles moyens dont vous disposez, vous avez eu à faire des choix. Nul, je pense, ne peut s'élever contre les priorités que vous nous proposez, c'est-à-dire la modernisation de l'appareil commercial, la formation des hommes, les mutations technologiques, la création d'emplois, sans négliger l'aide aux secteurs sensibles dont vous avez précisé à cette tribune, voilà quelques instants, que ses crédits étaient en augmentation.

Le déséquilibre entre les dotations dont bénéficie l'artisanat et celles qui sont affectées au commerce saute aux yeux une fois encore : plus de 91 p. 100 pour l'artisanat contre 8,5 p. 100 pour le commerce. Et pourtant, les crédits accordés à ce secteur sont en augmentation de plus de 50 p. 100, et il bénéficie de plusieurs actions nouvelles qui ont été également rappelées à cette tribune par M. Ballayer.

Le volume de votre budget n'augmentant que de 5 p. 100 environ par rapport à celui de 1982, nous voudrions être rassurés, monsieur le ministre. Certaines diminutions de crédits, tout au moins en francs constants, qui figurent dans votre budget pour 1984, nous inquiètent.

Mon collègue M. Ballayer, en sa qualité de rapporteur de la commission des finances, a parfaitement traité, dans son rapport écrit comme à cette tribune, des questions d'ordre social et financier. Permettez-moi cependant d'attirer votre attention, monsieur le ministre, sur le nouveau mode de calcul des allocations familiales, particulièrement pénalisant en ce qui concerne le montant des cotisations versées, mais aussi de mentionner les améliorations apportées s'agissant de l'assurance vieillesse et des départs à la retraite, de la poursuite de l'harmonisation de l'assurance maladie avec le régime général, bien que le petit risque fasse encore l'objet de mesures discriminatoires — à cet égard, il est question de pourparlers avec les partenaires socio-professionnels pour voir ce que l'on peut faire, le résultat étant sans doute une augmentation de cotisations — ou encore de la possibilité d'appliquer désormais la loi sur le statut du conjoint.

En matière fiscale, un certain nombre de mesures positives ont été prises : simplification du contrôle fiscal, exonération d'impôt sur les sociétés pour les entreprises nouvelles, régime dérogatoire en faveur des coopératives d'artisans, exonération des droits de mutation des petits fonds de commerce.

En revanche, on peut pour le moins s'étonner de la non-réévaluation du salaire fiscal pour les entreprises n'adhérant pas à un centre de gestion. Je sais bien que l'on veut inciter à l'adhésion à de tels centres, mais voilà tout de même deux

ans qu'aucune réévaluation n'est intervenue. Un relèvement, fût-il minime, eût été souhaitable.

De même, s'agissant du système entraînant une superfiscalité de l'impôt sur le revenu, on peut s'étonner, eu égard à l'aspect personnel de l'entreprise artisanale et commerciale, de la non-réévaluation de la limite au-delà de laquelle aucun abattement n'est plus appliqué aux revenus des adhérents des centres de gestion et des associations agréées.

Enfin, monsieur le ministre — peut-être n'est-ce pas là une matière proprement fiscale — s'il est logique de faire suivre un stage d'initiation à la gestion aux futurs artisans, avant leur inscription à la chambre des métiers, on conçoit mal que l'on exige leur participation financière. Certes, l'exposé des motifs explicitant une telle disposition est clair, mais il est en contradiction formelle avec des déclarations précédentes du Gouvernement. Je ne veux cependant pas m'arrêter aux contradictions.

Par ailleurs, toujours sur ce point, quel sera le régime fiscal de cette contribution des futurs artisans. S'agit-il d'une charge déductible ? Est-ce un élément des frais d'établissement ? La question est importante.

A l'occasion de votre audition devant la commission des affaires économiques et du Plan, monsieur le ministre, vous avez traité des problèmes concernant les grandes surfaces. Nous y sommes tous sensibles — vous le savez — et cela ne correspond aucunement à un souci électoraliste. Vous avez notamment évoqué certaines réflexions engagées sur le devenir de la loi Royer en dégageant certaines orientations qui vous paraissent nécessaires.

Il est bien vrai qu'il faut moderniser les structures, tout en maintenant un équilibre entre le grand et le petit commerce. Mais où est l'équilibre ? Il est tout aussi vrai que la grande distribution est en train de laminer les entreprises individuelles. Nous souhaiterions donc que l'on prenne rapidement les mesures qui s'imposent pour arrêter ce que j'appellerai — si cela continue — du gâchis pour tout le monde.

Si une loi est nécessaire, proposerez-vous de réformer les seuils en matière d'implantation des grandes surfaces et de rapprocher du terrain les décisions en matière d'urbanisme ? Peut-être cela témoignera-t-il de plus de bon sens et aura-t-il une meilleure portée !

Le laxisme actuel, qui est peut-être souhaité par certains — je me garderai bien de dire par certains de vos collègues, monsieur le ministre — tend ni plus ni moins à la disparition du commerce indépendant, même en zone rurale. Mais je le répète, monsieur le ministre, je ne sous-estime pas la nécessité d'une meilleure gestion et d'une modernisation des petites entreprises. Cela vous paraît indispensable et ça l'est vraiment.

Mes chers collègues, dans le temps très court qui m'était accordé, j'ai tenté, bien superficiellement, d'évoquer les aspects positifs du budget du commerce et de l'artisanat, d'en définir certaines lacunes et d'énoncer certaines difficultés auxquelles doivent faire face, non sans inquiétude, la quasi-totalité des artisans et des commerçants.

Voilà des secteurs économiques dont les charges augmentent tandis que les marges diminuent, des entreprises victimes pour la plupart de la concurrence déloyale que constituent le paracommercialisme, le travail noir et certaines pratiques des grandes surfaces ; voilà, enfin, des secteurs de notre économie qui ne sont plus créateurs d'emplois.

Mais, compte tenu de certaines de vos propositions, monsieur le ministre, de certaines dispositions de la loi de finances éminemment favorables — je n'en dirai pas autant de l'article 105 — des explications que vous avez bien voulu donner à la commission des affaires économiques et du Plan, celle-ci s'en remet à la sagesse du Sénat en ce qui concerne l'adoption de l'ensemble des crédits du commerce et de l'artisanat pour 1984. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.C.D.P., ainsi que sur celles de la gauche démocratique.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 3 novembre 1983 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : trente-trois minutes ;

Groupe socialiste : dix-neuf minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : seize minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : treize minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : vingt-deux minutes ;

Groupe communiste : six minutes.

La parole est à M. Ehlers.

M. Gérard Ehlers. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la politique du Gouvernement procède d'une démarche qui prend en compte tant les aspects juridiques

que les aspects financiers qu'impose une aide cohérente au secteur de l'artisanat et du commerce. Cette démarche est essentielle, car tenir compte des uns sans retenir les autres relèverait, en effet, du contresens.

Il convient donc de rappeler les mesures ayant apporté des améliorations sensibles : la loi portant sur le statut du conjoint, la loi sur la formation professionnelle, les contrats de solidarité, l'appui aux centres de gestion, la réforme des prêts spéciaux et l'ensemble des décisions prises en conseil des ministres le 7 septembre 1983.

Ces mesures trouvent d'ailleurs leur relais dans un financement public qui sait ne pas se limiter aux ressources inscrites au sein du seul fascicule budgétaire.

Est-ce à dire que tout va bien dans le meilleur des mondes ? Le recul de l'activité économique, la stagnation, voire, dans certains cas, la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs, se traduisent par des difficultés pour le petit commerce et l'artisanat.

L'artisanat et le commerce sont une source importante d'emplois, de richesse. Ils contribuent fortement à l'amélioration de la qualité de la vie et de notre environnement.

Monsieur le ministre, vous avez tenu à répondre franchement — je vous en remercie — à la question de la sous-traitance. Celle-ci doit être moralisée afin que l'entreprise sous-traitante ne soit pas exploitée par l'entreprise principale.

Tant pour les marchés publics que pour les marchés privés, l'essentiel reste à faire. Il convient de scinder les marchés, voire de traiter directement avec les entreprises artisanales, ce qui serait encore le plus simple. Monsieur le ministre, je sais que telle est votre volonté.

Je traiterai maintenant d'un autre point important : les gérants mandataires. En règle générale, on nous répond que cette question est à l'étude. Les intéressés souhaitent vivement que la loi du 3 juillet 1944, adoptée sous le gouvernement de Vichy, soit modifiée. Ils ne veulent pas croire, aujourd'hui en particulier, à la permanence d'une influence déterminante du grand négoce.

Vous avez reconnu, monsieur le ministre, que, dans certains cas, ces gérants sont exploités d'une manière tout à fait honteuse, qu'il conviendrait donc de renforcer les textes dans ce domaine. Vous avez cependant ajouté que de nombreuses successives risquaient de fermer purement et simplement. Autrement dit, les entreprises intéressées se refusent *a priori* à toute avancée sociale et à toute moralisation dans ce domaine.

M. Michel Crépeau, ministre du commerce et de l'artisanat. C'est vrai !

M. Gérard Ehlers. Vous avez déclaré qu'il ne fallait pas céder au chantage patronal. Pouvez-vous me dire, monsieur le ministre, où en sont vos réflexions sur ce problème ?

Ma dernière observation concerne un problème essentiel, celui de l'équilibre indispensable entre la grande distribution et le commerce traditionnel, dont la présence sur le terrain est irremplaçable à tous points de vue.

Encore convient-il d'examiner les modifications qui interviennent. Le développement des moyennes surfaces et des supermarchés pose de sérieux problèmes. La fixation du seuil à l'échelon national peut ne pas répondre correctement aux problèmes posés dans un certain nombre de secteurs, voire être dramatique pour le commerce local dans certaines zones rurales.

Peut-être convient-il que la décision soit prise au niveau du département, afin de rapprocher l'urbanisme commercial des réalités concrètes du terrain, et ce en liaison avec la formation, les techniques de gestion et de commercialisation et tout en assurant la solidarité nécessaire.

Telles sont, monsieur le ministre, dans le temps qui m'est imparti, les questions que je voulais soulever.

Je me dois, en toute objectivité, d'apprécier positivement votre démarche et de donner l'accord de mon groupe sur votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes ainsi que sur celles de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Mathieu.

M. Serge Mathieu. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le rôle essentiel du commerce et de l'artisanat dans la vie économique et sociale de la nation n'est plus, depuis longtemps, à démontrer.

Les cinq millions de Français qui travaillent dans les 600 000 entreprises commerciales et les 850 000 entreprises artisanales que l'on dénombre dans notre pays constituent un réseau d'activités qui irrigue non seulement les villes, mais jusqu'aux bourgades les plus éloignées auxquelles ils apportent la vie.

Pour l'Etat, ces activités sont loin d'être négligeables, ne serait-ce que par la contribution qu'elles apportent aux finances publiques au travers, notamment, des 450 milliards de francs de valeur ajoutée qu'elles produisent.

On concevrait, dès lors, qu'en contrepartie, l'on retrouve dans le budget annuel de votre département, monsieur le ministre, le témoignage de l'intérêt que l'Etat porte au commerce et à l'artisanat eu égard à la contribution qu'ils apportent à l'équilibre général de la collectivité.

L'examen de votre projet de budget pour 1984, cependant, ne paraît pas tout à fait refléter un tel souci.

En effet, que disent les chiffres ?

Citons-en quelques uns : globalement, votre budget n'augmente que de 4,8 p. 100, au lieu de 28,5 p. 100 l'année dernière, et représente à peine 472 millions de francs, soit 0,05 p. 100 du budget de l'Etat.

Le commerce reçoit moins de 40 millions de francs, soit 13,70 p. 100 de l'ensemble de votre budget ; si l'artisanat se voit attribuer la plus grosse part, il n'est mieux traité qu'en apparence, puisque les crédits destinés aux primes, qui constituent l'essentiel de sa dotation, enregistrent une diminution de près de 8 p. 100. On le voit, l'austérité et la rigueur n'ont épargné ni le commerce ni l'artisanat.

Après les débordements et les largesses des premiers mois, une certaine rigueur devenait certes indispensable. Devait-elle cependant s'appliquer dans toute sa sécheresse à un secteur comme le commerce, qui occupe plus de 12 p. 100 de la population active et qui, malgré la crise, parvient encore à créer des emplois ? Devait-elle ignorer la situation des entreprises artisanales, dont un grand nombre appartiennent à la branche du bâtiment et des travaux publics et subissent dès lors les effets du marasme dans lequel se trouve plongé ce secteur vital de notre économie, actuellement en plein désarroi ?

Les encouragements officiels, certes, sous forme de bonnes paroles, ne manquent pas.

Les intéressés, cependant, préféreraient quelque chose de plus tangible, des moyens moins chichement calculés, pour leur permettre de répondre aux exigences de notre époque.

La nécessité d'une formation professionnelle et d'une initiation à la gestion moderne d'une entreprise, le soutien aux investissements, le renforcement de l'assistance technique, me paraissent constituer autant de directions dans lesquelles l'Etat peut et doit orienter une action franchement volontariste.

On ne saurait toutefois demander de la part du Gouvernement des mesures exclusivement financières. En réalité, autant et peut-être même davantage que d'aides de cette nature, pour vivre et se développer, le commerce en particulier a besoin de liberté.

Qu'on rende aux commerçants la liberté des prix, la liberté du crédit, qu'on les libère de la cascade de contrôles et d'investigations dont ils sont l'objet...

M. Franz Duboscq. Très bien !

M. Serge Mathieu. ... qu'on limite le nombre de déclarations qu'ils ont à produire, de formulaires qu'ils ont à remplir, qu'on leur laisse enfin la liberté d'embauche, et leur dynamisme, leur productivité et, de ce fait, le nombre d'emplois qu'ils pourront offrir s'en trouveront accrus.

Mais il conviendrait également que soient respectées par tous les règles d'une concurrence loyale et, à cet égard, qu'il soit résolument mis fin à des attitudes paracommerciales, voire au commerce sauvage qui n'a que trop tendance à se multiplier.

Il est indispensable, en effet, que tous ceux qui se livrent à des activités identiques se trouvent soumis aux mêmes formalités, acquittent les mêmes taxes, les mêmes impôts et supportent les mêmes charges sociales.

La règle du jeu ne doit pas être faussée ; ainsi le veut une économie saine.

Le membre de la commission nationale d'urbanisme commercial que je suis depuis plusieurs années ne saurait non plus se dispenser d'évoquer l'inquiétude que suscite parmi les petits commerçants de nos bourgs et de nos villages la prolifération d'implantations nouvelles d'établissements commerciaux dont la surface se situe à la limite inférieure de 1 000 mètres carrés, ce qui les fait échapper à tout contrôle de la commission départementale.

La loi de 1973 me paraît, sur ce point notamment, devoir être révisée, ainsi que cela a été proposé depuis longtemps déjà. Votre prédécesseur — notre nouveau collègue M. Delelis — avait promis, voilà deux ans, l'élaboration d'une nouvelle loi sur le commerce. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, si vous avez repris à votre compte cette intention et, dans l'affirmative, ce qu'il en est de ce projet.

Le artisans et les commerçants de notre pays ne demandent pas la charité. Attachés à leur métier, gens consciencieux et responsables, ils souhaitent tout simplement pouvoir continuer à assurer dans la liberté et la sérénité, et sans avoir à craindre constamment pour leur avenir, la véritable mission de service public qui est la leur.

C'est en formulant le vœu que ces souhaits soient compris et entendus par le Gouvernement que j'en aurai terminé, monsieur le ministre, avec les quelques observations que je

tenais à présenter à l'occasion de la discussion par le Sénat du projet de budget du commerce et de l'artisanat pour 1984. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à M. Jouany.

M. André Jouany. Chaque année, à l'occasion de l'examen de ce projet de budget, monsieur le ministre, je viens à cette tribune faire part de mes craintes sur l'avenir du commerce et de l'artisanat.

Dans cette période de crise et de rigueur, à la limite du supportable pour la majorité des Français, les commerçants et les artisans sont parmi les plus touchés.

Avec 600 000 entreprises commerciales et 800 000 entreprises artisanales, ce secteur compte près de 5 500 000 actifs et produit environ 450 milliards de francs de valeur ajoutée. C'est dire toute son importance dans la vie de notre pays, tant en raison de son poids démographique que du rôle qu'il joue en matière d'aménagement du territoire.

Les travailleurs indépendants du commerce et de l'artisanat jouent un rôle essentiel dans notre société : ils sont le complément indispensable de la grande industrie et de la production de masse, notamment par la qualité et la personnalisation de leurs services. Ils ont la capacité de créer un grand nombre d'emplois, souvent de haute qualification, et leurs activités répondent à un besoin de plus en plus développé d'expression et de créativité de l'individu.

Il est bien vrai que les commerçants sont le meilleur des environnements qui soient pour l'animation des villes et des villages. Imaginez une cité sans boulanger, sans épicier... Ce serait une ville morte !

Cependant le développement de ce secteur de notre économie se heurte à de graves difficultés : poids croissant des charges, complexité et pesanteur des procédures administratives, inadaptation des structures juridiques et financières.

Le taux de la T. V. A. s'appliquant, entre autres activités, à l'entretien et à la réparation a été majoré d'un point. Cette augmentation, en raison du blocage des prix, est restée à la charge des entreprises pendant quatre mois, transformant ainsi la T. V. A., impôt indirect, en une charge définitive.

Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, de réduire les délais de la récupération de la T. V. A. qui pèse lourdement sur la trésorerie des entreprises ?

Quand on parle impôts, on en vient tout naturellement à la taxe professionnelle considérée par chacun d'entre nous comme l'impôt le plus injuste et le plus inadapté qui pénalise la main-d'œuvre et l'investissement. Qu'en sera-t-il de sa réforme, monsieur le ministre ?

Les commerçants sont inquiets. Leur pouvoir d'achat se dégrade de jour en jour. Il doit être défendu comme d'ailleurs celui de tous les Français. L'égalité doit exister pour tous.

Les comptes commerciaux de la nation pour 1983 font apparaître un solde négatif concernant les créations d'emplois dans le commerce ; selon un récent sondage, 79 p. 100 des commerçants interrogés déclaraient ne pas avoir investi depuis le début de l'année 1983 et 42 p. 100 n'envisagent aucun investissement supplémentaire pour 1984.

Pour que le commerce puisse investir et donc embaucher, il faudrait qu'il ait accès aux mêmes crédits que ceux qui sont consentis à l'industrie.

La période de récession a entraîné une diminution de la consommation très sensible — 2,8 p. 100 en avril — pour le commerce de détail, alors que les grandes surfaces augmentaient leur chiffre d'affaires de 11 p. 100 en mai.

Le commerce repose sur la liberté d'entreprendre. Son objet est la satisfaction du consommateur tant au niveau des prix que de la qualité du produit et du service. Si la concurrence est une nécessité, on ne doit oublier ni les règles simples et évidentes, ni les problèmes liés à l'urbanisme commercial.

J'aborde là un problème important qui a été bien souvent évoqué et je sais que vous vous en préoccupez, monsieur le ministre.

L'idée que l'urbanisme commercial ne s'insère dans aucun plan global d'urbanisme est très choquante, alors que toute autre construction doit être en conformité avec un plan d'occupation des sols ou un schéma directeur d'aménagement urbain, par exemple.

En ce qui concerne les dispositions de la loi Royer sur l'urbanisme commercial, on se rend compte cette année que les grands moyens de distribution essaient de s'implanter à tout prix sur des localités où le potentiel de population n'est pas suffisant pour de tels équipements.

M. Raymond Brun, rapporteur pour avis. D'accord.

M. André Jouany. L'apparition dans certaines zones rurales de nouvelles implantations dites « moins de 1 000 mètres carrés » aggrave l'inquiétude des chambres de commerce et les oblige,

notamment dans le département de Tarn-et-Garonne, à avoir une attitude très vigilante pour ne pas déséquilibrer la structure commerciale existante.

C'est le cas dans mon département, dans une localité de 11 000 habitants qui a vu, en l'espace de deux ans, l'implantation sauvage de deux « 999 mètres carrés », qui perturbent considérablement le tissu commercial.

M. Michel Crépeau, ministre du commerce et de l'artisanat. J'en ai refusé une à Montauban !

M. André Jouany. Peut être bien, mais cela n'est pas possible quand leur surface est inférieure à mille mètres carrés.

Il serait souhaitable, pour ne pas dire nécessaire, d'abaisser les seuils dans une fourchette de mille à quatre cents mètres carrés, mais je ne pense pas que les seuils doivent être abaissés de façon uniforme dans toutes les régions. Six cents mètres carrés dans telle ville peuvent trouver facilement leur place alors que, dans telle autre, quatre cents mètres carrés risquent de compromettre le commerce existant.

Dans ce domaine, les commissions départementales d'urbanisme ne devraient pas avoir uniquement un rôle consultatif. Elles sont majeures, composées d'élus locaux, de représentants des chambres de commerce, des chambres de métiers, des administrations et des consommateurs et devraient donc avoir un pouvoir réel de décision. Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre ?

Les commerçants et les artisans sont des gens sérieux et efficaces. Ils sont prêts à assumer, comme ils l'ont toujours fait, toute la part de responsabilité qui est la leur dans la lutte contre le chômage et la hausse des prix. Il faut leur en donner les moyens.

Je reconnais que, depuis 1981, des efforts certains ont été accomplis et vous y avez vous-même contribué, monsieur le ministre, puisque vous avez été le promoteur du nouveau statut des coopératives d'artisans. Par ailleurs, les textes sur les entreprises en difficulté devraient, eux aussi, redonner confiance aux artisans et aux commerçants, sans oublier, bien sûr, le nouveau statut des conjoints d'artisans et de commerçants qui offre des droits véritables à ceux et à celles dont la collaboration est indispensable au chef d'entreprise.

Le moment venu, la loi bancaire et la réforme des tribunaux de commerce devraient encore contribuer à l'indispensable stabilisation de l'environnement des petites entreprises.

Mais le véritable problème est la prise en compte de la formation des hommes. A cet égard, j'ai noté avec la plus grande satisfaction la forte progression dans votre budget, monsieur le ministre, des crédits consacrés à l'accompagnement des mutations technologiques dans les secteurs du commerce et de l'artisanat.

Je suis bien conscient qu'on ne peut plus voir seulement dans l'artisanat et le commerce cet aspect traditionnel qu'on a toujours connu, important pour la vie du pays et de nos petits métiers.

La loi relative à la formation professionnelle des artisans leur permettra de mieux assurer leur avenir en améliorant leur connaissance en matière de gestion et en favorisant leur adaptation aux mutations économiques et technologiques.

Il serait nécessaire d'étendre cette loi aux commerçants afin qu'ils puissent bénéficier, eux aussi, d'une véritable formation professionnelle et qu'ils puissent acquérir la maîtrise des techniques de gestion et de commercialisation, de mettre les mutations technologiques au service du commerce et, pour cela, de faciliter l'adaptation des commerçants aux nouvelles évolutions technologiques concernant leurs activités telles que l'informatique, les cartes magnétiques de paiement, etc.

A ce propos, monsieur le ministre, comment pensez-vous inciter le commerce de détail à utiliser ce système de monnaie électronique ? L'installation d'un terminal chez le commerçant, relié à l'ordinateur central de la banque, coûtera cher et représentera une nouvelle charge financière. Les commerçants ne pourront pas la supporter.

Vous le voyez, monsieur le ministre, il reste encore bien des problèmes à résoudre. Vous avez déjà fait beaucoup. Je sais que sur les différents points que j'ai évoqués vos services travaillent avec diligence et les artisans et les commerçants suivent vos projets avec le plus grand intérêt.

Les radicaux de gauche voteront votre budget, bien que ce soit un budget difficile. Mais, malgré une conjoncture de rigueur, vous avez montré votre volonté d'engager un effort important en faveur d'un secteur essentiel pour notre économie en vous tournant résolument vers l'avenir. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique ainsi que sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme l'ont souligné fort justement les précédents orateurs, les commerçants et les artisans ont un rôle essentiel et indispensable à jouer dans la vie économique de notre pays.

Réalité de toutes les époques, ce secteur éminent du dynamisme régional et local n'a pourtant pas retenu l'attention des régimes précédents, qui ont trop considéré les commerçants et les artisans comme les parents pauvres de l'activité économique nationale.

Figurant dans le programme prioritaire d'exécution du 9^e Plan, les commerçants et les artisans sont désormais traités comme des partenaires actifs du développement économique; ils ont d'ailleurs bénéficié d'acquis législatifs et réglementaires considérables: je pense notamment à la loi du 10 juillet 1982 portant statut du conjoint, à la loi du 18 décembre 1982 relative à la formation professionnelle des artisans, à l'assouplissement des règles des centres de gestion par souci d'égalité fiscale, sans compter la nouvelle législation relative à l'économie sociale et les différentes mesures du conseil des ministres du 7 septembre 1983.

Monsieur le ministre, je voudrais vous féliciter de tout l'intérêt que votre ministère et le Gouvernement apportent à ce secteur en lui reconnaissant le rôle original qu'il joue, tant en matière d'animation économique qu'en matière d'aménagement du territoire et de qualité de la vie.

Votre projet de budget témoigne bien des efforts prioritaires que l'Etat entend faire au profit de ce secteur, qui représente environ 450 milliards de francs de valeur ajoutée.

Il faut noter que l'artisanat bénéficie de la majeure partie des crédits alloués au ministère. Cependant, on ne peut étudier ces crédits sans faire référence aux différents fonds provenant des ministères de l'aménagement du territoire — 116 millions de francs — de l'éducation nationale — 50 millions de francs — des affaires sociales — 1 500 millions de francs — et de la formation professionnelle — 75 millions de francs.

A toutes ces participations viennent s'ajouter les 25 millions de francs qui font partie du cadre des contrats de plan Etat-région.

Reprises dans le cadre privilégié des relations entre l'Etat et la région, ces priorités budgétaires de votre ministère se retrouvent, par exemple, parmi celles qui sont retenues dans le contrat de plan Etat-région Aquitaine; en effet, dans notre région, qui compte environ 52 000 entreprises artisanales occupant 14 p. 100 de la population active, le développement de l'artisanat constitue un impératif économique de premier plan.

Par la mise en valeur des ressources locales et la préservation du patrimoine, les entreprises artisanales contribuent à l'animation des secteurs ruraux par le maintien et la création d'emplois. Cette politique de promotion du commerce et de l'artisanat se décompose en quatre actions principales: l'adaptation des entreprises artisanales aux conditions du marché avec l'encouragement aux groupements, la modernisation de l'appareil commercial par l'adaptation des entreprises aux technologies nouvelles, l'insertion du commerce et de l'artisanat dans la politique régionale du développement local, l'aide au conseil et à l'innovation et l'adaptation aux technologies nouvelles.

C'est ainsi que les différents crédits affectés à la formation initiale, à l'apprentissage, à l'assistance technique, les aides aux zones sensibles sont de nature à donner aux commerçants et artisans les moyens d'exercer pleinement leur métier, de tenter d'apporter une réponse à la crise et de relever ainsi le défi de cette fin de siècle.

Les modalités du financement des entreprises artisanales constituent également un moyen non négligeable de faire progresser ce secteur.

Désormais financés sur les ressources propres des établissements prêteurs et destinés à encourager le regroupement des entreprises, les prêts spéciaux à l'artisanat sont complétés par les prêts de développement. Les artisans peuvent également avoir accès aux prêts participatifs simplifiés, destinés à renforcer les fonds propres des entreprises; ces prêts participatifs ont d'ailleurs remporté un franc succès.

L'ensemble de ce dispositif contribue grandement à faciliter le développement du commerce et de l'artisanat, mais ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que sa mise en application devrait pouvoir s'effectuer d'une façon plus simple afin de ne pas décourager les intéressés, qui hésitent souvent à s'engager dans de telles procédures?

Souvent isolées en milieu rural, les entreprises artisanales souffrent de ce manque d'information. Vous conviendrez avec moi que c'est fort dommage!

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous demander quelles mesures vous entendez prendre pour atténuer les graves difficultés que connaissent actuellement les entreprises artisanales du bâtiment. Ne croyez-vous pas que les difficultés proviennent en grande partie de la carence législative qui pénalise lourdement les entreprises sous-traitantes, particulièrement nombreuses dans le secteur du bâtiment?

Malgré les difficultés inhérentes à un monde en pleine mutation technologique et ébranlé par de multiples secousses, vous avez su reconnaître, monsieur le ministre, que ce secteur du

commerce et de l'artisanat représentait, non seulement un atout, mais aussi une chance exceptionnelle pour l'avenir. C'est pourquoi le groupe socialiste votera sans hésitation votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Edouard Le Jeune.

M. Edouard Le Jeune. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans un contexte international où les perspectives de reprise restent timides, le commerce et l'artisanat français doivent faire face à des défis multiples: l'arrêt quasi complet de la croissance, le poids des charges sociales et fiscales, une politique de rigueur, blocage des prix et relèvement du taux normal de la T. V. A. Ces sujets ont été largement évoqués par MM. le rapporteurs Ballayer et Brun.

Toutefois — dois-je le rappeler, monsieur le ministre? — le rétablissement de la compétitivité du secteur commerce-artisanat, seul moyen de répondre durablement aux impératifs auxquels la France se trouve confrontée, est loin d'être assuré par le projet de budget pour 1984 que vous nous soumettez et qui traduit une régression en valeur constante des crédits, une fiscalité artisanale et commerciale pénalisante, un poids de charges sociales trop lourd, enfin l'insuffisance de moyens spécifiques préconisés pour l'adaptation de ce secteur, notamment aux changements technologiques.

Vous venez de rappeler que 4 500 000 Français travaillent dans le commerce et l'artisanat, au sein de 600 000 entreprises commerciales et de 800 000 entreprises artisanales. Ils produisent plus de 450 milliards de valeur ajoutée et participent activement — c'est le moins qu'on puisse dire — par l'impôt, à la création d'une plus grande solidarité entre les Français.

De ce fait, les commerçants et les artisans sont en droit d'attendre un budget digne de leur rôle éminent dans l'animation de la vie économique et sociale et non un « saupoudrage » budgétaire.

Or votre budget, monsieur le ministre, n'augmente que de 4,8 p. 100 pour 1984, alors que la hausse des prix sera bien supérieure. L'année dernière, vous nous aviez également parlé des autres ministères et du fonds d'intervention pour la qualité de la vie. Ce langage n'a pas changé!

Par ailleurs, l'essentiel de ce budget est constitué par des primes — 234 millions de francs — dont la nature est très discutable. En période de rigueur budgétaire, des allègements de fiscalité seraient, en effet, préférables à des interventions à caractère passif.

De plus, la diminution en valeur constante des crédits en faveur de l'apprentissage artisanal va à l'encontre des propositions issues du conseil des ministres du 7 septembre 1983 sur la nécessité d'encourager ce type de formation. Je ne fais que répéter ce que nos collègues MM. Ballayer et Brun ont dit avant moi.

La modicité des mesures prévues et des moyens mis en œuvre dans votre budget fixe, s'il en était besoin, les limites de l'ambition du Gouvernement.

Mais, si vous le permettez, monsieur le ministre, je profiterai de ce débat pour insister sur quelques problèmes pour lesquels l'ampleur et l'urgence des solutions à apporter ne manqueront pas — du moins je le souhaite — de susciter de votre part des réponses précises.

Sur environ 2 700 000 entreprises existant en France au début de 1982, 1 800 000 étaient exploitées de façon individuelle, dont les deux tiers sans salarié. Or, les problèmes spécifiques auxquels cette catégorie d'actifs est confrontée en matière de prélèvements obligatoires sont particulièrement graves.

Au moment où l'on se préoccupe, dans divers organismes, de la protection sociale des commerçants et de son financement, il est indispensable d'évoquer de façon globale et complète le dossier des charges sociales et fiscales des travailleurs indépendants.

D'une part, la politique de rapprochement des conditions d'imposition des salariés et des commerçants s'est fondée, jusqu'ici, sur les centres de gestion agréés. La mise en œuvre de ce mécanisme est désormais achevée et, sans minimiser les progrès qu'il permet, on doit constater qu'il reste insuffisant, principalement parce qu'il exclut les forfaitaires.

D'autre part, l'effort fourni par les commerçants est à la mesure de leur capacité contributive réelle. Du fait de leur activité, ils subissent des contraintes, en temps et en risques, bien supérieures à celles des salariés. Contrairement à ce qu'affirme une récente étude du C. E. R. C., le centre d'études des revenus et des coûts, leurs cotisations sociales ne sont pas inférieures à ce qu'elles devraient être. Pour parvenir à cette conclusion, le C. E. R. C. majore, en effet, de façon totalement infondée l'assiette de leurs cotisations de 50 p. 100 pour « sous-estimation fiscale ». Je voudrais, monsieur le ministre, que vous nous donniez des éclaircissements sur les sources et les méthodes

utilisées par cet organisme officiel, ainsi que votre position sur ces présomptions de fraude collective qui pèsent sur les commerçants.

A mon avis, une telle attitude fausse gravement la concurrence et incite finalement à la fraude.

En outre, les prélèvements qui pèsent actuellement sur les commerçants et artisans sont tels qu'ils excluent tout nouvel alourdissement.

En effet, en volume, leurs charges sociales personnelles représentent plus de 40 p. 100 de leur revenu professionnel, auxquels s'ajoute l'impôt sur le revenu. Comme ils sont à la fois personne physique et entreprise, ils assument également les charges afférentes à la fiscalité et, en ce qui concerne la T.V.A., celle de collecteur de l'impôt.

Ils acquittent concrètement et directement l'ensemble de ces sommes.

Imaginez-vous, monsieur le ministre, comment réagiraient les salariés dans une telle situation ?

De plus, le poids de ces prélèvements n'est pas neutre économiquement et nuit aux capacités d'investissement et d'expansion des entreprises individuelles.

Considérez-vous, monsieur le ministre, que l'assiette actuelle des prélèvements sociaux est réellement adaptée ? Croyez-vous que le revenu fiscal du commerçant ou de l'artisan corresponde à la somme d'argent dont il dispose annuellement pour sa consommation ou son épargne ?

Non seulement le projet de loi de finances n'apporte pas de solution à la mesure de la gravité de cette situation, mais, bien plus, les prélèvements directs sur les bénéficiaires risquent de s'alourdir encore.

La multiplication des impôts et cotisations assis sur le revenu et le renforcement de la progressivité du barème placent artisans et commerçants dans une position particulièrement difficile.

Le plafond de 165 000 francs, au-delà duquel l'abattement de 20 p. 100 est réduit de moitié pour ceux qui adhèrent à des centres agréés de gestion, n'est même pas réajusté en fonction de l'inflation. Pourquoi ?

Le régime des indemnités de départ pour les commerçants et artisans âgés, après une déplorable sortie tardive des textes, ne semble pas répondre aux espoirs qu'il avait suscités. De plus, l'inadaptation de ce nouveau régime par la non-actualisation des conditions de ressources risque à terme d'en réduire l'application aux cas « marginaux ».

Ce péché d'archaïsme est commis à nouveau dans le système d'aides aux artisans et commerçants atteints par les mutations économiques, dont les chiffres n'ont pas été revus depuis dix ans.

Voilà quels sont, monsieur le ministre — et ce rappel est loin d'être exhaustif — les principaux problèmes auxquels artisans et commerçants sont confrontés.

Voilà pourquoi votre budget n'est pas à même de dissiper l'inquiétude et la déception de ceux à qui vous aviez promis « un rôle irremplaçable dans la nation ».

Deux sentiments inquiétants gagnent ces catégories professionnelles, ceux de l'injustice et de l'isolement.

Il est temps que le Gouvernement auquel vous appartenez les considère comme des partenaires sociaux à part entière, et non plus comme des adversaires placés sous haute surveillance.

Enfin le resserrement des marges, conjugué avec la chute de l'activité, coûtera aux commerçants 6 à 8 milliards de francs en 1983 !

Conséquences : des milliers d'emplois pourraient être supprimés cette année. Fait sans précédent depuis la guerre, le commerce ne créera pas d'emploi en 1983.

Il ne faut pas que ce secteur, qui apparaissait comme l'un des points d'ancrage du redéploiement économique et industriel, rejoigne le groupe des secteurs sinistrés, mais redevienne une force de progrès.

J'aurais aimé pouvoir évoquer des perspectives plus réjouissantes et vous parler de l'importance que l'on devrait attacher aux statistiques, études et recherches dont les prolongements, avec l'aide des pouvoirs publics et des chambres professionnelles, seront l'environnement de demain.

Dans le même ordre d'idées, il est urgent que les problèmes d'urbanisme commercial soient traités dans le cadre d'une loi fixant les principes et organisant les modalités de compétence des collectivités locales concernant la localisation d'activités de production, de commerce et de service.

Enfin, la mise en œuvre d'actions et le renforcement des moyens de développement du commerce et de l'artisanat passe impérativement par une assistance technique accrue, une dynamisation et un assouplissement des moyens financiers adaptés aux risques, à la taille et aux ambitions des entreprises. Le développement de la formation, dont il faut reconnaître qu'il fut l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics, doit être accru.

En conclusion, je dirai que les commerçants et les artisans peuvent et doivent jouer un rôle de trait d'union dans notre société : trait d'union entre le monde de la production et de celui de la consommation, et trait d'union entre ouvriers et usagers, l'artisan étant par essence l'ouvrier le plus proche de l'usager, le plus sensible à ses besoins.

Nous constatons de plus en plus que les commerçants et les artisans les plus efficaces, les plus « performants », contribuent d'autant mieux à améliorer la qualité de la vie quotidienne, qu'ils croient à la valeur du travail. N'est-ce pas la voie de l'avenir ?

Monsieur le ministre, il faut le reconnaître, vous êtes un homme de terrain, un homme de contact, connaissant bien les réalités, mais avec le budget que vous nous proposez vous ne pourrez mener, malheureusement, qu'une politique très timide en faveur du commerce et de l'artisanat. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Cazalet.

M. Auguste Cazalet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'an dernier, nous étions déjà inquiets pour l'avenir du commerce et de l'artisanat soumis à des charges fiscales et sociales trop lourdes.

Or, cette année, le budget que vous présentez ne semble pas encore reconnaître le rôle éminent des commerçants et artisans dans la vie du pays.

En effet, leur importance est capitale dans la lutte pour l'emploi. Maillons essentiels dans le processus de production et de distribution, ils sont déterminants et jouent un rôle encore plus déterminant dans la réussite de la politique économique et sociale, un rôle qui, au travers de votre projet de budget, ne semble pas reconnu comme tel.

Vos crédits demeurent fort modestes puisqu'ils ne dépassent pas 472 millions de francs, soit 0,5 p. 100 du budget de l'Etat. En réalité, ces crédits n'augmenteront que de 4,8 p. 100, ce qui laisse à penser que la dotation pour 1984 diminuera au sein du budget de l'Etat, tandis que les autorisations de programme baisseront de près de 40 p. 100.

A ce sombre tableau, auquel il faut ajouter les mesures du plan de rigueur du printemps dernier, on peut douter de votre désir d'aider les commerçants et les artisans. Pourtant, les bonnes intentions sont là, dans le domaine de la formation professionnelle, par exemple ; mais encore faut-il avoir les moyens de les faire aboutir et de ne pas faire déboucher un apprentissage onéreux sur le chômage.

En outre, les centres de formation des apprentis rencontrent de plus en plus de difficultés financières, ce qui les amène à lancer un appel au secours aux collectivités locales.

Les dotations concernant le commerce restent faibles : 39,86 millions de francs, soit 13,70 p. 100 de vos crédits. Ces chiffres sont révélateurs d'un désintérêt injustifié du Gouvernement à l'égard d'un secteur qui occupe 12 p. 100 de la population active et a permis l'an dernier la création de 11 300 emplois. Pourtant, il ne bénéficiera d'aucune prime de l'Etat visant à la création d'entreprises.

Quant à l'artisanat, même si le montant des crédits destinés aux primes constitue la plus grosse part du budget, leur enveloppe globale nette baisse de 8 p. 100. Pour les primes dites « à la création d'emplois » 195 millions de francs seront alloués en 1984 contre 200 millions de francs en 1983 !

En l'absence d'un dévoiement suffisant des crédits en faveur de l'assistance technique, de l'aide commerciale et, particulièrement, de l'aide au développement technologique, permettez-moi, monsieur le ministre, de douter d'une volonté d'avenir.

L'alourdissement des charges et de la fiscalité pesant sur les commerçants et les artisans, hypothèque grandement les chances de redressement de ces activités, activités d'autant plus nécessaires à notre pays que ce sont pratiquement les deux seuls secteurs qui ont continué à embaucher depuis trois ans.

A cet accroissement des contraintes s'ajoute le désintérêt du Gouvernement pour ces deux professions. Ce sont là, pour le groupe du R.P.R., deux reproches qui suffisent à justifier son intention de voter contre votre budget. (*Applaudissement sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Mouly.

M. Georges Mouly. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est sans doute inutile, en cet instant, de revenir sur l'importance économique du commerce et de l'artisanat.

Vous êtes — vous le savez, monsieur le ministre — en cette période de crise, responsable d'un secteur absolument vital pour notre pays, secteur composé d'éléments qui sont facteurs d'aménagement du territoire et, par conséquent, d'équilibre social et humain.

Le commerce et l'artisanat, ce dernier surtout, nourrissent, et nourrissent encore, quelques complexes d'infériorité nés des problèmes réels d'adaptation à l'évolution technologique, ainsi que des difficultés à faire face à la crise.

L'artisanat et le commerce, cependant — j'entends le petit commerce — sont les partenaires privilégiés de la vie sociale. En effet, l'artisanat ne créait-il pas quelque deux cent mille emplois, alors que, dans le même temps, l'industrie et l'agriculture voyaient leurs effectifs chuter durant ces dix dernières années ?

Alors, commerce et artisanat constituent-ils désormais une entité réellement prise en considération ? Il semble que oui, si l'on en juge par les propos tenus par M. le Premier ministre devant l'assemblée permanente des chambres de métiers, par les mesures annoncées en conseil des ministres du 7 septembre dernier ; encore conviendra-t-il — j'insiste — de ne pas décevoir l'espoir qui est né.

Il semble que oui, car les lois de 1982 relatives au statut du conjoint d'artisan ou de commerçant, à la formation continue, la loi sur l'économie sociale ont été des étapes importantes, jugées comme telles par tout le monde.

Le budget pour 1984 est-il dans la ligne de ces initiatives heureuses ? Avec une augmentation globale de quelque 5 p. 100, semble-t-il, on hésite pour le moins à l'affirmer. Mais il est vrai qu'il faut compter avec la participation d'autres ministères et qu'il y a eu, l'an dernier, une forte augmentation des dotations. Il est vrai également que ne sauraient être critiqués en leur principe les priorités que sont, dans ce budget, l'aide à l'assistance technique et aux mutations technologiques, l'aide à la formation des hommes, l'aide en faveur des zones sensibles, la modernisation du secteur commercial.

Pour ce qui concerne précisément le commerce, je ferai, soucieux de le voir pour le moins se maintenir et se développer si possible en zone rurale où il a été victime, entre autres, de l'exode des populations, quelques réflexions et poserai quelques questions.

Pourquoi envisagez-vous une diminution des autorisations de programme en matière d'aides au commerce rural ? Cela suscite des inquiétudes pour l'avenir.

Ma deuxième réflexion concerne le commerce rural. Ce commerce rural a besoin d'être aidé pour sa création et sa survie. Chacun le sait ici. A ce sujet, je regrette que le commerce ne bénéficie pas de la prime à la création d'emploi et je formulerai trois remarques.

S'agissant de l'urbanisme commercial — sujet maintes fois abordé et sur lequel je ne m'attarderai pas — il ne paraîtrait pas opportun de fixer un seuil uniforme pour tout le territoire. Les régions ont, de ce point de vue aussi, leur spécificité. Notre collègue M. Jouany a insisté sur ce problème voilà un instant.

Ma deuxième remarque concerne l'emploi de personnels. Durant la ou les saisons de pointe, il est des commerces qui, je l'indiquais à propos du budget du tourisme, doublent en deux mois le chiffre d'affaires des dix autres mois de l'année...

M. Paul Malassagne. Très bien !

M. Georges Mouly. ... et qui pourraient, de ce fait, embaucher du personnel. Votre collègue, Mme Cresson, déclarait ici-même la semaine dernière : « Je songe à l'assouplissement du droit d'embauche pour l'exécution de contrats d'exportation parce que l'on a besoin d'un personnel supplémentaire qu'il est difficile d'embaucher lorsque l'on pense qu'on ne pourra pas éventuellement, si l'on n'a pas d'autres contrats, le conserver. » Le problème posé par le surcroît de travail du commerçant ou de l'artisan est de même nature. Il est important ; il est parfois déterminant.

La troisième remarque a trait aux contrôles divers, dont parlait notre collègue M. Mathieu voilà un instant, que subissent les petits commerçants. Ma remarque a trait plus précisément à la manière dont parfois ces contrôles sont effectués. Je sais que le comportement de l'individu, fût-il contrôleur, ne saurait être codifié — il y a là un problème qui échappe au pouvoir de quiconque — mais je n'en pense pas moins que tout doit être fait, que des consignes peuvent être données ou répétées peut-être pour que le petit commerçant ne soit pas, comme c'est quelquefois le cas, littéralement terrorisé.

L'artisanat, quant à lui, fait l'objet de développements intéressants dans les orientations du 9^e Plan. Il suffit toutefois de relire les propos qu'a tenus le président Paquet le 27 octobre dernier pour réaliser combien nombreux et cruciaux sont les problèmes en suspens. Mais je ne les reprendrai pas, pas plus que je m'arrêterai sur les engagements du Premier ministre, dont je souhaite qu'ils soient honorés mieux encore peut-être que les douze mesures de septembre 1982. Je me bornerai plutôt, là encore, à quelques remarques.

La première d'entre elles est en contradiction avec ce que disait voilà un instant l'un des rapporteurs pour avis. Rapporteur pour avis moi-même du projet de loi sur la formation continue, j'avais, réfléchissant en cela la position de la commission des affaires économiques, demandé que soit prévue une participation financière des futurs artisans aux stages d'initiation à la gestion. Votre prédécesseur m'avait alors répondu que

les fonds qui seraient dégagés au cours des prochaines années seraient largement suffisants et que l'on risquait d'effrayer les intéressés en prévoyant que l'on pourrait leur réclamer des droits. L'idée fut alors rejetée. Mais il me semble bon qu'elle soit prise en compte cette année car c'est bien, comme on l'a précisé, un élément de motivation. C'était aussi l'avis de la majorité de la commission pour la formation des futurs artisans.

Si je mentionne cela, c'est que j'ai été convaincu, comme d'autres ici, sans doute, par une expérience vécue à plusieurs reprises : la formation initiale à la gestion me semble une condition indispensable de la réussite.

Ma deuxième remarque concerne les entreprises du bâtiment, dont chacun connaît les grandes difficultés. J'évoque cette question pour deux raisons : le travail clandestin et les travaux de réhabilitation ou de restauration.

L'artisan du bâtiment est la victime privilégiée, en quelque sorte, du travail clandestin. J'ai pris connaissance avec intérêt des mesures prévues pour lutter contre ce fléau. J'avais moi-même, en mars 1983, posé une question écrite au ministre des affaires sociales en lui demandant que soit pris l'arrêté prévu à l'alinéa 3 de l'article L. 253 du code de la sécurité sociale et faisant obligation à tout employeur de porter à la connaissance des caisses primaires toute embauche ou tout licenciement de personnel dans les huit jours ou du début ou de la fin du travail. Il me fut répondu que cela alourdirait la gestion des entreprises et des organismes et que cet arrêté n'interviendrait pas. C'est peut-être regrettable, à mes yeux en tout cas.

Les travaux de restauration ou de réhabilitation tiennent une place importante chez l'artisan, chacun le sait ici, et ils pourraient partiellement — très partiellement sans doute — pallier la chute des travaux dans le neuf. Des mesures ont été prises ou prévues, mais je pense que la proposition de loi n° 68 déposée par nos collègues du groupe du R. P. R. mériterait d'être examinée, monsieur le ministre.

J'en viens à ma troisième remarque. J'ai moi-même déposé une proposition de loi, n° 346, portant création d'un livret d'épargne pour l'investissement au profit des entreprises artisanales. Je fais ce rappel non par inutile vanité d'auteur — au demeurant, l'enfant n'a pas vu le jour — mais parce qu'il y a là une question d'une importance telle que je crois savoir que le Gouvernement a envisagé, heureusement ! la création d'un tel livret. Je m'en réjouis, comme chacun ici sans doute, et je souhaite que le projet attendu par les artisans aboutisse rapidement. Peut-être pourrez-vous, monsieur le ministre, nous donner quelques indications quant aux délais.

Un souhait encore — quatrième remarque — concernant la prévention des difficultés des entreprises artisanales.

Répondant à une question que je vous avais posée, vous m'avez indiqué que la procédure expérimentale avait été bien accueillie. Des échanges de vue avec les responsables sur le terrain, il ressort que la responsabilité des agents diagnostiqueurs ne devrait pas être engagée. En outre, il serait opportun que l'alerte puisse être donnée par un tiers, une banque par exemple, car la demande de l'intéressé lui-même peut parfois intervenir tardivement.

Bien d'autres sujets de réflexion pourraient être abordés. Je suis ainsi intervenu sur le « para-commercialisme » l'an dernier, et je pourrais reprendre les termes de mon intervention. Mais je me bornerai pour terminer, monsieur le ministre, à demander, car il y va de la justice sociale la plus élémentaire, quelles sont les intentions réelles du Gouvernement quant à la possibilité de faire bénéficier le commerçant et l'artisan de la retraite à soixante ans et quant au dramatique problème de l'indemnité journalière. Si le projet de deuxième loi de Plan prévoit une amélioration de la « couverture sociale aujourd'hui insuffisante en matière de santé et d'invalidité pour les artisans et leur conjoint », ce texte est muet sur le financement. D'où ma question, monsieur le ministre.

Je conviens que la mise en œuvre de toutes ces mesures n'est pas facile, mais l'artisan, dont chacun reconnaît la dimension économique, doit être également considéré — je sais que tel est votre état d'esprit — dans sa dimension humaine. J'espère donc une réponse sur des questions d'une telle importance.

J'ai conscience de m'être éloigné des strictes considérations budgétaires ; mais le budget du commerce et de l'artisanat pour 1984 doit être considéré — vous l'avez d'ailleurs dit, monsieur le ministre — dans son environnement ; ce dernier est bien sûr marqué par d'immenses difficultés, mais il l'est aussi par le dialogue qui s'est instauré, je le reconnais, avec le monde des commerçants et des artisans, par la mise en œuvre des textes législatifs que j'ai rappelés et par des engagements pris, dont il est souhaitable qu'ils soient tenus.

Ce n'est peut-être pas suffisant ; cependant, monsieur le ministre, je reconnais que vous avez avancé : le Gouvernement a fait en trente mois plus que l'opposition en trente ans !

Au demeurant, les commerçants et les artisans, classe sociale sérieuse et laborieuse, ne demandent pas à être l'objet d'enchères ou de surenchères ; ils demandent bien plutôt une certaine considération. Ils souhaiteraient que l'on s'efforce avec persévérance, comme vous avez sans doute l'intention de le faire, de leur permettre de devenir ou de redevenir cette force vive dont, chacun en a ici conscience, la nation a besoin.

Vous disiez tout à l'heure, monsieur le ministre, que votre démarche était celle du dialogue, de l'ouverture et de la libéralisation. En ce qui me concerne, suivant les conclusions de la commission des finances et exerçant, dans ce sens, la sagesse à laquelle s'en est remise la commission des affaires économiques et du Plan — mais espérant surtout pouvoir dire dans un an que je n'aurai pas été déçu — je vous accompagnerai sur ce chemin-là, monsieur le ministre, celui du dialogue, de l'ouverture et, j'y insiste, celui de la libéralisation. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I. — M. Regnault applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Regnault.

M. René Regnault. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'importance du secteur du commerce et de l'artisanat, tant en ce qui concerne l'emploi — 5 millions de personnes visées — que le nombre d'entreprises — 500 000 pour le commerce et 850 000 pour l'artisanat — aurait peut-être mérité une augmentation plus substantielle du budget pour 1984 par rapport à 1983. Elle n'est que de 4,8 p. 100, soit 472 millions de francs.

Toutefois, c'est un budget incitatif que vous nous soumettez et deux facteurs atténuent cette « rigueur ».

Premièrement, au budget proprement dit, il faut ajouter les interventions des autres ministères, la progression très importante — 38,5 p. 100 — de l'année précédente, l'action des collectivités locales que vient renforcer la décentralisation et, enfin, le rôle essentiel des chambres de commerce et des chambres de métiers.

Vous avez pu, monsieur le ministre, constater le dynamisme de ces dernières lors de votre visite pour le cinquantième anniversaire de la chambre de métiers de Dinan et pour l'inauguration de celle de Saint-Brieuc, dans mon seul département.

Vos actions sont généralement conjointes : elles visent l'incitation, mais aussi l'animation du secteur.

Deuxièmement, les points essentiels sur lesquels se porte votre action, à savoir la formation, les nouvelles technologies et les zones sensibles, sauront donner au secteur du commerce et de l'artisanat l'impulsion nécessaire pour contribuer à sortir de la crise.

Cette bonne résistance du commerce et de l'artisanat à la crise nous prouve que la micro-économie, les petites unités de production, ont une place réelle dans l'économie nationale, voire européenne et internationale.

Je crois, pour ma part, que la crise que connaissent les pays industrialisés, dont le nôtre, nous incite fortement à encourager le développement endogène : c'est alors que l'on rencontre souvent les P.M.I., les P.M.E., l'artisanat et le commerce. J'ajoute que la relance de la croissance suppose reconversion, adaptation. Là encore, artisanat et petit commerce offrent un intérêt évident eu égard à leur exceptionnelle flexibilité.

Le développement local, en bonne place dans les actions prioritaires du 9^e Plan, est plus que jamais d'actualité : le congrès des économies régionales à Strasbourg, la semaine passée, l'a illustré à l'échelon européen, chez nos partenaires unanimes.

C'est pourquoi je m'attacherai plus particulièrement à ce qui a trait à l'aménagement du territoire.

Une nouvelle conception de l'économie fondée sur la micro-initiative voit le jour. La micro-économie, fer de lance du développement local, doit encourager l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités.

De nouveaux entrepreneurs prennent en main des secteurs de production aussi avancés que l'informatique, la bureautique, et obtiennent avec leurs produits nouveaux, issus de technologies avancées, des résultats étonnants, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

Il va sans dire que les mesures de la gauche a prises depuis plus de deux ans y ont contribué de façon déterminante. La planification décentralisée est à l'origine maintenant de programmes d'action concertés : c'est le cas dans la région de Bretagne, dans le département des Côtes-du-Nord en particulier. La coopération intercommunale, grâce aux fonds locaux de développement, les chartes intercommunales, l'économie sociale peuvent soutenir une politique dynamique de l'artisanat, du petit commerce, s'inscrivant dans une optique de créations d'emplois et d'aménagement du territoire, soutenant le développement endogène et permettant aux régions, aux pays dans les régions, de renforcer et consolider leur existence, d'améliorer la qualité de la vie et de donner la possibilité aux jeunes, notamment, de vivre et travailler au pays.

Je souligne donc l'arsenal législatif qui a été adopté depuis plus de deux ans pour renforcer un domaine trop négligé par l'ancienne majorité et je profiterai de l'examen de vos crédits pour vous interroger, monsieur le ministre, sur la portée de certaines actions et pour vous soumettre un certain nombre de préoccupations auxquelles je souhaite, pour ma part, que des réponses favorables puissent être apportées.

Pourriez-vous, par exemple, nous fournir quelques données statistiques sur les formations mises en place par la loi du 23 décembre 1982 ? Que sont les mises en formation, tant chez les artisans, les commerçants, leurs conjoints, leurs salariés ?

Les primes de 10 000 francs par création nette d'emploi, combien à ce jour ? Quel est le rythme de la demande ? Y a-t-il des délais d'attente ?

La loi portant statut du conjoint, quel en est l'impact ? Que sont les choix, les formules retenues par les intéressés ?

La formule autorisant les créations de sociétés coopératives d'artisans et d'unions de sociétés coopératives connaît-elle des demandes ? En quel nombre ?

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que les réponses puissent être régionalisées.

Des mesures fiscales ont été adoptées ; a-t-on eu recours et dans quelles proportions au régime réel supersimplifié ?

Ici, des difficultés — peut-être exagérément amplifiées — sont apparues entre centres de gestion et centres de gestion agréés. La confusion est malheureuse et je souhaite que l'on puisse y remédier.

Vos actions, les nombreuses mesures adoptées sont-elles assez connues de tous les intéressés ?

Je m'interroge et je salue avec un réel intérêt la mise en place de délégations régionales.

L'information orale est ici essentielle et je crois, monsieur le ministre, qu'il faut s'en donner les moyens au travers de l'équipe d'animation, qu'il convient peut-être de renforcer, ou auprès du délégué régional.

Des mesures ont été prises pour lutter contre le travail noir ; elles sont bien accueillies. Mais il faut à la fois se donner les moyens de les appliquer et se tenir prêt à les compléter.

L'adaptation des mesures découlant de l'ordonnance du 26 mars 1982 a fait l'objet de nombreux examens par les administrateurs des caisses artisanales d'assurance vieillesse. Le 30 novembre 1983, ceux de la caisse bretonne ont fait le point et se sont déterminés en faveur de l'extension de la retraite à soixante ans au bénéfice des artisans. Ils ont notamment pris en compte l'engagement du Gouvernement d'étendre, à compter de 1984, les mesures prises le 1^{er} avril 1983 au bénéfice des salariés.

Ils s'inquiètent aujourd'hui de l'interruption des travaux de la commission mise en place pour l'extension aux artisans des droits des salariés acquis à l'âge de soixante ans.

Ils réclament avec solennité une reprise rapide des travaux nécessaires à la parution des textes concrétisant l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans dans le régime de base.

Sur ce point, vous pourrez, je l'espère, monsieur le ministre, m'apporter apaisements et précisions de même qu'en ce qui concerne la réglementation relative aux autorisations des nouvelles grandes surfaces ou l'extension de celles-ci. C'est un sujet difficile et délicat à traiter.

J'apprécie l'intérêt permanent et soutenu porté à ce secteur par le Gouvernement depuis mai 1981, ainsi que les diverses mesures que votre prédécesseur et vous-même avez présentées devant le Parlement et soutenues. Toutes concourent à redonner à l'artisanat et au petit commerce la place essentielle qu'ils doivent prendre dans l'organisation de notre société et le développement de l'économie du pays.

C'est pourquoi le groupe socialiste vous apporte son total soutien et vous assure de sa profonde volonté de vous encourager à poursuivre (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Le Cozannet.

M. Yves Le Cozannet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après les excellentes interventions de MM. les rapporteurs, je ne m'étendrai pas sur la structure même du budget, sinon pour dire, après mon collègue René Regnault, que, compte tenu de l'importance des secteurs du commerce et de l'artisanat, comme de celui de l'agriculture, les budgets de ces grands domaines d'activité sont bien parcimonieux, c'est le moins qu'on puisse dire. En effet, leur progression respective n'est que de 4,8 p. 100 et de 4 p. 100. Il s'agit pourtant de deux secteurs qui pèsent lourd au regard de la politique d'aménagement du territoire.

Votre budget est donc faible, monsieur le ministre, et aucune disposition n'a été prise, par ailleurs, pour assurer un relais de financement au niveau des régions et des départements.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte dans ce débat pour évoquer plus particulièrement la situation des entreprises du secteur des métiers.

Je dirai simplement en abrégé un peu mon propos, que le chiffre d'affaires de l'artisanat équivaut à deux fois celui de l'industrie de l'automobile et à six fois celui de la sidérurgie. Nul doute que l'importance de ce secteur économique mérite une attention toute particulière. Or — et cela a été dit plusieurs fois — après avoir bien résisté à la crise de 1975 à 1980 — ce qui veut dire peut-être qu'il n'était pas si mal traité à l'époque — il marque, lui aussi, des signes de régression.

Le nombre de radiations d'entreprises est en augmentation et le solde entre les créations et ces radiations est, cette année, pour la première fois, négatif. En outre, le nombre de salariés qui s'engagent encore dans l'artisanat tend à décroître d'année en année.

Certes, la conjoncture économique explique sans doute cette régression mais celle-ci a été considérablement aggravée par un certain nombre de mesures malencontreuses prises par le Gouvernement : blocage des prix, augmentation d'un certain nombre de prix de revient, niveau élevé des taux d'intérêt, modification de l'assiette des charges sociales et enfin diminution du pouvoir d'achat laquelle se répercute, bien entendu, sur le commerce et l'artisanat.

Or, il est certain que les difficultés des entreprises, notamment artisanales, tiennent, pour une part non négligeable, aux difficultés rencontrées par les consommateurs, notamment dans le secteur du bâtiment, compte tenu des taux d'intérêt encore trop élevés et des conséquences psychologiques et pratiques de la loi dite « loi Quilliot ».

C'est ainsi que, dans toutes les régions de France, un très grand nombre d'entreprises du bâtiment ont déposé leur bilan, entraînant dans leur chute des milliers de licenciements — la Bretagne, dont on parlait tout à l'heure, n'est pas à l'abri de ce genre de choses.

Le commerce représente, de son côté, avec plus de 500 000 entreprises et 2 500 000 personnes actives, le tiers de tous les investissements des entreprises françaises.

Créateur d'emplois jusqu'en 1981, le commerce traverse également une crise préoccupante due au reflux de la demande des ménages et à la chute de la demande en biens industriels.

Le poids de ses charges a quintuplé : cinquième semaine de congés, diminution du temps de travail — bonne mesure, augmentant — indemnité de transport du personnel, augmentation non récupérable de la T.V.A., taxation des frais généraux des entreprises, hausse des prix de l'énergie, augmentation des baux commerciaux, augmentation du prix des transports et autres services publics et, enfin, blocage des prix suivi de ce que le Gouvernement appelle, pudiquement, un « pincement des marges », autant d'innovations peut-être, mais qui ne vont pas systématiquement dans le bon sens.

Une telle situation a déjà entraîné, et continuera d'entraîner, la suppression de plusieurs milliers d'emplois, ainsi qu'une diminution des investissements et conduira le commerce à faire partie, à très court terme, du groupe des secteurs économiques en difficulté.

Les moyens de financement mis à sa disposition restent souvent assez mal adaptés à ses besoins. Cela a été rappelé tout à l'heure.

Compte tenu des garanties apportées, les concours bancaires sont souvent aléatoires, en tous cas, coûteux et difficiles à obtenir.

Les aides financières accordées sous forme de prêts à taux privilégiés au petit commerce sont relativement modestes, les conditions d'obtention trop rigoureuses, les garanties exigées souvent trop importantes et les investissements axés trop souvent sur l'immobilier, qui pèse relativement lourd.

Il faut donc renforcer — ce qui n'est pas simple — la structure financière des entreprises et améliorer leur marge d'auto-financement.

Par ailleurs, l'égalité sociale et fiscale n'a pas encore été réalisée en faveur du secteur commercial et artisanal.

Au cours de la campagne électorale, M. le Président de la République avait annoncé, parmi les mesures qui pourraient être prises plus spécialement en faveur des artisans, la diminution du taux de T.V.A. sur les activités d'entretien et de réparation. Or, l'augmentation des taux normal et intermédiaire de la T.V.A. en 1983 ne répond nullement à cet objectif, ce qui nous semble tout à fait regrettable.

Une diminution du taux de cette T.V.A. permettrait, en effet, aux activités d'entretien, de réparation et de prestation de services de se développer, ce qui contribuerait à lutter non seulement contre un certain gaspillage mais également, et surtout, contre le travail clandestin dont les ravages se font

de plus en plus sentir. Vous avez d'ailleurs évoqué cette question, monsieur le ministre, lorsque vous vous êtes rendu dans le département des Côtes-du-Nord.

Tout à l'heure, certains de mes collègues ont pris le soin de traiter également de la grande distribution, des problèmes qui se posent à propos des seuils — je n'y reviendrai pas — de la publicité comparative qui provoque pas mal de réactions dans la presse, de la modification de la loi Royer relativement aux seuils, enfin de bien d'autres aspects qui intéressent les artisans et les commerçants, et qui peut-être — je l'espère en tout cas, pour eux — évolueront dans le bon sens.

En ce qui concerne l'égalité sociale, les deux principes de base qui avaient été posés par la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, à savoir l'harmonisation des régimes sociaux et l'aménagement de l'assiette des charges sociales, ne sont pas encore entrés totalement en application, et c'est ainsi que ne sont toujours pas versées les indemnités journalières en cas d'incapacité de travail de longue durée, ce qui conduit évidemment de nombreux artisans à souscrire un contrat d'assurance qui leur permettrait de percevoir un revenu de remplacement si nécessaire.

Les artisans, par ailleurs, souhaiteraient obtenir la retraite à 60 ans. Des discussions sont en cours avec le Gouvernement à ce sujet et, logiquement, d'après les organisations d'artisans, elles devraient aboutir à des décisions applicables à partir de 1984. A l'heure actuelle, il semblerait que la décision d'augmenter les cotisations ait été prise, mais non celle relative à l'octroi de la retraite à 60 ans. Les organisations intéressées attendent de votre part, monsieur le ministre, davantage de précisions.

Demeure également le problème de la cotisation d'assurance maladie des retraités malgré la réduction de son taux à 5 p. 100 depuis octobre 1981.

Le principe de l'aménagement de l'assiette des charges sociales avait également été posé par cette loi d'orientation. Il a donné lieu, semble-t-il, à de nombreuses études sans qu'il s'ensuive, malheureusement, de décisions concrètes.

C'est ainsi qu'avait été avancé le projet d'asseoir les cotisations sur d'autres éléments que le salaire, notamment sur la valeur ajoutée. Pourriez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, où en est la réflexion du Gouvernement à ce sujet ?

J'ajouterai, ainsi que l'a fort bien indiqué notre collègue rapporteur spécial de la commission des finances, que la diminution en francs constants des crédits destinés à l'apprentissage artisanal ne va guère dans le sens des propositions issues du conseil des ministres du 7 novembre 1983 relatives à la nécessité d'encourager ce type de formation.

Enfin, monsieur le ministre, ce que souhaitent les commerçants et les artisans, c'est d'être considérés comme des partenaires à part entière dans toutes les négociations engageant les employeurs ; ils attendent également un allègement des charges sociales et fiscales qui pèsent sur les entreprises commerciales et artisanales, charges qui ne font qu'augmenter d'année en année et qui, s'ajoutant à des réglementations du travail toujours plus lourdes et plus complexes, ont un effet dissuasif non seulement sur la création de nouvelles entreprises mais aussi sur l'emploi.

J'espère que le Gouvernement entendra et comprendra le monde du commerce et de l'artisanat. J'en suis persuadé, monsieur le ministre, car je vous connais bien. Il s'agit là, en effet, d'activités essentielles pour l'avenir de notre pays. Par conséquent, il convient de ne pas les négliger mais, au contraire, de les aider avec souplesse. Je suis sûr que vous vous y emploierez. (*Applaudissements sur les traversées de l'U.C.D.P., de la gauche démocratique, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Janetti.

M. Maurice Janetti. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il faut noter en préambule que la part des crédits affectés au secteur du commerce ne représente qu'une part étroite du budget du commerce et de l'artisanat, qui demeure lui-même modeste puisque, d'un montant global de 472 millions seulement, il ne représente pas plus de 0,5 p. 100 du budget de l'Etat.

Toutefois, il faut également souligner le fait extrêmement positif que constitue l'augmentation très forte des crédits attribués au commerce pour 1984, par rapport à 1983 — plus 55 p. 100.

Si l'importance d'un secteur économique se mesure bien sûr à son enveloppe budgétaire, elle ne peut se résumer à cela. Quelques chiffres clés caractérisent également le commerce et méritent d'être rappelés.

Ainsi, 500 000 entreprises employant 2 500 000 personnes en 1982 ont réalisé un chiffre d'affaires global de 2 310 milliards de francs. La part du commerce, dans la création de richesse par la nation, s'élève à plus de 12 p. 100, soit deux fois plus que la part représentée par l'industrie automobile.

Le Gouvernement l'a bien compris.

Pour 1984, la participation de l'Etat au développement des stages d'initiation et de perfectionnement à la gestion s'élève à 9 500 000 francs et enregistre, par rapport à 1983, une progression de 34 p. 100. Globalement, l'aide à la formation et à l'assistance technique se voit attribuer une somme importante — 18 900 000 francs — et c'est une bonne chose.

Par ailleurs, je voudrais souligner, malgré le peu de temps qui me reste, certaines mesures extra-budgétaires tout à fait positives qui ont été adoptées ou qui sont en voie de l'être : adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi modifiant la formation professionnelle continue et étendant le droit au congé individuel de formation aux salariés des entreprises de moins de dix salariés non assujetties à l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle ; mise en place progressive, au sein des chambres de commerce et d'industrie, des « centres de formalité » des entreprises ; cette mesure toute nouvelle devrait inciter encore davantage les nouveaux venus au commerce à poursuivre leur formation.

Le budget pour 1984 met également l'accent sur l'aide aux zones sensibles ; la connaissance et l'information sur ces secteurs reçoivent une dotation de 12 500 000 francs.

Je voudrais maintenant évoquer le problème des grandes surfaces. L'introduction, la multiplication du nombre des grandes surfaces à dominante alimentaire ont provoqué une modification, pour ne pas dire un bouleversement, du paysage commercial.

La France comptait, au 1^{er} janvier 1983, 10 700 grandes surfaces. Certes, ce n'est pas le pays le plus suréquipé dans ce domaine, puisqu'il y en a davantage en Belgique, et notamment en Allemagne. Je n'engagerai d'ailleurs pas une polémique sur l'antagonisme entre petit commerce et grandes surfaces. Ce n'est pas dans ces termes que doit être posé le problème. Ce n'est pas non plus le lieu de le faire.

Il est cependant indéniable, et je tiens à le souligner, que la loi Royer ne remplit pas correctement sa mission, qui est celle d'assurer l'équilibre des différentes formes de commerce.

On peut, en particulier, reprocher à la procédure actuelle sa lourdeur. La loi prévoit, en effet, un mécanisme à deux étages : un étage au niveau du département, un étage, en cas de recours, au niveau de la commission nationale d'urbanisme commercial, dont je suis un des membres. A titre d'exemple, en 1982, plus de la moitié des affaires que les commissions départementales ont eu à connaître sont remontées jusqu'à votre cabinet, ce qui est certainement pour vous un surcroît de travail !

Je sais que le Gouvernement est conscient de la nécessité de réformer la loi de 1973 dans le sens d'une décentralisation des pouvoirs de décision et afin que soit renforcé le contrôle sur la création des grandes surfaces.

Je sais aussi, monsieur le ministre, que vous venez d'achever une vaste consultation des milieux professionnels et consulaires et nous souhaiterions que vous fassiez devant nous le point sur ce qui s'est dégagé de l'ensemble de ces réflexions et que vous nous fassiez part de l'état d'avancement des différentes études menées jusqu'à ce jour.

Il est indispensable, en effet, que ces réflexions, ces propositions et ces études diverses aboutissent à un projet de loi réformant les circuits de distribution, dont le Parlement serait très prochainement saisi ; il y va de l'intérêt du commerce en général comme de celui du consommateur. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Malé.

M. Guy Malé. Monsieur le ministre, sachant pertinemment que vous utiliserez au mieux des intérêts des commerçants et des artisans les crédits qui vous sont alloués, je ne les analyserai pas. D'ailleurs, les différents rapporteurs l'ont fort bien fait avant moi. Je me contenterai, connaissant bien les préoccupations des professionnels du commerce et de l'artisanat, d'attirer votre bienveillante attention sur certaines dispositions contenues dans le budget de votre département ministériel.

Il n'est que trop vrai, monsieur le ministre — vous l'avez dit vous-même — que les crédits globaux affectés au budget du commerce et de l'artisanat pour 1984 sont, hélas ! très insuffisants. Que l'on en juge : votre budget ne dépasse guère 472 millions de francs, ce qui représente à peine 0,05 p. 100 du budget global de l'Etat. De plus, vos crédits ne progressent d'une année sur l'autre que de 4,8 p. 100, ce qui correspond en réalité à une régression de près de trois points, compte tenu de l'inflation prévisible que la France connaîtra en 1984.

Cette progression des crédits du commerce et de l'artisanat reste extrêmement faible pour un secteur qui représente pourtant 12 p. 100 de la population active, 600 000 entreprises commerciales et 800 000 entreprises artisanales.

Vous reconnaissez vous-même que, dès que l'on parle du commerce et de l'artisanat, on touche à la France profonde, à la France vraie, à la France du quotidien. Alors, monsieur le

ministre, comment comptez-vous remédier à la dégradation des conditions de vie des artisans, des commerçants et de l'exercice de leur métier avec un budget aussi faible ?

Prenons un exemple : en matière de conditions d'achat, le déséquilibre qui règne et qui se perpétue entre petits commerçants et grandes surfaces est présentement insupportable.

Il faut absolument sauvegarder la libre concurrence et la libre entreprise et prendre les mesures nécessaires pour que cette concurrence ne soit pas déloyale ; celle-ci doit, en effet, pouvoir se livrer sur un pied d'égalité. Il n'est guère étonnant, dans ces conditions, que les entreprises commerciales se voient contraintes à s'endetter lourdement au moment même où nous assistons à un ralentissement de la croissance et à une chute de la consommation des particuliers.

Les commerçants, comme l'ensemble des Français, sont en première ligne pour subir les conséquences des à-coups de la politique économique présente, qui est passée en l'espace de dix-huit mois de la relance par la consommation à l'austérité par la baisse du pouvoir d'achat.

Pourtant, monsieur le ministre, ces commerçants, malgré une situation difficile et des perspectives peu réjouissantes, ne manquent, dans bien des cas, ni de dynamisme ni d'imagination.

Merci, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu donner un coup de chapeau à trois de mes compatriotes qui, avec courage et ténacité, ont particulièrement bien réussi dans leur exploitation : mercure d'or et panonceau d'argent, remis par vous lundi dernier témoignent bien de l'intérêt et de la bienveillante attention que vous accordez à cette profession.

Pour sauvegarder l'avenir des petites entreprises commerciales et artisanales, il est indispensable que celles-ci puissent bénéficier d'aides financières et de mesures nouvelles, vous l'avez dit. Il conviendrait également que puisse être réalisée, dans les meilleurs délais, l'égalité fiscale et sociale prévue par la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat.

En 1983, et pour la première fois malheureusement depuis bien longtemps, l'on a pu enregistrer une diminution de 12 p. 100 des inscriptions au registre des métiers, ce qui signifie que le nombre des entreprises artisanales qui disparaissent est très supérieur à celui des entreprises qui se créent. C'est un véritable signal d'alarme qui vient d'être tiré et il me semble que ces statistiques devraient être méditées par le Gouvernement. Je sais que vous y êtes très attentif.

A l'heure actuelle, les concours financiers accordés aux communes qui souhaiteraient développer la vie artisanale et notamment créer des locaux artisanaux sont beaucoup trop insuffisants ; de plus, ils sont accordés à des taux d'intérêt trop élevés.

Dans le domaine de l'apprentissage, nul doute qu'une application trop restrictive des textes n'est pas de nature à encourager les apprentis et les artisans et commerçants qui les accueillent. L'augmentation du nombre d'apprentis était très faible cette année.

Je note par ailleurs que les crédits pour la formation professionnelle continue sont en baisse et, en conséquence, cette formation risque d'être dorénavant essentiellement prise en charge par les artisans au travers des fonds d'assurance-formation.

Or, l'exercice d'un métier artisanal implique un apprentissage au contact des réalités professionnelles. Il s'avère donc primordial de poursuivre des efforts en direction de l'apprentissage artisanal et d'améliorer plus encore, à l'heure actuelle, le statut des apprentis.

Il faut, en outre, revaloriser le secteur des métiers, créer les conditions économiques générales les plus favorables à la rénovation de l'artisanat et veiller à une meilleure insertion économique.

En ce qui concerne plus particulièrement l'artisanat d'art, ce secteur doit faire face aujourd'hui à de nombreuses difficultés : absence ou mauvaise prospection, complexité des formalités douanières, incertitude des mécanismes de financement et de paiement et inadaptation des garanties offertes par la Coface, la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur. Aussi me serait-il particulièrement agréable de connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre en vue de favoriser le développement de ce secteur. Votre point de vue que je connais, monsieur le ministre, sera-t-il accepté par le Gouvernement ?

Demeure enfin le problème posé par le travail clandestin. Celui-ci constitue une concurrence sévère pour l'artisanat. Le Gouvernement s'est, semble-t-il, penché sur ce problème, proposant une série de mesures qui sont, sans aucune doute, dignes d'intérêt. Cependant, nous pensons que, plutôt que d'augmenter les contrôles, la véritable solution consisterait à alléger les charges sociales et fiscales des artisans, ce qui rendrait incontestablement moins attrayant le travail au noir.

Par ailleurs, ainsi que l'a souligné notamment le rapporteur spécial de la commission des finances, une actualisation de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat de 1973 serait aujourd'hui nécessaire en ce qui concerne notamment les compétences des commissions départementales d'urbanisme commercial et ce en raison de l'étendue des zones urbanisées et pour tenir compte également des acquis de la décentralisation.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, il convient de sauvegarder à tout prix les valeurs traditionnelles incarnées par les artisans et les commerçants pour donner à ceux-ci les moyens de conserver la place qui est la leur. Je crains, monsieur le ministre, que la modicité de votre budget, tout à fait regrettable, n'enlève les chances de développement de ce secteur d'activité. Il ne semble pas prendre en compte, en effet, le rôle éminent des commerçants et des artisans de notre pays, rôle qui est reconnu par nous tous et que vous avez fort bien défini.

Toutefois, vous connaissant bien, je sais, monsieur le ministre, quelles sont vos préoccupations majeures. Sachant pouvoir compter sur vous, je fais miennes les conclusions de la commission des finances, exposées à cette tribune par le rapporteur spécial. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et du R.P.R.*)

M. Michel Crépeau, ministre du commerce et de l'artisanat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Crépeau, ministre du commerce et de l'artisanat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, beaucoup de questions, toutes fort pertinentes, m'ont été posées au cours de ce débat mais, pour des contraintes de temps liées à l'ordre du jour du Sénat, il me sera difficile de répondre de manière aussi complète que je l'aurais souhaité.

Bon nombre de questions générales m'ayant été posées par tous les intervenants, c'est à celles-ci que je m'efforcerai de répondre du haut de cette tribune. D'autres questions plus ponctuelles feront l'objet, si vous me le permettez, d'une réponse écrite de ma part.

M. Ehlers a soulevé le problème, en effet irritant, de la sous-traitance et des gérants mandataires. Au sujet de la sous-traitance, comme je l'ai indiqué à l'Assemblée nationale, des études sont en cours; je crois même que des propositions de loi ont été déposées, qui devraient permettre de faire avancer les choses aussi rapidement que possible. Je suis tout à fait convaincu, ayant moi-même une certaine pratique de ces marchés de sous-traitance en ma qualité de maire, qu'une action est à entreprendre dans ce domaine, en faveur notamment de nos artisans.

Les gérants mandataires posent, comme je l'ai expliqué à l'Assemblée nationale, à M. Balmigère, un problème difficile que je souhaite régler autant par la voie de la convention collective, s'il est possible d'y parvenir, que par la voie réglementaire ou législative. C'est pourquoi j'ai provoqué une table ronde, en accord avec toutes les parties concernées, qui doit commencer ses travaux dans la première quinzaine de janvier.

Si nous pouvions aboutir à une convention collective qui permette de régler les problèmes des stocks, de la formation et de la participation des conjoints, nous aurions fait des pas importants sans prendre le risque, comme je l'ai précisé à l'Assemblée nationale, de voir fermer un certain nombre de commerces, notamment dans nos communes rurales.

C'est un dossier très délicat, il faut donc le faire évoluer avec prudence, mais, vous avez raison, monsieur Ehlers, avec le souci d'aller de l'avant, ce qui est tout de même l'une des préoccupations majeures du Gouvernement.

M. Mathieu et d'autres intervenants ont évoqué la réforme de la taxe professionnelle. Mesdames, messieurs les sénateurs, la plupart d'entre vous êtes des élus locaux, maires ou conseillers généraux, et vous savez tout l'importance de la taxe professionnelle pour nos communes. Un bon nombre d'entre vous, comme moi-même, ont vécu le vote de la loi sur la taxe professionnelle en 1976 et toutes les difficultés qui ont accompagné son institution.

Le chef de l'Etat a publiquement demandé la réforme de la taxe professionnelle, et cette réforme est, en fait, attendue par presque tout le monde.

Le chef de l'Etat a dit à la télévision que la taxe professionnelle était un impôt imbécile; il n'est pas imbécile en lui-même, il est imbécile en raison des bases qui servent à son calcul: l'investissement et la masse salariale, c'est-à-dire l'emploi. Jamais le Président de la République n'a dit qu'il était imbécile en ce qu'il constituait une participation des entreprises à la vie des collectivités locales.

S'agissant plus particulièrement des commerçants et artisans, je répéterai en chaque circonstance que nous avons tout de même, par le biais d'une modification de l'assiette, permis un certain allègement de la charge qui, au titre de la taxe profes-

sionnelle, pesait sur les artisans et les commerçants en faisant basculer une partie de cette charge sur l'industrie et les professions libérales. Ce fut en partie l'objet de la réforme de 1976. Il faut donc faire très attention et, lorsque, dans les réunions de commerçants et d'artisans auxquelles j'assiste, on me réclame la réforme de la taxe professionnelle, je dis: « Très bien, mais dans quel sens, pourquoi et comment? »

Bien entendu, mon département ministériel se sent tout à fait concerné par cette affaire. J'ai d'ailleurs pris les contacts nécessaires avec le ministère de l'économie, des finances et du budget pour que nous participions directement au groupe de réflexion qui travaille sur le sujet.

Je ne vous surprendrai pas, mesdames, messieurs les sénateurs, si je vous dis qu'il s'agit là d'un sujet extrêmement difficile, pour ne pas dire explosif. Il faut donc avancer avec une extrême prudence, en procédant — ce qui n'avait pas été fait en 1976 — à des simulations suffisantes, car ce problème concerne non seulement les commerçants et les artisans, mais aussi les collectivités locales.

Par ailleurs, dans cette période de décentralisation qui soulève, c'est vrai, un certain nombre d'interrogations sur le plan financier, toucher à la taxe professionnelle risque de soulever d'autres problèmes. Vous le voyez, l'affaire n'est pas simple et il convient de l'aborder avec la réflexion et la sagesse nécessaires.

Monsieur Jouany, vous m'avez, vous aussi, posé de nombreuses questions. Je sais combien les problèmes du commerce et de l'artisanat vous préoccupent.

Vous m'avez notamment demandé une réduction de la T.V.A. Vous le savez, c'est le genre de demande qu'il vaudrait mieux présenter à mon collègue de l'économie, des finances et du budget. Je ne dis pas cela pour me « défilier », mais le ministre du commerce et de l'artisanat — et beaucoup d'orateurs l'ont dit — se trouve être une sorte de carrefour et il doit se tourner, d'une côté, vers le ministère de l'économie, des finances et du budget, lorsqu'il s'agit d'affaires fiscales, et, de l'autre, vers le ministère de la solidarité nationale, lorsqu'il s'agit d'affaires sociales.

Modifier la T.V.A., beaucoup de personnes l'ont demandé. Certains proposent de la diminuer, d'autres, au contraire, de l'augmenter afin de faire peser un certain nombre de charges sur les produits importés, par exemple, plutôt que sur la main-d'œuvre ou sur l'investissement. Mais il faut savoir que si l'on augmente le taux de la T.V.A. de un point, on risque d'accroître l'indice des prix de un point. Il faut également tenir compte de nos rapports au sein de l'Europe en crise: il faudra bien, un jour, unifier les taux de T.V.A.

Vous le voyez, monsieur Jouany, cette question, c'est de la dynamite! Il faut donc prendre le temps d'une saine réflexion avec l'autorité compétente, à savoir le ministère de l'économie, des finances et du budget, et avec le Parlement. Cela dit, soyez assuré que je suis l'affaire de près car elle concerne directement les transactions commerciales.

Comme tout le monde, vous m'avez parlé de la loi Royer. Sur ce sujet, je suis très à l'aise, car cette loi, je ne l'ai pas votée, et ce pour deux raisons. D'abord, elle me paraissait très centralisatrice; renvoyer toutes les décisions à Paris, au ministre, ne correspondait pas à ce que je souhaitais. Je n'ai pas tellement changé d'avis sur ce point.

Un autre aspect de la loi Royer ne m'a jamais beaucoup plu, c'est son côté « France en uniforme ». Je pense qu'il est mauvais que les seuils soient les mêmes dans la région parisienne et en Lozère: les réalités y sont tout à fait différentes. C'est vrai, à mon avis, pour les seuils de mille mètres carrés; mais ce serait vrai également pour des seuils de quatre cents mètres carrés.

De plus, ces seuils uniformes ont un aspect tout à fait illusoire: si vous refusez mille mètres carrés, il suffit de construire neuf cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés; un seuil de quatre cents mètres carrés entraîne des surfaces de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés.

J'ai passé mon été sur la question; j'ai procédé à de très nombreuses consultations; j'ai rencontré les intéressés, tranquillement, en tête à tête, en dehors des « feux de la rampe », là où chacun campe dans un personnage pour soutenir une idéologie quelconque.

Eh bien! Je pense qu'il conviendrait d'essayer de rapprocher l'urbanisme commercial de l'urbanisme en général; on accorderait les autorisations, quelle que soit l'importance du projet, en fonction d'un schéma préalable résultant d'une réflexion collective sur le développement commercial d'un secteur donné. C'est ce qui s'est passé en matière d'urbanisme: on délivre un permis de construire en fonction d'un plan d'occupation des sols, qui représente le fruit d'une réflexion menée à froid.

C'est d'ailleurs ce qui se fait dans certains départements, où des commissions départementales d'urbanisme commercial, au lieu de se contenter d'examiner des demandes, de les accepter

ou de les rejeter, se sont donné la peine de procéder à une réflexion sur l'aménagement et le devenir commercial du département.

Et, généralement, les décisions qui sont prises par ces commissions départementales sont suivies par le ministre parce qu'elles sont bonnes.

A partir du moment où quelque chose fonctionne bien quelque part, pourquoi ne pas s'en inspirer ? La bonne démarche d'un ministre, du Gouvernement, voire du Parlement, consiste à s'inspirer du fruit d'une expérience efficace et utile.

Il faudra probablement faire une toilette de la loi Royer. N'oublions pas qu'elle a été votée en 1973, c'est-à-dire avant le premier choc pétrolier, et que beaucoup de choses ont changé depuis. A l'époque, l'économie mondiale se caractérisait par des croissances fortes et par une augmentation de la consommation ; or, on sait très bien que la croissance ne sera pas, dans les dix années qui viennent, ce qu'elle fut au cours des dix années passées : elle sera plus faible, et cela se traduira par une certaine stagnation de la consommation.

Il y a d'autres choses irritantes dans la loi Royer : le fait, par exemple, qu'elle prévoyait que si on s'abstenait on était censé approuver alors que, en principe, une abstention signifie que l'on n'est ni pour ni contre ; il faut, je crois, commencer par respecter les lois de la langue française si l'on veut faire des lois qui soient respectables et donc respectées !

J'ai donc procédé à cette consultation, qui m'avait été demandée par le Premier ministre. Je vais maintenant présenter un rapport au conseil des ministres et, à partir de là, un certain nombre d'arbitrages seront rendus.

Je sais que le sujet est difficile, et c'est précisément pourquoi il faut prendre le temps de la réflexion : après le temps de la concertation — il a duré six mois — je prends maintenant quelques jours, voire quelques semaines, de réflexion. Nous ferons ensuite des propositions.

Monsieur Madrelle, vous voyez que, pour la loi Royer, je suis aussi girondin que vous !

Avant de répondre à vos questions, je voudrais saluer les efforts qui ont été réalisés dans la région Aquitaine pour ce qui concerne les problèmes du commerce et de l'artisanat.

Vous m'avez parlé de l'artisanat du bâtiment. Il est tout à fait exact que c'est le secteur artisanal qui connaît certainement le plus de difficultés, tout comme le secteur du meuble est celui qui éprouve le plus de difficultés dans le domaine du commerce. Ce n'est pas l'effet du hasard ; il s'agit de secteurs particulièrement touchés par la crise, parce que le loyer de l'argent est élevé, parce qu'il y a une insécurité sur l'emploi, parce qu'on a beaucoup construit en France depuis vingt-cinq ans et qu'on ne peut pas continuer au même rythme, et parce que les grandes entreprises de construction essaient de conserver leur part de marché au détriment des artisans.

Je suis tout à fait convaincu pourtant que le secteur de l'artisanat du bâtiment a un avenir devant lui, s'il fait l'effort de modernisation nécessaire dans le domaine de la gestion et si, collectivement, nous portons notre attention sur le problème du patrimoine ancien qui n'a jamais été entretenu, ou tout simplement du patrimoine qui, depuis une vingtaine d'années, a été construit très vite, mais pas toujours très bien. Des problèmes considérables d'entretien vont se poser, qui vont offrir un champ d'activités à l'artisanat du bâtiment.

Mais il y aura là, je l'ai dit, des problèmes d'organisation. Déjà nous avons pris des mesures que je crois efficaces contre le travail au noir — la question m'a été posée par plusieurs d'entre vous.

En cette matière, je suis assez satisfait de ce que l'on a réussi à faire ; je crois avoir trouvé un moyen simple et efficace, qui a été adopté par le Gouvernement : jusqu'à présent, on demandait un devis à des artisans, car c'est avec le devis qu'on obtenait des prêts à taux bonifiés, et puis on faisait faire le travail au noir, et l'affaire était perdue pour l'artisan ; dorénavant, que ce soit pour les constructions ou pour les grosses réparations, le prêt à taux bonifié ne sera accordé que sur production d'une facture ; plus questin, par conséquent, de faire faire le travail au noir !

Nous allons également faire modifier la législation afin que le donneur d'ordre — et cela ne touchera pas que le bâtiment, mais aussi l'automobile, par exemple — soit solidairement responsable du règlement des amendes fiscales et des amendes sociales ; c'est l'application des règles de la complicité en droit français, ce n'est pas une innovation juridique. Mais encore faudrait-il rappeler ces règles, y compris d'ailleurs sur les imprimés de permis de construire !

C'est avec de telles mesures, simples mais efficaces, annoncées par le Premier ministre devant l'assemblée permanente des chambres de métiers, que nous pourrions lutter contre le travail au noir.

Mais il ne faut pas se faire d'illusions : on n'empêchera jamais quelqu'un d'aller donner un coup de main à son voisin pour coller une tapisserie ! Tel n'est d'ailleurs pas l'objectif de la loi ! En effet, cela fait partie d'une certaine convivialité, à laquelle le discours politique incite un certain nombre de nos concitoyens ; il ne faut pas, bien sûr, que le temps libre se transforme en un temps d'oisiveté et d'ennui.

M. Le Jeune a fait une intervention pessimiste, injuste quelquefois et inexacte.

Je lui rappelle que, avec l'intervention de la réserve parlementaire, l'augmentation de mon budget n'est pas de 4,5 p. 100, mais de 6,2 p. 100. Cela ne joue pas sur de gros chiffres, j'en suis d'accord ! Mais puisqu'ils sont petits, au moins respectons-les et essayons de nous en tenir à la stricte réalité ! C'est donc une augmentation à peu près identique à celle du budget de l'Etat en général et qui vient compléter l'augmentation très importante qui avait été enregistrée l'année dernière.

L'un des intervenants a déclaré que, s'il n'y avait que ce budget pour faire bouillir la marmite des commerçants et des artisans, ces derniers pourraient se serrer la ceinture ! C'est tout à fait exact. Néanmoins, tel n'est pas l'objet du budget du ministère du commerce et de l'artisanat. C'est leur chiffre d'affaires et leur travail, et non pas l'argent de l'Etat, qui doivent faire bouillir leur marmite ! Il est d'ailleurs très bien qu'il en soit ainsi !

En effet, on ne peut pas à la fois tenir un discours libéral et vouloir transformer la France en une société d'assistés. Il faut de la cohérence dans le discours !

Je voudrais également rappeler que, s'agissant de l'apprentissage, nous avons un certain goût de l'innovation, de l'originalité. Mais je ne tiens pas des discours contradictoires.

Nous attachons une extrême importance à l'apprentissage. Certains orateurs ont dit — en toute bonne foi, j'en suis sûr — que mes crédits d'apprentissage étaient en diminution. Je leur réponds : pas du tout ! Les seuls crédits d'apprentissage qui figurent au budget du ministère du commerce et de l'artisanat correspondent à l'aide que nous accordons aux chambres de métiers pour rédiger les contrats d'apprentissage, les vérifier, etc.

Les crédits de fonctionnement et les crédits éducatifs de l'apprentissage figuraient au budget du ministère de l'éducation nationale. Ils ont été décentralisés vers les régions, ce qui pose un certain nombre de problèmes de trésorerie. En effet, les crédits inscrits au budget du ministère de l'éducation nationale étaient délégués, régulièrement, tous les trois ou six mois. En raison de la décentralisation, le délai sera plus long. Nous sommes en présence d'un hiatus. Le Gouvernement a d'ailleurs décidé d'examiner ce problème.

M. Edouard Le Jeune m'a parlé du problème des charges sociales. Ce n'est pas nouveau. Les charges sociales ont augmenté d'un point depuis 1968 en France. Elles sont plus difficiles à supporter en période de non-croissance qu'en période de croissance forte. Telle est la vérité.

Permettez-moi de faire une comparaison. Quand on met son doigt dans l'eau chaude, si elle est à 30 degrés, cela ne fait pas mal ; à 40 degrés, cela est encore supportable ; mais au-dessus de 50 degrés, cela n'est plus supportable. Le problème est qu'on nous demande toujours plus.

Les commerçants et les artisans se plaignent, à juste titre, d'être des parias dans la nation, de ne pas recevoir des indemnités journalières alors qu'ils paient le forfait hospitalier, ce qui est vrai, de ne pas bénéficier de la retraite à soixante ans, comme les autres, et ils n'ont pas tort. Mais, dans le même temps, on nous demande d'alléger les charges des entreprises, de limiter les prélèvements.

Il est une chose, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'aucun gouvernement ne sait faire, c'est de distribuer plus d'argent qu'il n'en collecte.

Dans notre société, la crise économique crée un besoin d'égalité et de justice toujours plus grand, mais, parallèlement, elle nous donne de moins en moins de moyens de répondre aux nécessités toujours plus grandes. Telle est la grande interrogation des hommes de notre temps. Notre Gouvernement, comme tout autre, n'y échappe pas. Alors, il faudrait changer complètement le système des prélèvements publics.

Lorsque nous étions en période de croissance forte, notre système fiscal et notre système de prélèvement social étaient fondés sur le plein emploi. Cela était vrai pour la taxe professionnelle comme pour le reste. On pouvait se permettre, à l'époque, de taxer l'investissement. C'est pourquoi les cotisations de sécurité sociale ont été assises sur les salaires.

Le monde est en mutation. Aujourd'hui, nous assistons à une croissance faible et à une tension sur l'emploi. En conséquence, il faudrait faire évoluer notre système fiscal et notre système

de prélèvement social, mais cela ne se fait pas en un jour. C'est comme un château de cartes. Si on enlève une carte, c'est l'édifice qui s'effondre.

Gardons-nous de la précipitation qui s'est manifestée à l'époque de la taxe professionnelle ! On ne peut pas, en quelques mois, modifier un système de prélèvement dont l'établissement a nécessité un quart de siècle. Telle est la vérité. Je puis le dire devant le Sénat, sans choquer personne.

M. Cazalet m'a parlé du problème des centres de formation d'apprentis. Les crédits inscrits à ce titre sont déconcentrés. Mais le Premier ministre a pris l'engagement de trouver les moyens d'apurer ce passif. J'y veillerai, car j'attache une grande importance au bon fonctionnement des C. F. A.

Je voudrais féliciter M. Mouly de son effort d'objectivité et de la bonne analyse qu'il a faite de la situation. Il m'a posé une question sur la situation du commerce rural.

Si le commerce s'est bien porté partout à cause de l'augmentation de la consommation, en revanche, le commerce en milieu rural a subi les effets de l'exode rural, qui a marqué le renversement de la société française. Le départ des clients n'a donc pas facilité le commerce. A mon avis, il ne faut pas demander à l'Etat de boucher les trous, de combler les comptes d'exploitation déficitaires. Il convient de rechercher une autre solution.

L'intervention publique peut se concevoir au niveau des immobilisations, mais, dans ce domaine, je souhaiterais que l'on revienne à la pluriactivité en milieu rural.

Je citerai le problème des pompistes. Il y a, à l'heure actuelle, 20 000 pompistes de trop en France. C'est probablement vrai si on compare la France aux pays étrangers, encore que je n'aime pas beaucoup ces comparaisons, qui, parfois, résonnent faux, car la France, ce n'est pas la Suisse, ni la République fédérale d'Allemagne, ni la Belgique. La France, c'est la France ; elle a une façon de vivre qui tient à son histoire, à sa culture.

Il y a donc trop de pompistes, qui vivent mal. Il y aurait beaucoup de garagistes qui ne vivent pas très bien.

Je me rappelle que, lorsque j'étais jeune, c'est le garagiste qui vendait l'essence. Pourquoi avoir séparé les deux fonctions ? Autrefois, certaines épicerie de campagne vendaient de la mercerie, de la quincaillerie. Cela correspondait à la nature des choses. Il convient donc de revenir à cette pluriactivité.

Les structures rigides de la société française vont à l'encontre de ce système. Imaginez qu'un agriculteur demande à sa femme de tenir un épicerie, qui fermerait à dix-sept heures le soir, qu'en penseraient le Crédit agricole, la D.D.A., etc ? Quand on veut libérer ce pays, chacun se réfugie frileusement derrière des structures, des habitudes qui, dans un monde en mutation, me paraissent tout à fait détestables.

Nous ne réglerons pas ce problème sans faire preuve d'imagination.

M. Mouly a évoqué le problème du livret d'épargne manuelle. Il est en voie d'être résolu. Les négociations sont engagées avec le ministère des finances dans un sens favorable. Un rapport sera présenté devant le conseil du crédit à l'artisanat.

En ce qui concerne l'artisanat, on lui a octroyé 7 400 millions de francs de prêts bonifiés en 1983. L'artisanat les dépensera-t-il ? Sinon le ministère du budget risque de les garder et de ne pas me les renvoyer en 1984. Telle est ma préoccupation. Il s'agit d'un problème d'information dans une période où les artisans ne sont pas incités à investir.

Je voudrais obtenir les mêmes crédits pour le commerce, notamment pour assurer une reconversion dans les zones rurales. Les zones de montagnes, elles, reçoivent des aides. Nous avons engagé des démarches pour aider à la modernisation du commerce en milieu rural.

S'agissant des livrets d'épargne des entreprises, la situation semble se présenter favorablement. Ce serait une très bonne chose, car on s'aperçoit que les difficultés des entreprises ont toujours la même origine.

Mon expérience d'avocat fournit ma réflexion. Celui qui choisit un mauvais créneau n'a aucune chance de réussir. Celui qui s'installe bourellier aujourd'hui ne pourra certainement pas faire fortune. Il faut choisir le bon créneau pour avoir un marché porteur. Là, les chambres de métiers pourraient, avec une meilleure connaissance des problèmes économiques, aider les artisans.

Dans ce domaine, est également très importante la formation professionnelle du chef d'entreprise, s'agissant de son métier mais aussi de la gestion de l'entreprise. Nous faisons un effort sur ce point.

Enfin, il faut aider les entreprises à avoir des fonds propres. Si vous vous lancez dans une affaire sans fonds propres, vous ne travaillerez plus que pour votre banquier et, aux taux actuels de l'argent et des agios, vous finissez directement par « tomber dans la trappe ». Il est donc très important de permettre à

celui qui lance une entreprise d'avoir des fonds propres. Tel est l'objet du livret de compte épargne-entreprise, qui a des points communs avec l'épargne-logement.

Monsieur Regnault, j'ai eu le plaisir de vous rencontrer au cinquantième anniversaire de la chambre de métiers de Dinan, et à Saint-Brieuc. Vous m'avez parlé du travail au noir. J'ai déjà répondu sur ce point, comme à propos des grandes surfaces.

En ce qui concerne la retraite à soixante ans, des réflexions sont en cours dont je vous ai donné la teneur. Nous sommes soucieux d'assurer une égalité entre les professions libérales, les commerçants et artisans et les agriculteurs. Mais les cotisations ne sont pas les mêmes. Nous procéderons à des ajustements.

M. Le Cozannet a indiqué que le poids des charges avait quintuplé pour les commerces. Son propos est exagéré. Fait-il référence à 1981 ou à Vercingétorix ? Les charges ont sûrement quintuplé depuis Vercingétorix, mais pas depuis 1981. Nous n'avons rien changé dans ce domaine. Certains disent que nous avons voté des lois qui ont limité les possibilités de licenciement dans le commerce et l'artisanat. Ce serait même le fait des lois Auroux. Or, il n'y a rien de tel dans ces lois !

Je voudrais rappeler que, dans notre pays, qui est civilisé, on ne licencie pas sans préavis. Mais cela date de 1926 ! Ensuite, on ne licencie pas au bout d'un an sans payer une indemnité de licenciement. Cela date des accords de Grenelle conclus par M. Pompidou en 1968.

Vous ne voulez tout de même pas demander à l'actuel Gouvernement d'aller sur le plan social en-deçà des réglementations en vigueur sous MM. Poincaré et Pompidou. Il ne faut pas nous demander de faire l'impossible.

L'employeur est obligé de demander une autorisation de licenciement quand il veut que ce dernier ait un caractère économique, car cela entraîne automatiquement le versement des prestations de l'U.N.E.D.I.C. — union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce. Ce n'est donc pas l'Etat qui est concerné, mais l'argent du patronat et des syndicats. Par ailleurs, puisque le licenciement reconnu économique est un chèque sur l'U.N.E.D.I.C., il est normal que l'on examine la situation. Vous aviez raison de regretter que cela dure trop longtemps, mais il faut dire que les demandes sont nombreuses et que les inspecteurs du travail sont surchargés de travail.

Toutefois, je le répète, nous n'avons rien changé au droit de licenciement. Il ne faut donc pas dire que l'on n'embauche pas, parce qu'on ne peut pas licencier, ou alors il faut revenir sur des lois qui remontent à 1969 ou à 1926, ce qui ne serait pas raisonnable.

S'agissant du paracommercialisme, on m'en parle dans les chambres de commerce. Je citerai les coopératives, telles que les coopératives d'enseignants — la C.A.M.I.F. —, les coopératives qui fonctionnent dans les ministères, celles qui sont gérées par un comité d'entreprise dans les entreprises.

Après vingt-trois ans passés au pouvoir, la droite vient demander à un Gouvernement de gauche de revenir sur ce qui a été mis en place par les syndicats des instituteurs. Ce n'est pas possible. Il ne faut pas nous demander ce qu'elle n'a pas été capable de faire. Il faut être sérieux.

Il ne s'agit pas de sujets de mécontentements dans ce pays pour ne pas en créer de nouveaux.

M. Janetti ne m'a pas parlé aujourd'hui de la chevrotine. (Sourires.)

S'agissant de l'importance de la formation continue, je partage son avis. Il a raison de dire qu'il n'y a pas opposition entre les petites et les grandes surfaces. Le vrai problème, c'est la modernisation de l'ensemble de l'appareil commercial français. Les grandes surfaces se sont modernisées. En revanche, il reste beaucoup à faire dans le domaine du commerce de détail, même si de gros efforts ont déjà été accomplis et si de nouvelles formules, comme la franchise, ont été mises en place.

Je termine par M. Malé, qui m'a parlé du Mercure d'or. Cela prouve que tout le monde ne baisse pas les bras dans ce pays ou, tout au moins, qu'on les baisse beaucoup moins qu'on ne le dit.

On a parlé tout à l'heure des métiers d'art, qui ont un avenir tant sur le marché intérieur que sur le marché extérieur. A l'étranger, les articles de goût français sont toujours appréciés. Quant au marché intérieur, je souhaiterais que les touristes étrangers ou français qui ont un cadeau à faire puissent offrir des objets d'un goût qui soit assez représentatif de la France. Rien ne me fait plus de peine, mesdames et messieurs les sénateurs, que de voir un touriste étranger acheter une Tour Eiffel en plâtre ou un Sacré-Cœur en plastique ! Je crois que l'on pourrait offrir des articles d'une autre qualité tant à nos visiteurs qu'à nos concitoyens.

Beaucoup reste à faire dans ce domaine et nous encourageons les initiatives; j'ai tenu de nombreuses réunions sur ce sujet. Pour inciter les artisans à exporter, nous avons fondé un organisme intitulé Fondexpa. J'espère que l'on ira au-delà, car l'artisanat a sa place sur les marchés extérieurs.

Quand on parle de l'artisan, il ne faut pas songer seulement au boulanger ou au plombier, même s'ils sont très importants dans notre pays. J'ai eu l'occasion de visiter, lors de la foire de Bordeaux — je parle en présence de MM. Valade et Madrelle — une boutique artisanale qui sous-traite pour Dassault. Les pièces les plus sophistiquées des Mirage sont fabriquées par une entreprise artisanale, et ce, précisément parce que la pièce est unique et qu'elle fait appel à l'intelligence de l'homme beaucoup plus qu'aux gestes répétitifs. De même ai-je vu à Toulouse un artisan qui fabrique des appareils pour l'acupuncture fonctionnant avec un laser.

Nous assistons, dans ce pays, à la naissance de l'artisanat de demain. Dans le domaine du commerce, la France possède les techniques les plus performantes du monde. Nous commençons à exporter ce que certains appellent le *know-how* — moi, j'appelle cela le savoir-faire, ce qui, après tout, est aussi compréhensible! — ce qui constitue un vecteur d'exportation des produits français à l'étranger.

Le commerce a déjà réalisé cette grande mutation et je suis sûr que l'artisanat est en train de faire de même. C'est l'une des chances de ce pays. C'est pourquoi c'est un grand honneur, pour moi, que de m'occuper des artisans et des commerçants!

Je vous remercie, mesdames, messieurs les sénateurs, de votre attention. (*Applaudissements sur les travées communistes, socialistes et de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées du R. P. R.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère du commerce et de l'artisanat et figurant aux états B et C, ainsi que les articles 105 et 105 bis.

ETAT B.

M. le président. « Titre III, plus 5 235 263 francs. »

Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Les crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, plus 18 478 056 francs. » — (*Adopté.*)

ETAT C.

M. le président. « Titre VI : — Autorisations de programme, 71 407 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 36 790 000 francs. » — (*Adopté.*)

Article 105.

Commerce et artisanat.

M. le président. « Art. 105. — Une contribution égale au montant du droit fixé pour frais de chambres de métiers est acquittée par les assujettis à l'obligation d'un stage d'initiation à la gestion prévu à l'article 2 de la loi n° 82-109 du 23 décembre 1982 relative à la formation professionnelle des artisans.

« Elle est perçue par la chambre de métiers dans le ressort de laquelle est organisé le stage et avant le début de celui-ci. »

M. Raymond Brun, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Raymond Brun, rapporteur pour avis. Tout à l'heure, M. Mouly a rappelé l'amendement que j'avais présenté lors de la discussion du projet de loi concernant les stages obligatoires des futurs artisans. A l'époque, le Gouvernement en avait demandé le retrait et son argumentation avait été sans appel. Or, par cet article 105, il le reprend. Ce qui était faux hier est vrai aujourd'hui!

Monsieur le ministre, cette mesure a-t-elle fait l'objet d'une concertation avec les chambres de métiers et quel sera le statut fiscal de ce versement ?

Par ailleurs, l'exposé des motifs qui accompagne cet article 105 prévoit 80 000 stagiaires en année pleine; ce chiffre n'est-il pas exagéré ?

Enfin — c'est une petite méchanceté, mais vous m'en excuserez, monsieur le ministre — je me demande si, désormais, cette participation obligatoire ne vas pas constituer un désengagement de l'Etat dans le financement de ces stages qui a toujours été pris en charge par les chambres de métiers, l'Etat et les stagiaires.

M. Robert Schwint. Il n'y a là rien de méchant!

M. Michel Crépeau, ministre du commerce et de l'artisanat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Crépeau, ministre du commerce et de l'artisanat. Effectivement, la position du Gouvernement a évolué. Après tout, il faut savoir quelquefois changer d'avis quand on vous oppose des arguments fondés!

Nous avons adopté cette attitude à la demande expresse du secteur artisanal. En effet, ses responsables ont considéré que le fait, pour les stagiaires, d'apporter une petite obole prouvait l'intérêt qu'ils portaient à la formation et, par ailleurs, facilitait bien les choses!

Je me suis battu pour que le Conseil d'Etat adopte ce point de vue. Cette disposition a fait l'objet de discussions très serrées, ainsi que le souligne d'ailleurs le rapport de la commission des finances.

Je précise, enfin, que ces charges revêtent un caractère déductible.

M. René Ballayer, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Ballayer, rapporteur spécial. Je tiens simplement à indiquer au Sénat que la commission des finances a donné un avis favorable à l'adoption de cet article.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 105.

(*L'article 105 est adopté.*)

Article 105 bis.

M. le président. « Art. 105 bis. — Dans le troisième alinéa de l'article 1601 du code général des impôts relatif à la taxe pour frais de chambres de métiers, à la somme de 325 F est substituée la somme de 355 F. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère du commerce et de l'artisanat.

— 3 —

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Monsieur le président, en accord avec le Gouvernement, la commission des finances propose que l'examen des crédits de l'information, inscrit à l'ordre du jour de la séance du mercredi 7 décembre, soit renvoyé au jeudi 8 décembre, après l'examen des crédits de la communication audiovisuelle.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 4 —

MISSION D'INFORMATION

M. le président. M. le président du Sénat a été saisi par M. Léon Eeckhoutte, président de la commission des affaires culturelles, d'une demande tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information en Angola, au Sénégal et au Zaïre afin d'y étudier la situation des relations culturelles, scientifiques et techniques de la France avec ces pays.

Le Sénat sera appelé à statuer sur cette demande dans les formes fixées par l'article 21 du règlement.

— 5 —

LOI DE FINANCES POUR 1984

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale. [N°s 61 et 62 (1983-1984).]

Culture.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la culture.

La parole est à M. le ministre.

M. Jack Lang, ministre délégué à la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je serai bref, me réservant, à l'issue de ce débat, de répondre par le menu aux questions, observations et objections que vous voudrez bien m'adresser.

Par conséquent, je me contenterai pour l'instant de présenter les grandes lignes de notre action tant passée qu'à venir. Je l'indique d'entrée de jeu, je vais quelque peu me répéter. En effet, je vais rappeler ce qui a été engagé et les grandes voies qui ont été tracées.

Chaque sénateur qui se préoccupe, dans sa région, dans sa commune, ou pour le pays, de la politique culturelle, sait bien que rien n'est pire pour la vie artistique et intellectuelle que les modifications perpétuelles des actions et des conceptions. Comptent, d'abord, la continuité, la fermeté, l'obstination dans la poursuite de l'action engagée.

Notre volonté est de continuer, sans dévier, à creuser notre sillon, ce sillon que l'ensemble des hommes de culture dans notre pays creusent pour la création, et de poursuivre cette action avec patience et détermination. Mais ce qui est nouveau depuis l'an passé, c'est que, en dépit des débats, des mises en cause ou des polémiques qui s'élèvent ici ou là, nous voyons poindre les moissons prochaines. Notre résolution et notre foi s'en trouvent renforcées et rien ne peut détourner l'ensemble de ceux qui, en France, se passionnent pour l'art et la culture du chemin que, peu à peu, ils se sont tracé au cours des années écoulées.

J'ajouterai que, aujourd'hui, ce travail de chaque jour, conduit patiemment, est reconnu par beaucoup, au-delà même de certains clivages ou divisions politiques. Certes, je le rappelle à l'instant, les polémiques ne manquent pas — tant mieux pour notre démocratie ! — mais on ne peut que le constater : l'immense majorité des élus — quelle que soit leur appartenance — des artistes, des hommes de création — quelle que soit leur philosophie — et des Français — quel que soit leur choix politique — reconnaissent l'importance et l'ampleur du travail accompli.

Je prendrai quelques exemples.

Le maire d'une ville importante gérée par l'opposition — je parle d'Annecy — déclarait récemment devant une assemblée d'élus de sa région : « Je reconnais que le ministère de la culture a accompli un immense travail pour aider les efforts locaux en respectant le pluralisme et l'indépendance locale. » Et il concluait en se disant « enchanté de la qualité des rapports avec ce ministère ».

Je pourrais citer des déclarations d'autres membres éminents de l'opposition, responsables de conseils régionaux, de conseils généraux ou de communes. Ainsi, M. Charbonnel, député-maire de Brive-la-Gaillarde, déclarait récemment : « L'action de l'Etat en matière de lecture publique est exemplaire. »

Cette action, nous l'avons conduite avec l'ensemble des villes, des départements et des régions de France. Elle est traduite par des réalisations concrètes dont voici quelques exemples.

Avec le Calvados, dont le conseil général est présidé par M. d'Ornano, une convention a été conclue, en 1983, qui assure la mise en place d'un fonds d'aide à la création et le soutien des pratiques musicales par les amateurs, qui contribue à la préservation du patrimoine maritime, met au point un plan de sauvegarde des archives communales et départementales et assure la promotion du cinéma en milieu rural.

En Arles, des changements importants se sont produits depuis deux ans : création de l'école nationale de la photographie, installation des éditions Nyssen, rénovation de trois salles de cinéma. Voilà des changements concrets dans la vie quotidienne des habitants de cette ville.

Avec le maire d'Epinal, M. Philippe Seguin, une convention a été conclue, en 1983, qui assure le développement du musée de l'image d'Epinal, permet l'installation permanente de la compagnie de théâtre Houdart, favorise le développement de la vie associative autour de la création et de l'animation, assure, enfin, la mise en place d'une médiathèque.

A La Roche-sur-Yon, chez M. Auxiette, ont été installés, en 1983, le théâtre du Galion, la maison des arts, des ateliers musicaux et un orchestre professionnel pour les jeunes, un centre de documentation du mouvement ouvrier et du travail en Vendée.

A Mulhouse, une convention a été conclue, en 1983, qui a permis l'ouverture du musée de l'impression sur étoffes et papiers peints et la création d'une banque de données pour l'exploitation économique et industrielle des tissus, le développement du musée national de l'automobile et la création d'une série d'actions pour l'art dans la rue, sur les places, sur les canaux, et pour les fontaines.

Avec le maire de Caen, M. Girault, une série d'accords ont permis la construction d'un conservatoire national de région qui sera l'un des plus modernes de France et le développement d'une bibliothèque municipale remarquable.

Avec M. Barrot, le président du conseil général de la Haute-Loire, une convention a permis de mettre au point une série d'actions pour la lecture publique, pour les arts et traditions populaires, pour le cinéma itinérant et pour la culture scientifique et technique.

Je cite ces exemples parce que, loin des polémiques qui, très souvent, traversent notre vie politique, et qui, parfois, deviennent irréelles à force d'être coupées des réalités de chaque jour, je souhaite que notre débat d'aujourd'hui, quelle que soit l'appartenance des uns et des autres, porte sur des actions concrètes.

Je pourrais encore citer les projets en cours avec les nouveaux maires de Grenoble, de Nîmes, de Saint-Etienne et avec tant d'autres villes, de conseils généraux et régionaux, qui, je le répète, se félicitent de l'action entreprise et reconnaissent que ce ministère de la culture a le souci de l'action quotidienne et de l'action menée avec soin et avec patience.

Cette action est d'ailleurs soutenue par la majorité des Français, ainsi que le confirme un sondage paru ce matin. Personnellement, je lis toujours avec quelque prudence les sondages, sachant qu'ils ne sont qu'une photographie momentanée et parfois provisoire de l'état de l'opinion. Toutefois, on ne peut qu'être frappé de constater que ce sondage établi par la société Louis Harris fait apparaître que 55 p. 100 des Français interrogés constatent la progression de l'effort du pays et de l'Etat depuis deux années et reconnaissent que l'action du ministère de la culture a été positive. Ainsi donc, une majorité de Français, au-delà des clivages politiques, considèrent que l'action engagée va de l'avant et répond à leurs aspirations.

Je voudrais à présent, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, rappeler les principaux axes autour desquels, grâce à l'appui du Parlement, notre action est menée.

Ces axes sont au nombre de cinq : tout d'abord, la volonté, en concertation avec les élus de chaque ville, de chaque département et de chaque région de France, d'assurer une irrigation aussi complète que possible du pays ; en deuxième lieu, assurer le soutien à toutes les formes de création et à l'ensemble des disciplines ; en troisième lieu, préserver notre patrimoine et en assurer un bon usage ; en quatrième lieu, réconcilier l'économie et la culture ; enfin, établir entre notre pays et les artistes des cinq continents de nouveaux rapports.

Rassurez-vous, je n'aborderai pas chacun de ces points et je me permets de vous renvoyer au bilan de deux années de politique culturelle que notre ministère a adressé à chacun d'entre vous voilà quelques semaines. Mais là encore, pour montrer qu'il ne s'agit pas simplement de têtes de chapitres purement ornementales, destinées à « faire bien », à permettre une présentation harmonieuse devant le Sénat, j'énumérerai simplement quelques actions que nous avons engagées depuis deux ans en ce qui concerne le premier chapitre, celui de l'irrigation du pays et, tout d'abord, en faveur de l'éducation artistique.

Voici ces exemples : renforcement et multiplication des écoles de musique ; construction du nouveau conservatoire de Lyon ; construction prochaine pour le conservatoire de Paris, à La Villette, d'une cité musicale ; création de l'orchestre français des jeunes ; implantation d'une académie de l'orchestre à Châteauroux et à Boulogne-sur-Seine, et bientôt dans d'autres villes ; création, auprès des théâtres lyriques des villes, de centres de perfectionnement pour la formation de jeunes chanteurs lyriques ; construction, à Marseille, de l'école nationale supérieure de la danse ; construction, attendue depuis plus d'un siècle et, enfin, mise en chantier, de l'école de la danse pour l'Opéra de Paris, à Nanterre ; ouverture de classes de danse contemporaine dans les écoles de musique contrôlées par l'Etat et au Conservatoire national de musique de Lyon ; ouverture de nouveaux départements dramatiques dans des conservatoires nationaux de région ; nouvelle direction à la tête du conservatoire national supérieur d'art dramatique ; création d'écoles auprès de Patrice Chéreau et d'Antoine Vitez à Paris ; renforcement de l'école nationale des Beaux-Arts et nomination de nouveaux professeurs et de grands créateurs comme MM. Cremonini et Pol Bury ; création de bourses pour des artistes français souhaitant se perfectionner dans d'autres pays ; dépôt, dans quelques semaines, du nouveau rapport de M. Bredin sur la réforme des enseignements du cinéma et de l'audiovisuel ; réforme de l'I. D. H. E. C. — Institut des hautes études cinématographiques ; inauguration dans quelques jours — mardi prochain — du Studio des variétés, réclamé depuis vingt ans et conçu à la fois par le ministère de la culture et la S. A. C. E. M. — Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique ; ouverture, voilà quelques mois, de la première école nationale de création industrielle et de design ; ouverture, voilà un an, en Arles, de l'école nationale de la photographie ; mise en

place d'un atelier-école de la bande dessinée à Angoulême; création prochaine, à Châlons-sur-Marne de l'école nationale du cirque; ouverture de certains conservatoires à des disciplines nouvelles — jazz, musiques improvisées, musiques traditionnelles et régionales.

Voilà quelques exemples — la liste n'est pas exhaustive — qui illustrent l'effort sans précédent engagé depuis deux ans en faveur de la formation et de l'éducation artistiques.

Cette action se poursuivra en 1984. D'abord, parce que l'effort global décidé voilà deux ans est renforcé. A ce propos, vous qui suivez attentivement, chaque année, les débats budgétaires, savez de quelle manière, lorsque la conjoncture est difficile, les gouvernements, quelle que soit leur appartenance ont tendance à sacrifier le budget de la culture et à reporter d'année en année les progressions maintes fois promises. Reconnaissez, dès lors, que ce Gouvernement ne manque pas de mérite, en cette période de rigueur et d'économies, d'avoir maintenu le cap fixé de progression certaine du budget de la culture vers le 1 p. 100 au cours des prochaines années.

Moi-même, en tant qu'homme de culture j'ai eu souvent l'occasion, au cours des quinze années écoulées, avec d'autres artistes, d'entendre les gouvernements faire l'observation suivante : cette année n'est pas la bonne; cette année est l'année d'un plan de refroidissement, d'austérité, de restriction ou de rigueur. Il faut dire que les gouvernements, à cet égard, ne manquent jamais d'imagination pour justifier les économies souvent nécessaires qu'ils entreprennent de réaliser. Cela dit, j'ai toujours observé, avec les hommes de création et de culture, que pour la culture ce n'était jamais le bon moment.

Quant à mes prédécesseurs au poste que j'occupe, ils ont souvent dû souffrir lorsque cette même observation leur était faite à la présentation de leurs propositions et leurs demandes.

Cette année, plus encore que les années précédentes, il est donc méritoire pour ce Gouvernement d'avoir tenu à maintenir cette priorité et d'avoir décidé de vous proposer d'augmenter de 15 p. 100 l'ensemble des crédits du ministère de la culture. Ce ministère pourra ainsi consolider l'action entreprise et ouvrir d'autres chemins ou d'autres pistes.

Il faut d'abord consolider, notamment dans trois secteurs fondamentaux : le patrimoine, la création et la diffusion.

Je ne dirai que quelques mots de la politique du patrimoine à propos de laquelle certains, ces temps-ci, se sont inquiétés, tout à fait à tort.

Le budget pour 1984 réaffirme, d'abord, la priorité à la recherche sur le patrimoine que traduisent, par exemple, l'augmentation de 40 p. 100 du budget d'aide à la recherche et à la mise en valeur des sites archéologiques et le maintien, en francs constants, des crédits d'étude sur le patrimoine monumental et ses abords.

Ce budget révèle aussi une progression soutenue des crédits de travaux et d'entretien des monuments historiques — 13 p. 100, en francs constants par rapport à 1983 — collectif budgétaire compris. En témoignent les plans quinquennaux de restauration mis en œuvre sur les bâtiments de l'assistance publique, sur le Mont-Saint-Michel ou sur la ville d'Autun.

L'année 1984, année d'austérité budgétaire, est celle du budget d'investissement pour les monuments historiques le plus élevé depuis 1962, largement supérieur, en outre, à celui de 1964.

Dans le même esprit, sera conduite une politique ambitieuse de restitution du patrimoine à la collectivité nationale tout entière, notamment grâce à des crédits qui permettront aux centres de formation à l'accueil dans les monuments, notamment au Mont-Saint-Michel, de se développer ou de mettre en place le futur institut du patrimoine.

De même, la politique d'ouverture des monuments historiques aux enfants, en particulier aux enfants des écoles, sera développée avec la création de soixante-quatorze classes du patrimoine en 1984.

Je citerai enfin la création de centres de documentation ouverts au public, en particulier l'installation à Paris, vingt ans après sa création par André Malraux, de l'inventaire général à l'hôtel de Vigny.

Autre chapitre important de ce budget, la création. L'effort sera développé, en particulier au bénéfice du « spectacle vivant ».

Pour la diffusion, l'effort sera également maintenu pour « enseigner » l'ensemble du territoire.

Pour la lecture publique, comme vous le savez, le programme d'achèvement du réseau des bibliothèques centrales de prêt sera accompli, de même que sera intensifiée l'aide aux bibliothèques municipales.

Pour le cinéma, le programme de développement des salles, en particulier dans les communes suburbaines, dans les communes rurales ou dans les zones d'accès difficile, sera déve-

loppé. En 1983, plus de cent salles de cinéma ont été ouvertes à travers le pays, cent cinquante-sept écrans ont été mis en place et vingt et un circuits itinérants ont été créés.

L'action en faveur des musées de province sera maintenue. Permettez-moi à ce sujet de citer quelques chiffres. A mon arrivée au ministère de la culture, les crédits d'acquisition, d'enrichissement des collections des musées de province s'élevaient à 7 500 000 francs; pour 1984, ils s'élèveront à 51 500 000 francs. Ce sont des chiffres qu'aucun homme de bonne foi ne peut contester.

Toujours pour les musées de province, les crédits d'équipement sont passés de 56 millions de francs à 95 millions de francs.

La musique et l'aide à la création dans des lieux nouveaux bénéficieront, elles aussi, d'un effort accru en 1984.

Par ailleurs, nous ouvrons des pistes nouvelles et nous renforçons notre action dans trois domaines : l'initiation et la formation artistique, en particulier en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, les industries culturelles et de programme, la culture scientifique et technique.

Pour terminer, j'insisterai sur les deux dernières qui constituent deux aspects tout à fait nouveaux et qui, je le crois, répondent à une attente et à un souci aujourd'hui exprimés : préparer l'entrée de notre pays dans le *xxi*^e siècle.

Les industries de la culture et de programme sont l'une des priorités de ce budget pour 1984 comme, vous le savez, l'une des priorités du IX^e Plan. Chacun comprend que si un pays comme le nôtre souhaite préparer l'avenir, il doit s'efforcer d'investir dès maintenant dans des secteurs en croissance; pour l'observateur lucide et informé, les secteurs en croissance aujourd'hui, ce sont principalement les secteurs qui investissent dans les biens immatériels : intelligence, création et innovation.

Regardons les chiffres : depuis deux ans, le cinéma connaît en France une progression que tous les pays nous envient — 30 p. 100 de plus d'investissements privé en deux années — alors même qu'il subit une grave crise en Italie, en République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne et en Espagne, ce que je regrette.

Le secteur du livre est lui aussi en progression en France, alors même que plusieurs éditeurs en Italie et en République fédérale d'Allemagne, connaissent de graves difficultés.

Un pays comme le nôtre dispose donc de chances exceptionnelles. C'est pourquoi ce Gouvernement vous propose de conduire d'un même mouvement et d'un même pas deux types d'actions : d'une part — c'est d'ailleurs le sens principal de ce budget — préserver vivantes la création et la vie artistique; d'autre part, investir dans les nouvelles technologies, en particulier dans le réseau câblé en fibres optiques, pour être demain maître et non pas esclave des nouvelles techniques et pour anticiper sur la demande future et préparer les futurs programmes qui alimenteront ces réseaux tant nationaux qu'internationaux.

Telles sont les raisons de la création du fonds de soutien à l'industrie des programmes et de l'institut de financement des industries culturelles, institution sans précédent qui a réuni neuf banques pour faciliter l'accès au marché bancaire de l'ensemble des entreprises privées du secteur culturel.

Peut-être, cela semble-t-il paradoxal pour ceux qui cultivent des préjugés envers ce Gouvernement. Ce n'est pas le cas, je le sais, du Sénat, qui sait reconnaître un travail concret. Oui, ce Gouvernement est soutenu par une majorité d'hommes de bon sens qui sont décidés à réconcilier l'économie et la culture et à établir avec le secteur privé de la culture des liens adultes, des liens étroits, des liens qui favorisent le progrès.

Le second aspect sur lequel je voudrais marquer l'importance de l'action entreprise concerne la culture scientifique et technique. En ce domaine, notre souci est de réconcilier la culture littéraire et artistique avec la culture technique et scientifique. Nous constatons que les Français, en particulier les jeunes, sont de plus en plus nombreux à se passionner pour la culture scientifique et technique.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Jack Lang, ministre délégué. Voilà ce que je souhaitais rappeler, monsieur le président, en quelques mots, dès l'ouverture de ce débat.

Me tournant à présent vers vos rapporteurs, MM. Miroudot, Schumann et Carat, je voudrais dire combien j'ai apprécié le travail d'analyse, minutieux et attentif, qu'ils ont entrepris. Je m'efforcerais, tout à l'heure, de répondre à leurs observations et à leurs critiques. J'ai constaté avec plaisir que leurs soucis rejoignent les nôtres : encourager des actions concrètes, s'assurer d'une gestion économe et rigoureuse des fonds publics, se préoccuper d'un développement culturel harmonieux à travers l'ensemble du territoire.

J'ai été très touché par les observations contenues dans le rapport écrit de M. Schumann s'agissant des relations de l'Etat et des collectivités locales. En écrivant que les conventions, aujourd'hui très nombreuses, conclues entre l'Etat et les collectivités locales, visent à conjuguer la politique nationale avec les efforts particuliers consentis par chaque collectivité, vous indiquez avec justesse, monsieur le rapporteur, le souci d'équilibre qui doit inspirer tout responsable aujourd'hui.

Décentraliser, oui — et le budget qui vous est proposé en est pour partie la traduction puisque 60 p. 100 de ses crédits profitent à des collectivités qui ne sont pas Paris — mais en liaison normale avec l'Etat, parfois avec des polémiques, comme il convient en démocratie.

Ce souci d'équilibre et d'harmonie, ce souci d'un travail accompli la main dans la main entre l'Etat et les collectivités, inspire notre action comme il inspire vos rapporteurs.

Je réserve pour plus tard mes réponses aux observations et aux critiques de vos trois rapporteurs et je vous remercie par avance d'être si nombreux cet après-midi pour participer à ce débat important pour l'avenir culturel de notre pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. — MM. Taittinger et Brun applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, mes chers collègues, nous venons d'entendre M. le ministre délégué à la culture nous dire qu'il voyait poindre les moissons. Je vous étonnerai peut-être en vous disant que, pour ce qui me concerne, je vois poindre un résultat globalement satisfaisant.

Depuis trente-huit ans, j'entends dire, quel que soit le gouvernement, qu'il faut que le budget de la culture représente au minimum 1 p. 100 du budget de l'Etat. Nous n'y sommes pas tout à fait, nous sommes à 0,84 p. 100 contre 0,47 p. 100 en 1980.

Ne retenons que quelques chiffres très simples que vous n'avez pas indiqués, monsieur le ministre, et que, par conséquent, j'ai le devoir, en tant que rapporteur spécial, de rappeler.

Cette année, votre budget s'élève globalement à 8 milliards de francs ; l'an dernier, il s'élevait à 7 milliards. L'augmentation est de 15 p. 100, donc très supérieure à celle du budget pris dans son ensemble — 6,3 p. 100. Elle est très légèrement inférieure à celle de 1983 qui était de 16 p. 100 et, bien entendu, inférieure à celle de l'année précédente, qui était de 100 p. 100.

Je tiens à souligner dès le départ qu'il s'agit d'un phénomène de caractère très général. Le conseiller de Paris que vous êtes ne m'en voudra pas d'invoquer l'exemple de la capitale qui — j'ai les chiffres sous les yeux — consacre 8 p. 100 de son budget aux activités culturelles : 88 francs par habitant en 1977, 337 francs aujourd'hui, c'est-à-dire une augmentation de quelque 600 p. 100.

Cependant, les résultats globaux qui, pris en eux-mêmes ont la valeur d'un hommage à l'action du Gouvernement, exigent, cela va de soi, d'être examinés de près.

Pour comprendre ce budget, par conséquent, pour le juger, il faut, selon la commission des finances et son rapporteur, partir d'une constatation fondamentale. D'une part, les dépenses ordinaires, qui représentaient l'an dernier près des trois quarts du budget total, n'en représentent plus que 70 p. 100. Pratiquement, elles ne varient pas, puisqu'elles augmentent d'environ 7 p. 100 ; on peut même dire qu'elles diminuent légèrement en termes constants. D'autre part, les dépenses en capital, elles, bougent considérablement. Elles sont même caractérisées par deux mouvements de sens contraire. S'agit-il des crédits de paiement, ils augmentent de 40 p. 100. Leur croissance, l'an dernier, était inférieure à 8 p. 100. C'est un phénomène sans précédent. S'agit-il, en revanche, des autorisations de programme, elles diminuent tout simplement du quart.

Cette description rapide, mais non sommaire, me fournit l'occasion de souligner et de saluer la clairvoyance de mon prédécesseur, qui avait été mon successeur en 1977, le président Fourcade. La commission sénatoriale des finances ne s'était pas trompée. Tous ces chiffres sont rigoureusement conformes à ses prévisions, à ses propositions et à ses avertissements. Il n'est question pour moi ni de contester l'ampleur de l'effort déployé depuis deux ans ni de méconnaître les dangers que recèlent les déséquilibres révélés par les chiffres.

Ma conclusion, je vous l'annonce dès maintenant, sera donc constructive. Je vous propose quatre amendements. Si le Gouvernement les prend en considération et s'ils sont adoptés, alors, mais alors seulement, je me sentirai en mesure de recommander au nom de la commission des finances un vote positif à notre assemblée.

Pour justifier cette conclusion, j'ordonnerai mes observations — je parle au nom de la commission des finances — autour de trois thèmes financiers : d'abord les contraintes

budgétaires, ensuite le contrôle budgétaire, enfin la décentralisation budgétaire, à laquelle vous avez d'ailleurs consacré un long développement.

Tout d'abord, les contraintes budgétaires. Nous l'avons vu : les dépenses ordinaires n'augmenteront pas l'an prochain. On en revient donc, après une très forte expansion — je tiens à le souligner — à un budget de gestion. Nous aurions mauvaise grâce à nous en étonner ou à nous en plaindre, mais comment nous défendre ici de deux constatations ?

D'abord, les mesures de restriction défavorisent certains domaines, très précisément deux domaines sur sept : le développement culturel et surtout le livre, dont la dotation, après avoir beaucoup augmenté, diminue en francs constants, puisque la progression des crédits qui la constituent atteint à peine 4,6 p. 100.

Ici, je me vois dans l'obligation, monsieur le ministre, d'ouvrir une parenthèse pour signaler la situation fort alarmante de la Bibliothèque nationale. J'ai l'occasion d'y travailler très fréquemment. Elle est ouverte sept jours sur sept pour les expositions et le musée des médailles, six jours sur sept pour les salles de travail et pour les services, ces salles de travail ne fermant, vous le savez, que deux semaines en tout et pour tout par an.

Sur environ 1 200 emplois, plus de 100 sont vacants. Il m'est rapporté que le paiement des fournisseurs et même celui du personnel devient une sorte de tour de force dont l'exécution ne peut être garantie et il n'est pas jusqu'à la sécurité de l'établissement — rondes nocturnes, dispositifs d'alarme — qui ne soit compromise.

Chacun sait que le rythme du dépôt légal entraîne des charges croissantes, plus 15 p. 100 en trois ans pour les livres, d'après les statistiques qui m'ont été fournies par l'Académie française, plus 78 p. 100 pour les publications officielles. Le traitement informatisé de la production française est, vous le savez, un élément nécessaire à la diffusion de la pensée française. En effet, c'est la Bibliothèque nationale qui rédige la bibliographie de la France.

En résumé — M. le président de la commission des finances m'avait prié de vous le signaler ; de toute manière, je l'aurais fait — les moyens de la Bibliothèque nationale sont inférieurs de deux tiers à ceux de la British Library pour des charges nettement supérieures.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je vous félicite !

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Merci, monsieur le président.

En analysant les annulations décidées par le fameux arrêté du 5 mai 1983, dont nous parlons à l'occasion de la discussion de chaque budget — au total 850 millions de francs, dont 280 millions en crédits de paiement sur un budget qui, l'an dernier, était de 7 milliards de francs — nous constatons que cela représente une somme considérable.

J'avais constaté que les mesures dites de « régulation », ces fameuses mesures que nous incrimons à l'occasion de la discussion de chaque budget, affectaient inégalement les différents chapitres. Ainsi, là encore, le patrimoine écrit, dont les crédits de paiement ont été amputés de plus du tiers, est, avec le patrimoine monumental et le patrimoine muséographique, l'une des trois cibles préférées, tandis que les grandes opérations n'ont fait l'objet d'aucune annulation.

D'où ma deuxième constatation, la plus importante : M. Fourcade s'est maintes fois interrogé sur l'effet de ce qu'il appelait « l'accumulation des projets nouveaux », auxquels il devient inévitable d'affecter des crédits sans cesse accrus à partir du moment où les premières actions ont été entreprises. Cette irréversibilité risque de conduire à une sorte de blocage financier : les crédits de paiement augmentent en 1984 de 40 p. 100 ; en 1985, pour les autorisations de programme votées en 1982 et 1983, il faudra ajouter à peu près 1 500 millions de francs de crédits de paiement, dont le total, cette année, est inférieur à 2 500 millions de francs, malgré une augmentation de 40 p. 100.

En d'autres termes, le ministère de la culture subit — j'emploie à dessein ce verbe — deux contraintes. La première résulte de la rigueur et l'épargne relativement puisque son budget augmente de 15 p. 100, alors que la moyenne de progression nationale est de 6,3 p. 100. La seconde tient à son propre choix ou plutôt à son refus de choisir entre les vastes opérations dont il n'a pas cru devoir échelonner le lancement. Cette subordination, aggravée d'année en année, du présent à un avenir souvent séduisant ou fascinant, mais presque toujours incertain, serait dangereuse en tout état de cause. Elle devient pour nous de moins en moins acceptable au fur et à mesure que se creuse l'écart entre l'évaluation initiale et le coût réel des opérations que l'on ne peut plus retenir après les avoir lancées.

D'où le deuxième thème de mon rapport : après les contraintes budgétaires, le contrôle budgétaire.

L'an dernier, le Sénat avait estimé que le ministère ne maîtrisait pas les crédits dont la gestion lui incombe et je regrette d'avoir été conduit à renouveler cette observation par une analyse de la dépense publique, dont je vous fournirai d'abord trois exemples dans les secteurs traditionnels, puis trois autres exemples concernant les opérations nouvelles.

Le premier — je souhaiterais qu'il ne donnât pas lieu à une discussion litigieuse, car, comme vous le verrez dans un moment, je ne pouvais pas ne pas formuler cette observation et je n'entends à aucun titre lui conférer un caractère polémique — le premier porte sur les mille cinq cents associations subventionnées et sur les fonds d'intervention qui répartissent à leur guise une subvention globale. C'est ici — je dois le dire — la Cour des comptes qui a éveillé notre attention. Le ministère a envoyé une réponse de cinquante pages à notre questionnaire. Nous l'en remercions. J'ajoute même qu'un certain nombre de précisions ont été fournies par votre cabinet ces jours derniers. J'en tiendrai le plus grand compte. Nous ne vous cherchons aucune querelle de principe.

Que huit cents associations, par exemple, soient aidées par la direction de la musique, je suis trop mélomane pour ne pas m'en réjouir *a priori*, mais à quoi servirions-nous — je vous pose la question ainsi qu'à ceux de vos collaborateurs qui s'en sont émus — si nous ne nous assurons pas que l'octroi des fonds publics est justifié, comme a tenté de le faire avant nous, à propos des mêmes crédits, le contrôleur financier du ministère ? Je songe, en particulier, au détail d'emploi des crédits du fonds d'intervention culturelle, mais, au lieu de me livrer, comme j'aurais pu le faire, à des effets faciles, je m'en abstiendrai. En effet, lorsque je suis devenu ministre des affaires étrangères, j'ai constaté que mon ministère, lui aussi, subvenait un certain nombre d'associations qui n'avaient plus qu'une existence théorique ou virtuelle. J'ai tenu à procéder personnellement à un tri assez sévère.

Donc, au lieu de nous livrer à des effets faciles, nous avons préféré vous proposer un premier amendement ainsi conçu :

« Le Gouvernement déposera devant le Parlement un rapport annexé au projet de loi de finances pour 1985, donnant le détail des associations qui perçoivent directement ou indirectement des subventions sur les crédits du ministère de la culture, l'évolution depuis trois ans de ces subventions et, pour chacun de ces organismes, la justification précise de la reconduction ou de l'amplification de celles-ci. »

Le deuxième de mes trois exemples concerne l'avance sur recettes. Quel est le bilan de cette aide pour 1982 ? Quarante-neuf films en ont bénéficié, dont treize ont dépassé le fameux seuil des 100 000 entrées et dont vingt et un n'avaient pas été mis en exploitation au 14 juillet dernier, date à laquelle s'arrêtent les résultats de l'enquête qui m'ont été soumis. Et les quinze autres ? Parmi eux, j'en vois quatre qui ont respectivement attiré 589, 328, 242 et 12 cinéphiles. Pour ces deux derniers, j'ai fait un calcul très rapide ; j'ai abouti à la conclusion que la subvention s'élève dans un cas à 1 000 francs par spectateur et dans le second cas à 141 000 francs par place assise.

Ne sourions pas. N'oublions pas — vous l'avez relevé tout à l'heure — les films français qui ont été couronnés à Cannes ou ont mérité des Césars. Mais notre rôle est de rappeler qu'un préfinancement est une chose et une subvention de recherche, parfaitement justifiable en elle-même, une autre. Une distinction plus nette doit conduire, selon nous, à un meilleur équilibre.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte, non pas pour vous rappeler — c'est inutile, vous le savez et vous nous l'avez montré tout à l'heure — que l'industrie du cinéma français, avec un chiffre d'affaires de 4 500 millions de francs, dont 300 millions de francs proviennent de la télévision et 200 à 250 millions de francs de la vidéo, est la principale industrie culturelle de notre pays, mais pour vous poser une question très simple, que vous m'avez vous-même suggérée tout à l'heure.

Vous nous avez rappelé que le cinéma français était maintenant en plein essor et que, au contraire, un certain nombre de cinémas étrangers étaient sur le déclin. Vous avez cité le cinéma italien et vous avez eu raison.

Je vous pose donc cette question : ne croyez-vous pas que la mise en place de la quatrième chaîne puisse constituer pour l'industrie cinématographique française une menace, surtout si ses émissions doivent être étendues au futur réseau câblé ?

Je vous disais que c'était vous qui m'aviez suggéré cette question. Pourquoi ? Parce que vous avez parlé du déclin du cinéma italien. Il y a cinq ans, le cinéma italien était le premier et l'introduction non contrôlée de films sur réseau câblé a eu comme résultat — la plupart des Français ne le savent pas ! —

de diminuer de 200 millions le nombre des spectateurs de films cinématographiques en Italie. A telle enseigne que le nombre des spectateurs dans ce pays s'élève à environ 195 millions. On ne peut donc pas dire que nous avons rattrapé l'Italie ; c'est l'Italie qui nous a rattrapés par son déclin.

Cette question, je vous la pose avec d'autant plus d'attention que j'ai sous les yeux le communiqué à la presse du 18 novembre dernier, consécutif à l'audition de M. André Rousselet, président-directeur général de l'agence Havas, sur le projet de quatrième chaîne, Canal Plus, par la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle. Au cours de cette audition, d'après le communiqué que j'ai sous les yeux, M. Rousselet a fait un certain nombre de déclarations extrêmement intéressantes. Il a souligné, en particulier, que la véritable finalité des réseaux câblés était de diffuser des programmes spécifiques et que l'absence de réflexion sur le contenu de ces réseaux risquait d'entraîner à terme des conséquences catastrophiques pour le cinéma.

Notre collègue M. Dominique Pado a exprimé à cette occasion le souhait que le Gouvernement prenne une position claire face aux demandes des municipalités en matière de câblage. Il a souhaité connaître la position de M. Rousselet à l'égard de la diffusion par satellite et celui-ci lui a répondu que sa position, à cet égard, était identique à celle qu'il avait exposée à propos des réseaux câblés : il n'est pas acceptable, a-t-il dit, que la diffusion de programmes se fasse sans aucun contrôle ni respect de certaines règles, notamment en matière de diffusion de films.

Tout à l'heure, vous nous avez éloquentement parlé des réseaux câblés et vous avez, à bon droit, excipé des chiffres que je cite moi-même pour souligner l'essor du cinéma français. Il est bien évident que vous ne pouvez pas ne pas répondre, ne serait-ce que devant vous-même, à cette question fondamentale : la mise en place de la quatrième chaîne pourra-t-elle ne pas constituer une menace pour l'industrie cinématographique si ses émissions doivent être étendues au futur réseau câblé et si l'on ne s'est pas préoccupé dès maintenant de maîtriser ces réseaux, conformément aux principes posés par l'initiateur de Canal Plus lui-même ?

Voilà une question extrêmement précise qui, jusqu'à présent, est demeurée sans réponse et, selon moi, il faudrait que le problème du contrôle des réseaux câblés fût réglé avant la mise en place de la chaîne Canal Plus.

Mon troisième et dernier exemple pris dans les secteurs traditionnels concerne les théâtres nationaux. Le budget de la direction des théâtres a augmenté de 166 p. 100 en trois ans. Vous voyez, monsieur le ministre, que je me plais à citer moi-même les chiffres dont vous pourriez vous targuer et que vous avez eu la discrétion de ne pas invoquer tout à l'heure ! Il sera de 721 millions de francs en 1984. Je ne mets pas en cause le principe de cette dotation. Je ne suis pas moins fier de théâtre que de musique et je suis trop attaché à la diffusion de la culture théâtrale pour ne pas souligner que les indices de fréquentation sont devenus très honorables, puisqu'ils étaient approximativement de 75 p. 100 en 1982 aux Théâtres de Chailot, de Strasbourg et de l'Odéon.

Mais, ici encore, ce sont l'avertissement de la Cour des comptes et le rapport du contrôleur financier pour l'année 1983 qui m'obligent à m'interroger sur l'utilisation des crédits.

Dès l'année dernière, les taux de subvention de l'Etat étaient compris entre 78 p. 100 et plus de 90 p. 100 des recettes, soit pour les finances publiques un coût par spectateur allant de 144 à 337 francs. Je pose alors une question, et je ne peux d'ailleurs pas ne pas la poser puisqu'elle a été posée avec des argumentations diverses et d'ailleurs complémentaires, d'une part, par le contrôleur financier et, d'autre part, par un inspecteur général du ministère des affaires sociales. Or, comme je suis, en tant qu'ancien ministre des affaires sociales, à l'origine d'une décision selon laquelle les rapports de l'inspection générale sont rendus publics avant même d'avoir été soumis au ministre, ce qui garantit l'indépendance de ce corps d'élite, je n'ai pas, comme rapporteur de la commission des finances, et si fier de théâtre que je sois, le droit de ne pas faire mon devoir, alors que ces hauts fonctionnaires ont courageusement fait le leur.

Je vous pose donc la question : quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour rétablir une proportion plus raisonnable entre les subventions et les ressources propres ? Après avoir relevé l'accumulation des entrées gratuites et certains privilèges qu'il juge — c'est lui qui les juge tels — incompatibles avec une bonne gestion des finances publiques, le rapport du contrôleur financier invoque un autre rapport établi le 29 mai — celui dont je viens de vous parler — par l'inspection générale des affaires sociales qui énumère et qui dénonce un certain nombre de pratiques abusives, notamment en matière de personnels.

En vertu des pouvoirs de contrôle qui nous sont reconnus par l'ordonnance du 30 décembre 1958, j'ai demandé communication des accords de travail. J'espère qu'ils me seront fournis sans nouveau délai. De là procède notre deuxième amendement qui vous demande de renoncer à l'augmentation de la dotation accordée à un certain nombre de théâtres que j'ai énumérés tout à l'heure, non pas pour leur enlever définitivement les ressources qui leur sont peut-être nécessaires, mais pour vous permettre, avant un collectif éventuel, de nous indiquer les mesures d'assainissement que vous aurez prises.

Je vous lis l'essentiel de l'objet de cet amendement : « La mesure nouvelle du budget de la culture porte ouverture de 12 273 383 francs de crédits aux fins d'ajuster les subventions de fonctionnement à divers théâtres, dont 5 945 922 francs destinés aux établissements suivants : Théâtre national de Chailot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de l'Est parisien et Théâtre national de Strasbourg. »

Ces quatre dernières institutions ont fait l'objet d'un rapport particulièrement sévère, d'une part, du contrôleur financier, d'autre part, de l'inspection générale. Alors nous vous proposons de supprimer les 6 millions de francs de mesures nouvelles destinés au fonctionnement de ces établissements, parce que nous ne pouvons pas ne pas vous faire cette suggestion, compte tenu des textes que je viens de rappeler. J'ajoute que nous ne souhaitons pas supprimer ces 6 millions de francs de mesures nouvelles, destinés au fonctionnement de certains théâtres qui ont de grands mérites et qui, à bien des titres, nous sont chers, mais, encore une fois, j'ai le devoir d'inviter le ministre de la culture à faire le point des mesures de redressement financier, dont la nécessité est soulignée par deux rapports éloquents. Et, à l'occasion d'une loi de finances rectificative, le Gouvernement nous fera d'autres propositions, tirées, celles-là, d'un bilan sincère, et que nous accueillerons avec un préjugé favorable.

J'en viens maintenant aux trois exemples qui concernent les opérations nouvelles. Le premier porte sur une des meilleures initiatives du ministère, l'aide à la création audiovisuelle par l'établissement d'un fonds spécial. J'accueille d'ailleurs, avec une égale faveur, la naissance prochaine d'un fonds de soutien aux industries de programme, qui nous est proposé par deux articles de la loi de finances, les articles 33 et 57.

Puisque vous avez tout à l'heure parlé de la nécessité d'établir et d'encourager la parenté entre la culture et l'économie — ce qui est, en effet, une idée excellente — je tiens à dire que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport Belleville, et que la création de l'institut de financement du cinéma et des industries culturelles ne peut susciter, de notre part, qu'un accueil de principe très favorable.

Si je reviens à la création audiovisuelle et au fonds spécial, dont j'avais approuvé et dont j'approuve encore l'institution, je ne peux pas ne pas constater que les productions françaises subventionnées par ce fonds sont des documentaires souvent consacrés à la diffusion culturelle. Ces documentaires ne sont pas du tout critiquables en eux-mêmes, mais ce ne sont pas des œuvres de fiction.

Est-ce, par exemple, en consacrant 2 millions de francs de crédits à mettre en relief le travail accompli par quatre directions du ministère que nous favoriserons la création et, par conséquent, l'audience extérieure des chaînes ? Je n'en suis pas sûr, et au fond de vous-même, sans doute, n'en êtes-vous pas sûr non plus, monsieur le ministre.

Mon deuxième exemple, vous l'avez deviné, porte sur l'Opéra de la Bastille.

Ah ! quoi de plus séduisant que le projet révélé par M. le Président de la République en mars 1982 ? Un équipement scénique qui permet de jouer au moins deux cent cinquante fois par an dans une salle pouvant accueillir jusqu'à 3 000 spectateurs ! Une salle modulable, vouée à la création, pouvant accueillir jusqu'à 1 500 spectateurs ! Je me permettrai d'ajouter que le choix de M. François Bloch-Lainé comme responsable de l'entreprise est à tous égards excellent.

Enfin, j'ai constaté que le choix du Président de la République, pour ce qui concerne le projet lui-même, qui s'est porté sur celui de M. Carlos Ott, a été approuvé par M. Jacques Chirac, maire de Paris. Je me suis moi-même rendu tout récemment au musée des arts modernes. J'ai vu ce projet. Je n'ai pas de compétence particulière dans ce domaine, mais le moins que je puisse dire est qu'il n'appelle de ma part aucune objection.

Donc le mélomane applaudit, mais le rapporteur budgétaire s'interroge. Monsieur le ministre, il y a des salles lyriques à Paris : la salle Garnier, la salle Favart, le théâtre musical ; ne parlons pas du Théâtre des Champs-Élysées. Il y a en province de nombreuses municipalités qui, d'ailleurs avec l'aide de l'Etat, font de gros efforts de décentralisation,

vous en avez parlé tout à l'heure. Pendant la saison 1982-1983, le budget de l'Opéra de Marseille s'est élevé à 52 millions de francs, celui de l'Opéra de Lyon, à 60 millions de francs, celui de l'Opéra de Nancy, que vous avez d'excellentes raisons de connaître, à 32 millions de francs.

Je ne vous parle pas, permettez-moi cette parenthèse, de l'Opéra du Nord, sinon pour vous demander ce que vous pensez d'une déclaration récente de son directeur, M. Elie Delfosse, grâce auquel notre opéra — vous savez que je suis un homme du Nord — est passé de 750 à 5 000 abonnés en trois ans. Cette déclaration se ramène à quatre mots : « On veut nous asphyxier ». Je pense que vous aurez l'occasion de nous rassurer au cours du débat. Ce n'est qu'une parenthèse, je la referme immédiatement.

Je pose la vraie question : le lancement de l'Opéra de la Bastille n'aurait-il pas dû être précédé de deux arbitrages ?

Le premier, pour tenir compte des équipements parisiens et de la possibilité d'améliorer leur fonctionnement. J'ai interrogé un certain nombre de vos collaborateurs, j'ai interrogé le président Bloch-Lainé, j'ai interrogé un certain nombre de spécialistes de l'art lyrique ; j'ai obtenu les réponses les plus diverses et les plus vagues sur l'utilisation future de la salle Garnier, sur l'utilisation future de la salle Favart, sur la coordination de cet ensemble.

Donc, le premier arbitrage aurait dû avoir pour effet de tenir compte des équipements parisiens et de la possibilité d'améliorer leur fonctionnement.

Le second arbitrage aurait dû avoir pour effet de tenir compte de la décentralisation lyrique et, là encore, de la possibilité d'améliorer son fonctionnement.

Pour quelles raisons cette question s'impose-t-elle, en particulier au rapporteur de la commission des finances ? Eh bien ! pour deux raisons : d'abord, parce que le coût de l'opération ne sera pas inférieur à deux milliards de francs et que, lorsque nous interrogeons les personnalités les plus qualifiées sur ce que sera le coût du fonctionnement, on nous répond qu'il ne dépassera pas, toutes choses égales d'ailleurs, la dépense actuellement assumée par l'Etat, à condition, bien entendu, que les problèmes financiers posés par la salle Garnier et par la salle Favart, pour ne parler que d'elles, soient préalablement réglés. Or, ils ne le sont pas, et cela nous ramène au problème précédent.

Ma seconde raison est la suivante : l'absence d'études préalables — j'en suis navré — tend à devenir, et depuis longtemps, une tradition, comme si les grandes opérations devaient être affranchies des règles de bonne gestion des affaires publiques.

On m'affirme, en outre, que la précipitation aura un autre effet non moins fâcheux : nous ne sommes pas en état actuellement de fournir à l'Opéra de la Bastille tous les musiciens et artistes lyriques qu'il ne manquera pas de requérir. En raison des efforts déployés, notamment en ce qui concerne le chant, il peut en aller différemment dans quelques années. Alors pourquoi cette hâte qui fait peser sur votre budget une si lourde hypothèque ?

Enfin, vous attendez mon dernier exemple : l'état d'avancement du parc de La Villette. Là encore, de même que vous avez fait dans la personne de M. Bloch-Lainé un très bon choix pour l'Opéra de la Bastille, vous avez fait, en la personne de M. Paul Delouvrier, un très bon choix pour le parc de La Villette, comme il avait été fait en la personne de M. Jacques Rigaud un très bon choix pour le Musée d'Orsay.

Mais l'état d'avancement de l'opération du parc de La Villette m'oblige à vous faire part de préoccupations très sérieuses. Près de 100 millions de francs de crédits de paiement l'an dernier et 355 millions de francs cette année ; la « hâte » — oui, le mot revient souvent dans mon propos — avec laquelle des sommes aussi importantes ont été ou sont inscrites peut faire croire que, les terrains étant déjà à la disposition de l'Etat, la préparation a, dès maintenant, atteint un stade avancé.

Or, voyons les dates : mai 1982, lancement d'un grand concours international ouvert aux architectes et paysagistes pour l'aménagement du parc ; décembre 1982, désignation de neuf lauréats par le jury ; avril 1983, désignation d'un lauréat.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur la qualité du projet, mais sur les conséquences financières. Or il est d'une telle imprécision — les snobs ont dit d'une telle « intellectualisation » — qu'aucune programmation chiffrée n'est possible à l'heure actuelle.

Le site doit regrouper — je vous le rappelle — le Musée des sciences, des techniques et de l'industrie, une cité musicale — et je dois dire que le transfert du Conservatoire

national de musique s'impose, en effet, et mérite un traitement prioritaire — des logements sociaux, divers équipements de même nature. Comment un vague dessein peut-il tenir compte de la multiplicité de ces contraintes ?

Lorsque j'ai appris que M. Bernard Tschumi avait accordé, le 20 novembre dernier, une interview au journal *Le Monde*, je me suis dit, étant donné qu'il est l'architecte du futur parc de La Villette, que j'allais en savoir davantage. Or, voici ce que j'ai pu lire : « L'architecture est un des rares champs qui n'aient pas été touchés par les découvertes de la psychanalyse. Certains concepts, comme ceux de la schizophrénie ou de la paranoïa, sont intéressants d'un point de vue méthodologique, car ils peuvent rendre compte de certains phénomènes. » Schizophrénie, paranoïa, je ne sais s'il s'agit d'une doctrine ou d'un diagnostic ! (Rires.)

Plus loin, on interroge M. Tschumi à propos d'un article dans lequel il écrivait que « l'architecture ne survit que là où elle nie la forme que la société attend d'elle, là où elle se nie elle-même en transgressant les limites que l'histoire lui a fixées. »

M. Pierre Salvi. Très bien !

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. M. Michel Pichol, qui l'interroge, lui demande alors : « Est-ce là le programme de La Villette ? » Je vous pose la même question, monsieur le ministre.

Dans ce même article, M. Tschumi écrit que « l'architecture est l'ultime acte érotique, parce que, portée à l'excès, elle révèle à la fois les traces de la raison et l'expérience sensuelle de l'espace. » (Nouveaux rires.)

J'ai consacré un certain nombre d'années de ma vie, ainsi que plusieurs livres, à l'étude et à l'enseignement de la philosophie et je vous avoue que je vous serais extrêmement obligé si vous pouviez m'expliquer ce que M. Tschumi a voulu dire au juste.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Il ne le sait peut-être pas lui-même !

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Pour vous parler franchement, il m'est revenu une phrase bien connue d'un écrivain du XVII^e siècle qui, parlant du chevalier de Méré, l'illustre correspondant de Pascal, disait : « Il s'enveloppe dans son obscurité au point de s'en rendre captif. »

En ma qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, j'ai le devoir de demander si l'on a bien réfléchi avant de faire ordonnancer 800 millions de francs de dépenses sur des propos du genre de ceux que je viens de citer. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.)

Il est aisé de prévoir vers quoi nous allons : nous allons, j'en ai peur, vers une succession d'avant-projets qui auront bientôt multiplié par trois, en francs constants, les devis initiaux. Les précédents sont très nombreux — je m'empresse de dire que vous êtes loin de porter la responsabilité de tous ceux auxquels je songe — et ils nous enjoignent de conférer à notre mise en garde la solennité d'un autre amendement, dont l'objet est de demander au Gouvernement de déposer, chaque année, devant le Parlement, un rapport annexé au projet de loi de finances indiquant l'état de réalisation des grandes opérations d'aménagement culturel en cours d'exécution, ce document devant retracer pour chacune de ces opérations le coût prévisionnel initial de l'aménagement, les modifications de coût intervenues ou à intervenir, et donner une première estimation de leurs charges de fonctionnement après achèvement.

Vous avouerez que cet amendement est raisonnable ! Je ne l'assortirai d'ailleurs que d'un seul commentaire : j'évalue les coûts des grandes opérations d'aménagement culturel auxquelles cet amendement se réfère à un minimum de 4 milliards de francs et, pour le moment, à un maximum — dont j'ai bien peur qu'il ne devienne à son tour un minimum — de 6 milliards de francs. Si les débordements ordinaires conduisent au doublement de cette évaluation, il ne sera pas dit que la commission sénatoriale des finances d'abord, et le Sénat ensuite, n'auront pas élevé la voix quand il en était encore temps.

Il me reste, monsieur le ministre, à conclure brièvement sur le thème de la décentralisation, que vous avez abordé tout à l'heure. C'est peut-être le point sur lequel je me sens le moins proche de vos conclusions, non que je conteste l'exactitude rigoureuse de vos propos, mais parce que je considère que vous n'avez peut-être mis en lumière qu'un aspect de la vérité.

Je ne parlerai pas des dotations de décentralisation elles-mêmes, sinon pour constater leur renouvellement en 1984, ce qui correspond, bien entendu, à une détérioration en francs constants.

Je n'évoquerai pas non plus les conventions culturelles — bien que vous en ayez beaucoup parlé — sinon pour faire la même constatation. Mais j'illustrerai par un exemple la conception pour le moins singulière de la décentralisation culturelle qui paraît guider les pouvoirs publics.

Les dotations destinées à la création d'emplois culturels seront amputées cette année de 99 millions de francs si le projet devient loi. Cette somme avait en effet pour objet de pourvoir 1 700 emplois culturels, ce que vous n'avez pas pu faire. Mon prédécesseur, M. Fourcade, avait d'ailleurs annoncé que beaucoup de maires renonceraient à ouvrir ces postes pour la bonne raison qu'il leur faudrait en assurer le financement, beaucoup trop lourd pour leur budget.

Au lieu d'affecter ces 99 millions de francs à d'autres actions décentralisées, vous les transformez en économies, dont vous ne manquez pas de vous targuer. Economies, oui, mais au détriment de qui ? Au détriment des collectivités territoriales !

C'est le même esprit de récupération centralisatrice — oh, je sais, c'est un mouvement naturel à tous les ministères — qui vous a conduit à pénaliser certains maires élus en mars 1983 : dès qu'ils ont prétendu remplacer par des représentations conformes aux vœux de la population et à leurs engagements tel ou tel spectacle contestable et contesté, les subventions correspondantes leur ont été supprimées. L'autonomie culturelle n'y trouve pas plus son compte que le respect du suffrage universel.

M. Robert Schwint. Ce n'est pas la vérité !

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. C'est pourquoi j'ai cru devoir établir un lien entre deux inquiétudes : celle que justifie la charge incertaine des grandes opérations d'aménagement culturel entreprises à Paris et celle qu'inspire au Sénat, grand conseil des communes de France, la réduction du financement de la décentralisation culturelle.

Ce n'est pas par hasard que le dernier amendement soumis à vos suffrages propose de réduire de 99 millions de francs les subventions d'investissement qui intéressent le parc de La Villette et l'Opéra de la Bastille. Je précise dans cet amendement que cette économie pourra être, le cas échéant, « affectée à une autre action ». La loi organique ne me permet pas d'être plus explicite, mais vous m'avez compris. Je fais appel au témoignage des anciens pour le cas où ceux qui me connaissent mal me soupçonneraient d'avoir des arrière-pensées politiques !

Cette attitude est rigoureusement identique — n'est-ce pas, monsieur le président de la commission des finances ? — à celle que j'avais observée en 1974 et 1975, en qualité de rapporteur du budget de la culture, à l'égard du centre Pompidou et alors que j'appartenais à la majorité.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. C'est exact !

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Les amendements de réduction que j'avais alors proposés, et que j'avais d'ailleurs fait voter, n'étaient certes pas dictés par une hostilité de principe. Vous connaissez d'ailleurs l'amitié qui m'unissait à celui qui a donné son nom à ce centre et vous savez combien je suis attaché à cette entreprise puisque, comme M. Miroudot, j'appartiens maintenant à son conseil d'orientation, M. Miroudot occupant d'ailleurs, ce qui est justifié, un poste plus important que moi puisqu'il en occupe la présidence.

J'avais donc proposé et fait voter ces amendements parce que j'étais animé par un double souci de clarté financière et d'équilibre — c'est le point capital ! — entre Paris et les régions.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Mes chers collègues, si je ne vous ai tenu que le langage des chiffres, ce n'est pas seulement parce que je suis rapporteur de la commission des finances : c'est aussi parce que certains principes et — tranchons le mot — une certaine éthique m'y obligent.

Plus je pense, comme vous, que la création doit être favorisée, plus je suis attentif à ne jamais emprunter un style qui déguise le souci d'orienter cette création ou de la colorer. Je suis de ceux, je vous l'avoue franchement, qui n'aiment pas que l'on cherche à mobiliser les intellectuels, comme si ceux-ci avaient une mission à la fois spécifique et collective à remplir. S'ils ont une mission spécifique, ils n'ont pas de mission collective. Sous tous les régimes, sous tous les gouvernements, leur indocilité est bienfaisante et leur insatisfaction stimulante.

Ne vous étonnez donc pas si je vous ai proposé aujourd'hui, comme je le faisais naguère à l'adresse d'un autre gouvernement, une approche qui n'est ni celle du dénigrement ni celle du consentement pur et simple, mais bel et bien celle de la mise en garde constructive et réfléchie. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.)

M. le président. La parole est à M. Miroudot, rapporteur pour avis.

M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. « Mais où est la culture d'antan ? », pourrait-on s'exclamer dans nos chaumières, monsieur le ministre, en analysant rapidement votre budget pour 1984. En effet, on a du mal à définir la culture.

Définir la culture? Le bon ton s'y refuse avec hauteur. J'avoue que ce refus a des charmes : l'abstention échappe au risque; ce n'est pas son moindre avantage.

Il n'empêche que, sur le concept de la culture, le silence n'a pas unifié les vues. Même tues, les définitions innombrables n'en vivent que plus à l'aise dans les têtes. Cette foison est le signe d'une essentielle ambiguïté. On le sait assez. Que cette ambiguïté soit dommageable, et de plus en plus, cela est moins connu. J'en voudrais dire un mot.

Tout et n'importe quoi de ce que font les êtres humains peut être regardé comme un fait de civilisation et jugé « culturel ». Selon le point de vue, la méthode, l'échelle d'observation, l'esprit distingue ou confond la culture individuelle, la culture collective, la culture « cultivée » ou « bourgeoise », la « culture du pauvre », la « nouvelle culture ».

Votre rapporteur, mes chers collègues, sans être passiste, plaidera pour la culture traditionnelle, la culture « cultivée », qui est fragile. Tout la menace : la ruine du loisir, le déplacement des fortunes, le poids des nouveaux médias, les rancunes sociales, relayées par les sociologues. En 1958, le ministère de la rue de Valois a d'ailleurs été institué pour sauver et transmettre cette culture en perdition, celle-là et non une autre.

M. Robert Schumann, rapporteur spécial. Très bien !

M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. Les rapports du Sénat ont presque toujours été sévères, car nous jugions trop molle l'action de la rue de Valois : préserver l'héritage, conserver le patrimoine ? Il faut bien dire que le ministère manquait de fermeté. Il a rarement forcé son zèle, le « flou artistique » sur la doctrine servant précisément d'exécuse à l'attentisme.

Il vous souviendra aussi, mes chers collègues, d'un temps où l'Opéra n'était pas loin d'être regardé comme une survivance archaïque.

La rue de Valois s'est convertie à l'art lyrique, jusqu'à construire une nouvelle salle à la Bastille. Ses préjugés se sont-ils évanouis ? Rien de moins sûr ! Je n'en veux pour preuve que ce qualificatif édifiant de « populaire » accolé au futur établissement. N'y a-t-il pas là la traduction d'une certaine angoisse devant l'« élitisme » ? Le mot « populaire » n'est pas là pour rien : en effet, avec cet adjectif, le ministère se met idéologiquement à couvert.

Il a toujours été commode, pour la rue de Valois, d'invoquer une définition contre une autre, d'opposer la « culture du pauvre » à celle du « riche ».

L'incertitude doctrinale est également commode dans le domaine statistique. Il suffit d'étendre un peu la notion de culture pour lui faire comprendre des catégories nouvelles, ce qui enfle opportunément les données enregistrables.

Les chiffres montrent-ils un progrès de la musique ? Regardons-y de près : les concerts classiques sont comptabilisés; mais aussi les « variétés d'ambiance » des grandes surfaces. Une définition indulgente permet ainsi de couvrir le rock et le « yé-yé », contre lesquels je n'ai rien, bien sûr ! mais enfin, j'observe ! Ce calcul n'est-il pas quelque peu abusif ? Est-il légitime, techniquement et sociologiquement, d'identifier les pratiques musicales les plus différentes ? Faut-il désormais, par la grâce des statistiques, considérer comme une même chose que de jouer Bach sur un piano et d'entendre sans écouter un rock de série en garnissant son filet à provisions dans un grand magasin ?

Voilà que la doctrine devient de plus en plus élastique. Le concept de culture se dilate jusqu'à perdre toute identité propre. Je crois que cette extension est dommageable pour l'action de l'Etat. Le « projet » du ministère en est dénaturé, et je juge cela dangereux.

A quoi sert-il alors au ministère de doubler son budget s'il ne concentre pas ses efforts dans ses domaines d'action traditionnels, victimes de la pénurie budgétaire ?

Comme s'il souffrait d'un mal aigu de publicité ou de propagande, le ministère veut paraître partout. Il multiplie ses domaines d'intervention. Je citerai un exemple : tandis que les associations qui animent les monuments historiques en organisant des festivals de musique classique attendent longtemps des subventions et ont le plus grand mal à boucler leur budget, la rue de Valois se lance dans la construction d'une salle de rock à Bagnolet.

Alors que le ministre, dans certains nouveaux secteurs, fait beaucoup, il ne fait pas ce qu'il devrait faire, à mon avis, dans ses attributions traditionnelles.

La très remarquable intervention de M. Maurice Schumann m'évitera d'allonger l'énumération des chiffres. Je constaterai cependant que la stagnation des crédits de la culture est marquée par la présence de dotations destinées aux grands projets d'architecture et d'urbanisme. Ces dotations spéciales une fois déduites, le projet de budget n'a pas, à structure comparable, un taux de croissance de beaucoup supérieur à celui du budget général.

Les crédits de paiement destinés à ces grands projets permettent à ce budget de progresser de 15 p. 100, d'atteindre 8 milliards de francs et de représenter 0,84 p. 100 du budget général, contre 0,79 p. 100 en 1983. Saluons, monsieur le ministre, avec espoir, ce nouveau pas vers le 1 p. 100.

Je ne m'étendrai pas, mes chers collègues, sur les priorités retenues par M. le ministre. Je ne ferai que les rappeler brièvement.

Elles sont orientées vers trois domaines particuliers : premièrement, les grands programmes d'architecture et d'urbanisme — musées, parc de La Villette, institut du monde arabe ; deuxièmement, les industries culturelles et les industries de programme, qui « recèlent des capacités d'innovation décisives en période de crise », avez-vous dit, monsieur le ministre, et c'est vrai ; troisièmement, l'accès de nouveaux publics à la culture, par le développement d'institutions culturelles locales, et l'aide à la création et la recherche dans les domaines musical, théâtral, littéraire et plastique.

Ces orientations ont reçu l'avis favorable de la commission des affaires culturelles.

En revanche, nous n'admettons pas le gonflement considérable des crédits de paiement nécessaires aux grands projets engagés depuis deux ans, sans évaluation préalable sérieuse des coûts à la construction et encore moins des frais de fonctionnement.

Notre inquiétude est grande aussi dans les trois secteurs suivants : les créations d'emplois ; la décentralisation ; le patrimoine.

La principale critique que j'adresserai au projet qui nous est soumis est qu'il ne comporte pratiquement pas de création d'emploi. Rien n'est plus regrettable ! Depuis sa création, le ministère est dramatiquement sous-encadré. Mon regretté prédécesseur, Jean de Bagneux, et moi-même n'avons cessé de le dénoncer. Cette année, la situation est vraiment dramatique.

Au sujet de la pénurie en personnel, j'évoquerai, en premier lieu, parce que cela me paraît urgent, le cas des services extérieurs, en particulier, celui de l'échelon privilégié d'action, c'est-à-dire les directions régionales. Il est indispensable que ces directions reçoivent des moyens décents.

Autre exemple : alors que le ministère de la rue de Valois lance de nouveaux établissements, il n'a pas les moyens de faire fonctionner convenablement ceux qui sont dans ses attributions traditionnelles.

Combien de musées — dont le Louvre et Versailles — ne peuvent ouvrir toutes leurs salles, faute de gardiens. Sans compter l'entretien ! L'état des parquets de Versailles est vraiment repoussant, n'étant cirés qu'une fois par semaine, le lundi, jour de fermeture. Le château de Versailles est, cependant, une des vitrines de la France. Voilà peu de temps encore, il était montré à tous les hommes d'Etat étrangers. C'est là une priorité que je vous rappelle, monsieur le ministre.

Un autre exemple tout aussi préoccupant — M. Schumann l'a évoqué également — est celui de la Bibliothèque nationale dont le fonctionnement, et par suite la sécurité sont devenus si mauvais qu'ils entraînent une sévère défection de ce service public.

Particulièrement sensible à la faiblesse de ses crédits, le ministère a obtenu en deux ans que son budget soit doublé. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Cela dit, le manque de personnel est grave également.

Au lieu de faire porter l'effort sur ce secteur dépourvu, le ministère de la culture consacre des moyens considérables à la réalisation de grands projets d'architecture et d'urbanisme : Orsay, La Villette, la Bastille... Le projet de budget pour 1984 en porte déjà la charge. Qu'en sera-t-il pour les suivants ? Il y a lieu de s'inquiéter en pensant à tout le personnel nécessaire au fonctionnement de ces établissements publics.

Le rapporteur du budget de la culture à l'Assemblée nationale a estimé que cinq cents créations d'emplois devraient intervenir d'urgence, en grande majorité pour des tâches de gardiennage et de surveillance.

Dans l'établissement de votre budget, monsieur le ministre, vous auriez dû faire porter l'effort sur le personnel. N'oubliez pas la priorité des priorités.

Je formulerai une deuxième observation : voilà deux ans, le ministère avait accompli un effort remarquable pour rééquilibrer le partage du budget entre Paris et la province. Malheureusement, le poids que va représenter le coût de fonctionnement des futurs grands établissements, tous situés dans la capitale, ne pourra manquer, dans les années qui viennent, de compromettre cet effort.

Avec le rapporteur de l'Assemblée nationale, j'observerai, une nouvelle fois, que la dotation spécifique de décentralisation de 500 millions de francs, allouée aux collectivités locales pour soutenir leurs actions en matière culturelle, stagne, en francs courants et diminue donc en francs constants. Elle est nettement insuffisante.

En outre, fait encore observer le rapporteur de l'Assemblée nationale la régulation budgétaire intervenue en mars 1983 a été opérée principalement au détriment des subventions des collectivités locales. Elle porte — M. Schumann l'a rappelé — sur 99 millions de francs qui ont été reversés dans la masse budgétaire.

Ma dernière observation portera sur le patrimoine.

J'ai noté avec satisfaction l'augmentation des crédits destinés à l'archéologie ainsi que de ceux qui sont consacrés aux études dans les abords et à la réforme des régimes de protection.

Cela dit, les dotations destinées aux monuments historiques proprement dits — c'est-à-dire les meubles et immeubles, classés ou inscrits — n'apparaissent pas suffisantes.

Les crédits stagnent et, mes chers collègues, votre rapporteur aurait bien failli ne pas apercevoir cette regrettable stagnation car elle se dissimule avec art. J'ai failli être victime d'un piège subtil que me tendait, une fois de plus, la nomenclature budgétaire. On dirait que le principal objet du « bleu » de finances est de cacher aux parlementaires la répartition des crédits qu'ils autorisent. Ce n'est pas la première fois que je dénonce le « flou artistique » qui baigne les rubriques.

Le « bleu » de cette année me réservait une surprise d'un genre délicatement nouveau. Un mal inédit affecte une rubrique jusque-là placide. Un mot inoffensif souffre de ce qu'on pourrait appeler une lente « dérive sémantique ».

Le sens du mot glisse doucement. Le vocable en question se déplace, capte de nouvelles significations, mais abandonne, sans crier gare, son champ traditionnel d'expression. Ce vocable est celui de « patrimoine ».

Jusqu'à présent, comme tout le monde, j'entendais ce mot dans son acception banale. Est « patrimoine » un bien qui vient du père de la mère. Est « patrimoine » ce qui est considéré comme l'héritage commun. Pour tout un chacun, le patrimoine, c'est d'abord un legs du passé.

Ouvrez le « bleu » de la culture. L'expression « patrimoine monumental » s'y rencontre, certes, plusieurs fois. S'il y avait eu le moindre doute sur le sens du substantif, l'adjectif l'aurait levé en garantissant qu'il s'agit bien de monuments.

Eh bien, ce n'est pas cela ! A la faveur de sa notion élastique de culture, le ministère a fait entrer dans celle de « patrimoine monumental » des éléments inattendus. J'ai découvert ces « squatters » — excusez-moi d'employer ce mot barbare devant un académicien, mais il m'a paru le plus juste — en cherchant tout simplement les crédits destinés aux « monuments historiques ».

Votre rapporteur était sans doute trop curieux, d'une curiosité somme toute professionnelle. J'ai voulu vérifier les subventions d'investissement accordées par l'Etat et inscrites au chapitre 66-20, dont le titre est « patrimoine monumental ». Le détail du chapitre est inattendu : les crédits ne sont pas destinés aux monuments historiques, comme l'intitulé pourrait le faire penser, mais, pour leur quasi-totalité, à des constructions nouvelles. C'est ainsi que sur les 330 millions de francs inscrits à ce chapitre, 310 millions sont affectés à deux grands chantiers : le parc de La Villette pour 260 millions de francs, et l'institut du monde arabe pour 50 millions de francs. Autrement dit, 94 p. 100 des crédits ne sont pas destinés à ce que l'on considère habituellement comme le patrimoine monumental. Plusieurs membres de la commission des affaires culturelles s'en sont étonnés, et me l'on fait remarquer.

Je ne dis pas que le parc de La Villette et l'institut du monde arabe ne figureront pas à leur tour dans notre patrimoine monumental. Encore faudrait-il que la nomenclature budgétaire ne se précipite pas dans l'anticipation. Attendons au moins que les bâtiments soient construits... Quoi qu'il en soit, il me semble que, pour la clarté des débats budgétaires, à l'avenir, la rubrique « patrimoine monumental » devrait respecter au moins une certaine proportion entre le passé et le futur. La dotation des chapitres destinés aux monuments historiques fait penser que la « dérive sémantique » que nous dénonçons n'est pas innocente.

C'est pour protester contre ce flou que votre commission des affaires culturelles a adopté l'observation suivante : « La commission souhaite que la nomenclature budgétaire cesse de confondre sous la même rubrique « patrimoine monumental », les crédits destinés aux monuments historiques proprement dits — immeubles et meubles classés ou inscrits — et les crédits destinés aux autres opérations, telles que les constructions nouvelles. »

Nul ne s'étonnera qu'avant de terminer je dise quelques mots sur le centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, en ma qualité de président de son conseil d'orientation.

La régularité dans l'effort entrepris depuis plusieurs années se poursuit encore cette année à un bon rythme de croisière. Les entrées dépassent les 25 000 visiteurs par jour. Le succès des expositions s'affirme et nous souhaitons en coproduire avec l'étranger.

Mais, monsieur le ministre, il faut que vous sachiez que le fonds de roulement, indispensable dans une entreprise de ce niveau, s'amenuise de façon inquiétante. Il sera indispensable qu'en 1985 nous soient attribués d'importants crédits de fonctionnement et que soient renforcés des points cruciaux, tels les crédits d'acquisition qui n'ont été augmentés cette année que de 3,7 p. 100.

Un réaménagement du centre pour un meilleur accueil du public est envisagé. Il ne pourra se faire sans l'aide du ministre qui, je le comprends très bien, doit en contrepartie exiger une rigueur de gestion absolument stricte.

Je conclurai cette brève intervention, mes chers collègues, en vous résumant brièvement l'avis de la commission des affaires culturelles.

Il rejoint en tous points celui de la commission des finances. Nous avons, à la majorité, donné un avis favorable aux amendements présentés par son rapporteur spécial M. Schumann. Notre commission, elle, a déposé un amendement portant sur la fiscalité des monuments historiques. Le Sénat a bien voulu le voter lors de l'examen des articles de la première partie de la loi de finances. Aussi l'avis favorable de la commission des affaires culturelles est-il lié à l'attitude qu'aura le Gouvernement à l'égard de ces différents amendements. (*Applaudissements sur les trèves de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Carat, rapporteur pour avis.

M. Jacques Carat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtre dramatique). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans l'ensemble du budget de la culture, l'augmentation de 15,5 p. 100 des crédits de paiement consacrés au théâtre apparaît d'autant plus satisfaisante qu'un substantiel effort de rattrapage avait déjà été entrepris l'an passé.

J'avais à l'époque analysé les axes de votre politique théâtrale, qui se poursuit ; je les ai rappelés, cette année, dans mon rapport écrit, ce qui me dispensera de m'y attarder.

Je me bornerai à relever que l'augmentation globale des crédits consacrés aux théâtres nationaux est de 13,3 p. 100, pourcentage, certes appréciable, mais qui s'explique par l'accroissement de 74,2 p. 100 des sommes consacrées à l'Odéon. Celui-ci, auquel 14 millions de francs sont destinés, est désormais autonome et abrite, une partie de l'année, le théâtre de l'Europe, confié à Georgio Strehler. On ne peut que souhaiter le succès complet de cette initiative heureuse confiée à un homme de grand prestige, mais il serait souhaitable, sur le plan financier, de connaître la répartition exacte des missions et des charges entre les deux établissements, afin d'apprécier l'évolution de leurs crédits respectifs.

Pour les quatre autres théâtres nationaux, l'augmentation des crédits varie entre 5,4 p. 100 et 6,5 p. 100. Il s'agit donc d'une simple actualisation, intervenant, il est vrai, après la forte remise à niveau de l'an passé qui avait porté ses fruits, puisque, après une période de stagnation, le renversement de la tendance en 1982 a vu l'augmentation du nombre de spectacles offerts s'accompagner d'un nouvel afflux de spectateurs.

Les subventions de fonctionnement risquent donc d'être quelque peu insuffisantes, notamment pour la Comédie française si, comme le veut son nouvel administrateur, M. Jean-Pierre Vincent, celle-ci entend renforcer son potentiel créatif et — ce qui est hautement souhaitable — accroître ses tournées en province et à l'étranger. Je redirai, en outre, sans me lasser, que, pour remplir pleinement sa mission, la Comédie française ne peut se contenter de sa salle de 960 places qui ne suffit pas pour accueillir son public potentiel et ne lui permet plus de pratiquer l'alternance qu'impose pourtant sa mission essentielle.

Je souhaite que l'immense effort entrepris en faveur de l'art lyrique ne fasse pas perdre de vue les obligations que nous avons envers le magnifique répertoire dramatique de la France.

Enfin, on ne peut qu'approuver les mesures budgétaires répondant à plusieurs des points forts de votre politique théâtrale — encourager la création, développer l'enseignement de l'art dramatique, poursuivre la décentralisation — bien que les crédits ne soient que faiblement actualisés.

On notera aussi, avec satisfaction, le relèvement de 18,8 p. 100 de l'aide de l'Etat au théâtre privé auquel l'art dramatique doit tant, notamment quant à la découverte de nouveaux auteurs. Cette aide avait été augmentée de 90 p. 100 en 1982 et elle n'a sûrement pas été sans effet sur la fréquentation des salles de théâtre privé qui ont connu l'an passé une augmentation de 25 p. 100 du nombre de leurs spectateurs.

Le fonds de soutien au théâtre privé favorisera aussi, comme je l'avais demandé l'an dernier, la diffusion d'œuvres dramatiques par l'intermédiaire d'aides spécifiques aux tournées, subventions qui étaient supprimées depuis la création des maisons de la culture.

Permettre aux spectateurs de province ou des zones de la périphérie déshéritées d'assister à quelques-uns des meilleurs spectacles montés à Paris avec tout ou partie de la distribution d'origine est sûrement l'un des moyens de ramener à l'art dramatique un public qu'il avait perdu et d'en conquérir un nouveau.

Telles sont les remarques que je voulais très brièvement formuler au nom de la commission des affaires culturelles, qui a donné un avis favorable aux crédits destinés au théâtre dramatique en 1984.

Je me réjouis, monsieur le ministre, de l'effort particulier entrepris en faveur du cirque que l'on pouvait croire moribond. J'espère que votre action n'est pas déjà un peu tardive. Ce ne serait certes pas de votre faute. Il faut vous savoir gré, au contraire, d'avoir reconnu la place que le cirque tient dans notre patrimoine culturel.

J'en arrive aux crédits consacrés au cinéma. Ils progressent de 38 p. 100 et atteignent 344 millions de francs, alors qu'ils avaient déjà doublé l'an passé par rapport à 1982. Ils viennent à l'appui d'une réforme ambitieuse, la plus importante depuis la guerre, qui se met en place progressivement et qui contribue incontestablement à l'essor du cinéma français : plus de 200 millions de spectateurs en 1982, contre 187 millions en 1981, et la tendance semble se confirmer en 1983 alors que, hormis les Etats-Unis et le Japon, vous le rappelez, monsieur le ministre, les autres pays occidentaux connaissent une baisse de fréquentation.

Les films français ont drainé 53,3 p. 100 des spectateurs. La recette globale a augmenté, en 1982, de 19 p. 100 et les recettes d'exportations — la France occupe la deuxième place dans le monde à cet égard — s'élèvent à près de 220 millions de francs, le signe le plus remarquable étant la progression des films français sur le marché nord-américain.

Mais ces résultats restent insuffisants. La France sait mieux faire des films que les vendre à l'étranger.

La mise en place de l'institut de financement du cinéma et des industries culturelles — point important de votre réforme — devrait contribuer à la promotion et à l'exportation du cinéma français.

On pourrait tirer de votre budget et des actions qu'il finance bien d'autres chiffres satisfaisants pour le cinéma.

Je me bornerai, faute de temps, à relever que le compte de soutien de l'industrie cinématographique, qui joue un rôle déterminant d'incitation à l'investissement des entreprises dans les films et dans les salles, et dont la vocation est d'ailleurs élargie, progresse de 14 p. 100.

Les crédits consacrés à l'avance sur recettes, qui passent de 20 à 35 millions de francs et s'ajoutent aux 45 millions de francs du compte de soutien, renforcent la politique d'aide à la création.

Je révélerai au passage un propos de notre éminent collègue, M. Maurice Schumann, regrettant la faible audience de films ayant bénéficié d'avances sur recettes. Je signale que plusieurs d'entre eux ont été primés dans les festivals et si certains ne sont encore jamais sortis, cela tient moins à leur qualité qu'à la bonne volonté de leurs distributeurs. En tout cas, aucun film n'a « fait » en 1982 douze entrées, comme le pense M. le rapporteur spécial de la commission des finances ; il y a là de toute évidence une erreur matérielle de sa part.

Quatre nouveaux centres régionaux de création cinématographique et audiovisuelle, dont un plus spécifique consacré au cinéma d'animation, seront mis en place. L'aide de l'Etat au court métrage, accompagnant les efforts du compte de soutien, passe de 3 à 5 millions de francs et l'on souhaiterait, pour que cette aide soit pleinement salutaire, que des mesures soient prises contre les exploitants qui, pour une raison mercantile, font disparaître le court métrage de leurs séances pour réduire la durée de celles-ci.

Les crédits destinés à l'enseignement du cinéma et à la formation professionnelle progressent de 22 p. 100. J'ajoute que 10 millions de francs de mesures nouvelles sont inscrites pour la mise en œuvre du plan de modernisation des industries techniques que vous avez lancé cette année.

Bref, devant cette action et ces résultats, les professionnels du cinéma pourraient, pour une fois, crier « hosanna ! » si des perspectives plus inquiétantes n'arrêtaient chez eux cette expression de ferveur ou de jubilation.

Il est nécessaire, en effet, de répéter que la santé apparente du cinéma repose sur un équilibre fragile auquel on ne peut toucher qu'avec de grandes précautions.

Il a fallu d'abord de longues négociations entre les parties intéressées et les pouvoirs publics pour empêcher la télévision de tuer le cinéma dont elle se nourrit si largement. Le respect d'une grille de programmes, la limitation du nombre de films passant à la télévision, avec un quota de films français et communautaires, de meilleures conditions d'achats de droits, bien que encore sous-évalués, le doublement de la participation

des sociétés de télévision au fonds de soutien, sont les conditions de ce *modus videndi* qui a empêché le cinéma français de connaître le triste sort des cinémas italien, anglais, ou allemand.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Il faut dire aussi que la mauvaise qualité de la télévision est pour quelque chose dans le succès du cinéma en France !

M. Jacques Carat, rapporteur pour avis. On pourrait le dire. Il faut remarquer, en outre, que le regain de prospérité du cinéma dissimule des disparités, comme vous l'avez souligné vous-même, monsieur le ministre.

L'augmentation de la fréquentation profite encore essentiellement aux films dits « porteurs », aux salles les plus compétitives et aux gros distributeurs ; et toute votre politique tend, à juste titre, à renverser cette tendance par le soutien à la création, l'aide aux distributeurs indépendants, la plus grande rapidité de diffusion des films par la multiplication des copies, la création ou la rénovation de salles dans les zones les plus défavorisées, pour lesquelles le cinéma constitue un élément d'animation appréciable.

Or la création de Canal Plus et la perspective prochaine du réseau de télévision câblée risquent d'annuler les effets de votre politique.

Personnellement — puis-je le dire ? — je suis un peu réticent sur le principe d'une télévision à péage. Disposant d'importants moyens financiers, d'une position de force, sinon de monopole, qui se renforcera quand le câble relâiera ses émissions, diffusant les films en priorité par rapport aux autres chaînes, même ceux qu'elles auront coproduites, Canal Plus risque de faire de celles-ci ce qu'étaient dans ma jeunesse les cinémas de quartier par rapport aux salles d'exclusivité, et de créer un sentiment de frustration chez les téléspectateurs qui n'auront pas les moyens d'y accéder.

La qualité des émissions des chaînes publiques n'est pas exceptionnelle. et peu d'entre elles restent dans les mémoires. Canal Plus ne va sûrement pas contribuer à l'amélioration de ce qui restera la seule nourriture audiovisuelle des familles à revenus modestes.

Mais enfin on n'arrête pas le progrès, si l'on appelle « progrès » la novation technique et industrielle ; on le retarde tout au plus.

Puisqu'il y aura chaîne à péage, souhaitons qu'elle apporte vraiment un « plus » culturel et, en ce sens, il serait souhaitable, monsieur le ministre, que vous soyez davantage associé à cette gestation que vous ne semblez l'être. Et peut-être seriez-vous ainsi à même d'éviter que Canal Plus ne porte un coup fatal au cinéma.

Dans les discussions qui ont eu lieu entre Havas et la profession cinématographique, de nombreux points d'accord sont intervenus sur le quota de films français et communautaires, la grille des programmes, les conditions financières, 25 p. 100 des ressources de Canal Plus devant être consacrées à l'achat de films. Encore faudrait-il préciser qu'il s'agit bien de la totalité des ressources de la chaîne à péage. Il serait souhaitable aussi, pour la survie du « cinéma d'auteur », qu'un plancher du prix d'achat soit fixé, car on ne peut s'en remettre à l'économie de marché quand il y a un acheteur unique.

Le débat essentiel, on le sait, porte sur les délais de diffusion d'un film après sa sortie en salle. Les professionnels du cinéma ont consenti des concessions, à mes yeux déjà excessives, puisqu'ils ont ramené leurs exigences à un délai d'un an, alors qu'il est de un à deux ans pour les films courants, davantage pour les films à grande audience, pour les chaînes à péage américaines, qui ne s'en portent pas plus mal. Canal Plus veut réduire ces délais à un peu plus de six mois pour les films à petite audience, de neuf à douze mois pour la plupart des autres.

Le débat est d'importance : en 1982, la petite exploitation, qui dispose des films tardivement, dans les communes de moins de 20 000 habitants, a apporté au cinéma 30 millions de spectateurs et plus de recettes que ne lui en promet Canal Plus.

Les délais, bien entendu, ont un côté subjectif. Mais si les futurs abonnés de la chaîne à péage sont assurés que celle-ci diffusera les films les plus intéressants dans un délai de six à neuf mois — et elle en diffusera plus d'un sur deux, ne nous y trompons pas, car aucun maximum n'a été fixé mais on a parlé de 373 films par an — la plupart des usagers de Canal Plus n'iront plus que très occasionnellement en salle, à la fois par paresse et pour amortir le coût de leur abonnement.

Ce sera un coup sérieux porté à l'exploitation en général et fatal pour la petite exploitation à la survie et même à la renaissance de laquelle vous consacrez, monsieur le ministre, de si louables efforts.

Ce sera aussi la mort de la vidéo qui, sauf dérogation, ne diffuse qu'un an après sa sortie en salle et n'aura ainsi plus de période d'existence propre. Les films diffusés par Canal Plus seront recopiés sur magnéscope avant même d'être

commercialisés en cassettes ou au début de cette commercialisation ; il paraît même que ces copies seront de meilleure qualité que celles que permettent les chaînes ordinaires de télévision. Or les recettes de la vidéo sont un élément non négligeable de l'amortissement d'un film.

Vous avez, monsieur le ministre, dans cette enceinte fixé très justement et confirmé à plusieurs reprises la hiérarchie normale de la diffusion d'un film : d'abord la sortie en salle, qui seule lui donne sa renommée et sa vraie dimension ; puis la vidéo, qui permet à l'usager de maîtriser les horaires de la diffusion audiovisuelle pour l'accorder à son emploi du temps — à cet égard, je regrette que l'on veuille surtaxer la vidéo, car elle devrait devenir un moyen populaire de culture et de loisirs — ensuite la télévision à péage et le câble, enfin la télévision publique.

Que restera-t-il de cet ordre de priorité si les délais sont raccourcis à l'excès ?

Le dernier danger, et non le moindre, concerne la création. Actuellement, avec seulement une part de 10 p. 100 d'investissement dans la production cinématographique française, les trois chaînes exercent un important pouvoir de contrôle sur une quarantaine de films. Si Canal Plus intervient à son tour, avec sa toute puissance prévisible, dans la coproduction, ne craignez-vous pas de voir le service public et para-étatique prendre dans la production une part trop grande alors que vous avez toujours encouragé le pluralisme des acteurs économiques dans les activités culturelles, pluralisme indispensable à la liberté du créateur ?

Tels sont les enjeux. Ils sont d'importance. C'est pourquoi, monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles, sensible à l'action que vous avez entreprise en faveur du cinéma, a donné un avis favorable à l'adoption des crédits qui le concernent, mais sous réserve des assurances que vous pourrez donner en réponse aux inquiétudes que je viens d'exprimer. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. J'ai écouté avec le plus vif intérêt le rapport présenté par M. Carat. Je le remercie de ce qu'il a dit sur l'éventuelle quatrième chaîne et sur Canal Plus. Ses observations rejoignent les miennes.

Mais je ne voudrais pas que le Sénat fût sous l'impression d'une erreur, volontaire ou non, que j'aurais commise, dans la présentation de mon rapport.

La commission des finances s'est inquiétée — comme c'était son devoir — de la gestion des comptes d'avances sur recettes. Elle a donc interrogé le ministère et tous les chiffres que j'ai cités sont tirés des documents budgétaires qu'a bien voulu me communiquer le ministère de la culture, ce dont je tiens à le remercier.

Sur l'exercice 1982, 49 films ont bénéficié de l'avance, sur lesquels 21 films n'avaient pas été mis en exploitation au 14 juillet dernier, c'est-à-dire 43 p. 100 de l'effectif. Restent 28 films dont 13 ont dépassé les 100 000 entrées — soit 26 p. 100 de l'effectif — et, parmi les 15 films restants, certains ont connu des carrières extrêmement rapides : 242 entrées pour « Les bancales », soit environ une subvention de 1 000 francs par spectateur, ou — mieux — 12 spectateurs, je suis navré d'avoir à confirmer ce chiffre, pour « Un jeu brutal », ce qui, sur la base de 1,7 million de francs d'aide, représente 141 000 francs par place assise !

J'ai d'ailleurs été tellement surpris moi-même de ce chiffre que j'ai pris soin, par un renvoi en bas de page de mon rapport écrit, de l'assortir du commentaire suivant : « Peut-être s'agit-il d'une erreur figurant dans la réponse apportée à la question de votre rapporteur ? » Donc, s'il y a une erreur, ce n'est pas la commission des finances qui l'a commise. Mais dépassons le problème !

Nous pourrions aussi bien citer les 328 pionniers qui ont assisté à « Nous étions tous des noms d'arbres », un film d'Armand Gatti, ou les 589 explorateurs qui ont vu « La ballade à blanc » de B. Gauthier.

Mais je ne voudrais pas donner le sentiment qu'a priori je tourne ces chiffres en ridicule et que je cherche à en tirer un effet trop facile. Ce que j'affirme, au nom de la commission des finances, c'est que, s'il est légitime de subventionner la recherche, en revanche, il ne l'est pas de déguiser la subvention de recherche sous les apparences d'un préfinancement.

Je suis convaincu que, sur ce point, la commission des affaires culturelles partage notre sentiment et attend, comme moi, avec impatience la mise au point de M. le ministre délégué à la culture.

M. Jacques Carat, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Carat, rapporteur pour avis.

M. Jacques Carat, rapporteur pour avis. Je ne voudrais pas poursuivre la polémique avec mon éminent collègue sur des chiffres. Nos sources sont sans doute différentes : ceux que j'ai cités m'ont été communiqués par la fédération des exploitants de cinémas. Je pense qu'il existe simplement des différences de dates au moment où l'on a enregistré le nombre d'entrées.

Je conviendrai volontiers avec M. Schumann que certains chiffres concernant le nombre des entrées sont parfois très faibles. Cela, en effet, peut s'expliquer par de nombreuses raisons qui sont, je le répète, très souvent indépendantes de la qualité du film. Le nombre d'entrées dépend des conditions de la distribution et de la publicité faite au moment de sa sortie.

M. Jack Lang, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jack Lang, ministre délégué. La controverse entre les deux rapporteurs vient d'être éclaircie par M. Carat. Pour « Un jeu brutal », le chiffre de 12 spectateurs indiqué dans la réponse de l'administration au rapporteur est erroné, comme l'a indiqué M. Carat. En effet, nous étions « à cheval » sur deux années : selon que l'on se rapporte aux documents imputables à une année ou à l'autre, on obtient des chiffres différents.

Ce film, dont la première projection a eu lieu en mai 1983, n'est sorti commercialement que le 28 septembre 1983. Le 1^{er} novembre 1983, il avait attiré 8 750 spectateurs.

Je voudrais indiquer que de nombreux films d'avances sur recettes ont obtenu les faveurs du public.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Bien sûr !

M. Jack Lang, ministre délégué. Je citerai « Paradis pour tous », de A. Jessua : 550 000 entrées ; « Le jeune marié », de Stora : 420 000 entrées ; « Rue Cases nègres » : 324 000 entrées — sa progression est continue en ce moment même — « Pauline à la plage », d'Eric Rohmer : 277 000 entrées ; « La vie est un roman », L'homme blessé », « Vive la sociale », de Gérard Mordilhat, qui a largement dépassé les 100 000 entrées.

A l'inverse, mais nous pourrions en discuter longuement, des films supposés être des succès se sont effondrés. Je pense, par exemple, à « Edith et Marcel » ou à « L'ami de Vincent ».

La commission d'avances sur recettes est destinée à encourager l'ensemble des talents appartenant à des écoles différentes. Dans l'ensemble, elle accomplit avec sérieux et succès sa mission.

M. le président. Mes chers collègues, nous siégeons depuis quatorze heures trente. Le personnel, notamment celui des comptes rendus, est « à bout de souffle ». Je vous propose donc d'interrompre maintenant nos travaux pour les reprendre à vingt-deux heures quinze. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante, est reprise à vingt-deux heures quinze, sous la présidence de M. Pierre Carous.*)

PRESIDENCE DE M. PIERRE CAROUS, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale, concernant le ministère de la culture.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 3 novembre 1983 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : vingt-deux minutes ;

Groupe socialiste : vingt-deux minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : vingt et une minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : trente-deux minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : quinze minutes ;

Groupe communiste : dix-huit minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : seize minutes.

La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans l'interminable course budgétaire que poursuit jour et nuit le Sénat — tôt ce matin, nous examinons le budget du ministère de l'intérieur, puis nous avons dû nous prononcer sur celui du commerce et de l'artisanat — la discussion des crédits du budget de la culture devrait nous permettre de nous « aérer » quelque peu, en raison de cette compréhension profonde que la culture devrait inspirer, au-delà des frontières doctrinales, à ceux qui l'aiment et à ceux qui l'animent.

Monsieur le ministre, j'ai été sensible au ton que vous avez employé et aux propos que vous avez tenus tout à l'heure. Sachez que nous écoutons beaucoup plus facilement l'homme d'imagination et de création que vous êtes que le chantre d'un certain socialisme !

Par ailleurs, qui pourrait s'opposer aux axes d'effort et d'action que vous nous soumettez ? La politique contractuelle que vous avez engagée avec les communes, les départements et les régions recueille notre adhésion dans la mesure, bien sûr, où elle reste ouverte à tous ceux qui la souhaitent, sans qu'interviennent ni ostracisme ni méfiance.

A ce sujet, je vous adresserai une première remarque concernant la polémique engagée avec la Ville de Paris et son maire. Que le conseiller de Paris que vous êtes, appartenant à la minorité municipale, témoigne son hostilité à tel ou tel point de la politique du maire, tel est son droit. Mais que le ministre de la culture semble ignorer la priorité très réelle accordée à ce secteur depuis 1977, la progression impressionnante des crédits — il faut reconnaître que la Ville de Paris avait pris un certain retard depuis la guerre — ainsi que les très nombreuses réalisations qu'elle a entraînées, ne me semble pas normal. Au contraire, cette situation devrait susciter de votre part considération et compréhension.

Je regrette, personnellement, qu'il y ait là matière à polémique alors que, au contraire, un courant pourrait passer entre l'Etat et la Ville. Certes, il reste encore beaucoup à faire — des équipements sont à réaliser, des œuvres doivent être créées, des créateurs méritent d'être encouragés — mais personne ne peut nier cette évidence : la culture constitue vraiment l'une des priorités municipales de l'action du maire de Paris.

Dès lors, je vous dirai très simplement : cessons cette mauvaise querelle, cessons cette fausse guerre de culture ; Paris doit être fier de la France comme la France doit avoir une certaine idée de Paris.

S'il devait y avoir une rivalité entre la Ville de Paris et l'Etat, qu'elle s'exerce seulement sur le terrain de la qualité, de la connaissance, de l'esthétique, du beau, des talents. A cet égard seulement, la confrontation est possible ; je ne la conçois pas autrement, surtout si elle devait prendre, par hasard, une arrière-pensée politique qui serait déplacée !

Ma deuxième observation concernera l'Opéra de la Bastille, cet Opéra que, dans un joli « mouvement de menton » — ce n'est pas à vous, monsieur le ministre, que je fais allusion, mais à l'un de vos collègues — on qualifie sans arrêt de « populaire », avant même qu'il ne soit né, sans doute parce que vous allez vous emparer à nouveau de la Bastille ! (*Sourires.*)

Je rappellerai à cet égard que le choix du Président de la République rejoint de façon assez plaisante la volonté des rois. En effet, vous vous souvenez sans doute qu'ils s'établirent jadis dans ce même quartier et que les hôtels royaux s'appelaient : hôtel Saint-Paul, hôtel de la Tournelle, hôtel Barbette. Cela dit, bravo pour l'Opéra ! Voilà vingt ans, l'Opéra se mourait à Paris, comme on meurt à l'Opéra, c'est-à-dire, lentement, *lento maestoso* ; une belle mort qui coûtait tout de même trois milliards de centimes par an !

L'opinion n'était pas tendre, à l'époque, pour l'art lyrique. Si je m'en souviens bien, un certain progressisme affectait même d'y voir un art décadent, une survivance bourgeoise en voie de disparition. On oubliait que le marxisme — version soviétique — entretenait à l'Est de magnifiques conservatoires tels le Bolchoï et le Kirov.

M. Raymond Dumont. Très bien ! (*Rires.*)

M. Pierre-Christian Taittinger. Je vous remercie de votre approbation ! (*Nouveaux rires.*)

Vingt ans après, nous assistons à un changement de décor ; vingt ans après, l'Opéra est à la mode, l'Opéra triomphe et nous sommes appelés aujourd'hui à voter 33 milliards de centimes. La subvention est décuplée, mais je reconnais que le résultat est à la hauteur de l'effort.

En effet, voilà vingt ans, l'Opéra de Paris ne représentait pas grand-chose ; désormais, l'étranger se presse au Palais Garnier. La création de *Saint-François d'Assise* a été un événement mondial. Si je faisais une comparaison un peu insolente avec *Lulu*, je dirais, *mezzo voce*, que ce n'est pas le seul point commun entre ces deux personnages : le *poverello* a coûté aussi cher que la fille entretenue !

On envisage un autre Opéra. Au-delà des premières rumeurs folles qui circulent à ce sujet, je vous poserai deux questions très simples et qui, je l'espère, pourront appeler de votre part des réponses qui seront également très simples : quel sera le prix de la construction de votre « Bastille lyrique ? » Quels en seront les frais de fonctionnement ?

Je vous le demande en établissant de nouveau une comparaison musicale : répondez-nous *fortissimo* ou *pianissimo*, mais répondez-nous ! (*Sourires.*)

Ma troisième remarque, monsieur le ministre, portera sur Canal Plus. Je vous ferai part de mon étonnement. En effet, on assiste à la naissance d'une nouvelle chaîne de télévision que l'on nous présente — il faut bien le dire — comme devant être puissante et dominatrice. Ses dirigeants et ses inspirateurs laissent entendre qu'elle présentera les meilleures informations, les variétés les plus brillantes, les films les plus remarquables et les moments sportifs les plus prestigieux. Très bien ! Mais à aucun moment le mot « culture » n'a été prononcé.

Connaissant votre rapidité d'intervention et votre sensibilité, je pensais que vous alliez réagir ; une protestation de votre part tendant à combler ce que j'appellerai une lacune m'aurait paru très naturelle. Pour une fois, c'est votre silence qui m'inquiète ! A cet égard, j'approuve les remarques très fortes qui ont été formulées par notre rapporteur M. Carat.

Dans le même ordre d'idée, je vous le demande : que devient votre politique du cinéma face à Canal Plus ? Allez-vous continuer à assumer la responsabilité de cette création ou cette nouvelle chaîne va-t-elle dépendre du secrétariat d'Etat à la communication, voire du président-directeur général de la société Havas ? On peut se poser la question.

J'avais souligné l'année dernière — je vous le rappelle, mes chers collègues — tout l'intérêt que nous pouvions porter au rapport de Jean-Denis Bredin sur le cinéma. Il contenait des aspects très positifs et, sur un grand nombre de points, nous partagions votre interprétation, monsieur le ministre. Aujourd'hui, je dois vous dire que nous sommes à la fois inquiets et profondément gênés. Je vous demanderai donc de nous répondre sur ces deux points de la façon la plus nette, car il y va de l'avenir du cinéma français à un moment où il donnait l'impression d'être sorti d'une période extraordinairement difficile.

Monsieur le ministre, ma quatrième observation portera sur le « mécénat pour tous ». J'évite là un mot magique — « populaire » — non pas pour avoir l'air de résister aux mythes du jour, mais pour essayer de donner la meilleure définition possible de ce que je vous suggère.

Mes chers collègues, nous allons traverser des temps difficiles où les moments heureux seront peut-être rares. Alors, monsieur le ministre, permettez à tous les Français d'acquiescer une œuvre d'art qui leur apportera de la joie et une présence. Pour ce faire, la méthode est assez simple ; il suffirait de prévoir, sur plusieurs années, une possibilité de déduction fiscale, à l'image de ce qui a été fait pour les économies d'énergie, cette politique ayant eu des résultats très brillants.

Ainsi serait donnée l'occasion à quelque 38 millions de personnes de posséder chez elles un objet d'art et cela permettrait aux artistes français contemporains de recevoir un nombre extraordinaire de commandes.

Je ne sais si cette proposition va heurter votre « sensibilité politique ». Certes, je ne veux pas créer un problème tenant à la rencontre d'idéologies, mais je souhaiterais que cette proposition soit mise à l'étude et, je l'espère, retenue.

Je terminerai cette intervention en soulignant l'urgente nécessité de mettre en place une politique culturelle du cirque. Vous disposez maintenant des rapports et des travaux de la mission d'étude que vous aviez organisée et qui vous a, je crois, suggéré des éléments d'action et des propositions intéressantes. Il faut aller vite, monsieur le ministre ! Les responsables du cirque, cette part de notre patrimoine, se découragent et certains abandonnent. Il faut absolument les aider, les soutenir et les inciter à préparer l'avenir. Alors, ne perdez pas de temps ! Nous serons extrêmement attentifs à votre démarche.

En terminant, mes chers collègues, je me tournerai vers M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, qui, au début de son très intéressant rapport, a cherché une nouvelle fois à définir la culture. Je me permettrai de lui proposer une formule ; elle n'est pas de moi, mais d'André Malraux, et je la citerai sous le contrôle de M. Maurice Schumann. André Malraux écrivait : « La culture, c'est cette connaissance de ce qui fait de l'homme autre chose qu'un accident de l'univers. »

C'est cette seule définition, monsieur le ministre, que je proposerai à votre politique. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Béranger.

M. Jean Béranger. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'est pas dans mes intentions, au cours de cette intervention, de redéfinir la culture. Puisque nous sommes dans un débat budgétaire, je voudrais, beaucoup plus modestement, faire un constat : alors que, dans le budget des ménages, la part des dépenses consacrées à la culture a augmenté de 42 p. 100 au cours de la dernière décennie pour atteindre 4 p. 100 du total de leurs dépenses, parallèlement, les investissements privés ont progressé de 25 p. 100 dans l'industrie du cinéma et de 20 p. 100 dans celle du livre. Cela signifie que vos

budgets de la culture ont constamment évolué depuis trois ans, monsieur le ministre, répondant ainsi à l'expression de ces nouveaux comportements.

Pour 1984, vous ajoutez un facteur supplémentaire au développement culturel au travers des 8 milliards de francs prévus : celui des industries de la culture, pour lesquelles les mesures incitatives préconisées justifient pleinement les 15 p. 100 d'augmentation de votre budget à comparer aux 6 p. 100 de progression du budget général de l'Etat.

Mes amis approuvent cette orientation parce qu'elle répond non seulement à des objectifs culturels mais également à des impératifs économiques et, surtout, parce qu'elle prend en compte les aspirations qui se font jour dans le corps social : le besoin de communication sous ses formes les plus neuves.

Aussi, ne voudrions-nous pas être de ceux qui critiquent l'importance de vos crédits en prétendant, devant ce pays où la tradition culturelle est si forte, que 1 p. 100 du budget de l'Etat pour la culture, c'est trop ! Nous sommes au contraire de ceux qui vous félicitent, monsieur le ministre, d'approcher enfin cet objectif digne de la France.

Nos critiques portent sur la répartition que vous faites de vos crédits en favorisant plus les grands projets parisiens en cours — nos rapporteurs en ont parlé — que le développement culturel des régions.

Qu'en est-il ? Nous constatons, il est vrai, qu'une certaine inquiétude se manifeste parmi les élus locaux, au vu des coûts très importants des « grosses machines » comme le centre Beaubourg — très bien défendu par M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles — ou l'Opéra, et des investissements engagés sur les grands projets : 371 millions de francs pour le musée d'Orsay, 290 millions de francs pour La Villette, 116 millions de francs pour la première tranche de l'aménagement du grand Louvre, et 173 millions de francs pour l'Opéra de la Bastille auquel on vient de faire allusion. Ce ne sont là que des investissements ; lorsque ces équipements seront ouverts, il faudra bien, monsieur le ministre, assurer leur fonctionnement. Vous devrez gérer ces institutions au plus près.

Mais Paris reste Paris — je m'adresse aux élus parisiens qui siègent parmi nous — c'est-à-dire une capitale mondiale de la culture. Doit-elle aujourd'hui se contenter de son rayonnement passé, sous prétexte de crise ?

J'ai été choqué d'entendre les critiques qui vous ont été adressées parce que vous vouliez que Paris reste la capitale mondiale de la culture. Tout de même, il faut savoir ce que l'on veut !

Nous pensons, pour notre part, que c'est tout à l'honneur de la France d'offrir, à la nation et au monde, des lieux de culture renouvelés épousant les mentalités, le progrès, mettant en valeur l'importance des sciences et des techniques, et surtout intégrant les nouvelles formes d'expression de la musique.

Elu de la région parisienne, je suis frappé de constater à quel point nos concitoyens aiment fréquenter les musées, les expositions, les spectacles. Vous avez inauguré, voilà quelques mois, le musée intercommunal construit — c'est le seul qui a été ouvert depuis une génération en France — par les villes de Marly-le-Roi et de Louveciennes. Les Français sont à l'affût du moindre événement culturel.

Ces signes ne trompent pas ; le Président de la République l'a parfaitement compris. C'est pour répondre à ces aspirations que vos grands projets ont été mis en œuvre.

Est-ce au détriment de la décentralisation ? Répondre par l'affirmative serait méconnaître les efforts déployés depuis deux ans pour « réoxygéner » les réseaux régionaux. N'oublions pas, en effet, que notre pays dispose sans doute du plus riche réseau culturel au monde avec ses 4 500 salles de cinéma, ses 2 000 bibliothèques et ses 2 000 musées.

Pour 1984, vous prévoyez, monsieur le ministre, 100 millions de francs pour l'équipement régional, départemental et municipal des bibliothèques de prêt 105 millions de francs pour le « dépoussiérage » des musées de province et 55 millions de francs pour le rééquilibrage des salles de cinéma en zone rurale et dans les grandes banlieues.

Est-ce à dire que les collectivités locales seront suffisamment pourvues en 1984 ? Certes non. Les coûts du secteur culturel sont souvent élevés dans les budgets communaux — dans ma commune de Marly-le-Roi, ils représentent de 10 p. 100 à 12 p. 100 du budget de fonctionnement — lorsqu'une municipalité veut offrir une animation culturelle valable et donner des moyens aux associations.

Les efforts financiers que les communes doivent consentir sont importants et augmenteront sans doute de plus en plus — nous nous devons tous de nous en féliciter. Mais il faut être réaliste, ils risquent de peser sur la fiscalité locale.

Depuis que vous êtes ministre de la culture, je dois reconnaître que certaines réalisations ne sont plus hors de portée des communes : je citerai l'exemple de la construction d'une salle de cinéma dans une ville moyenne, autrefois quasi impos-

sible à réaliser, sauf à dépendre entièrement des desiderata des grands distributeurs. Je ne cite personne — les maires ici présents, notamment notre ami Jacques Carat, m'ont compris. Cette démarche n'est plus impossible aujourd'hui, grâce à la politique que vous menez, monsieur le ministre, en direction du cinéma qui bénéficiera, dans le budget pour 1984, de la plus forte augmentation : 42 p. 100.

S'agissant toujours de la décentralisation, je citerai encore un exemple intéressant, monsieur le ministre, de votre politique en direction des arts plastiques : l'institution des F. R. A. C. — fonds régionaux d'art contemporain — qui offre aux élus un outil régional intéressant pour l'acquisition d'œuvres d'art contemporain, tout en donnant aux artistes régionaux la possibilité de se faire connaître du public.

En effet, plus de 4 000 acquisitions faites cette année sont destinées à circuler sous la forme d'expositions itinérantes pour irriguer l'ensemble des régions françaises. Nous vous félicitons de cette initiative qui va dans le sens d'une meilleure connaissance de l'art contemporain.

S'agissant maintenant des écoles de musique, je vous présenterai une remarque. L'application des lois de décentralisation semble parfois entraîner certaines confusions sur le terrain. Quel est le rôle des délégués départementaux de la musique au regard de la politique d'agrément des écoles ? Leurs décisions résultent-elles, monsieur le ministre, d'un accord préalable de la direction de la musique ?

Dans ce foisonnement, certes valable pour la démocratie, des écoles agréées, il semble que les conseils généraux — et là je suis prudent face à mes collègues conseillers généraux — aient du mal à s'y retrouver. L'Etat a-t-il l'intention de conserver sa prérogative de contrôle en matière d'agrément, afin d'assurer une certaine cohésion de son action s'agissant de l'enseignement de la musique ?

Je ne mets pas en cause, en tant qu'élu local, la décentralisation. Je veux simplement, monsieur le ministre, attirer votre attention sur ce problème, tellement il me paraît important. A chacun sa vocation. Quelle musique ? Quelle culture ?

Les élus attendent toujours l'arrêté d'application du décret du 2 février 1983 relatif aux diplômes de professeurs de musique. Cet arrêté paraîtra-t-il prochainement ?

Si je vous pose ces questions, monsieur le ministre, c'est que j'ai l'avantage, dans ma commune de Marly-le-Roi, de compter l'institut national d'éducation populaire. La fédération des parents d'élèves des conservatoires y tient tous les ans sa réunion. Le rôle joué par cette association est très important ; il ne faudrait pas qu'une décentralisation mal contrôlée vienne le diminuer et remette en cause un certain nombre de principes. J'espère, monsieur le ministre, que vous avez entendu mon message.

D'une façon générale, les radicaux de gauche que je représente ici tiennent à manifester leur satisfaction quant au formidable « coup de pouce » donné à la création, axe central de votre politique, qui s'accroîtra en 1984, avec notamment le fonds de soutien aux industries de programme : les 110 millions de francs de crédits prévus devraient être orientés vers les petites et moyennes entreprises novatrices en la matière. Le marché des programmes est vaste, tant sur notre territoire national qu'à l'extérieur, et les perspectives d'exportation sont d'ores et déjà très grandes.

Nous savons que le Canada compte créer une troisième chaîne de télévision francophone ; ce pays propose à la France — sans doute notre télévision est-elle moins mauvaise qu'on ne veut bien le dire — un marché d'un million d'heures de programmes par an, soit un contrat de plusieurs millions de dollars. Serons-nous en mesure de répondre à cet appel d'offre dès 1984, monsieur le ministre ?

En ce qui concerne les écoles de musique, dont j'ai déjà parlé, je vous demande, monsieur le ministre, de faire pour elles le même effort que celui que vous avez consenti depuis trois ans en faveur des bibliothèques municipales. Je rappellerai tout à l'heure, lors d'une conversation avec des collègues qui prétendaient que la culture ne concernait que les intellectuels et que vous ne sentiez pas les besoins des communes, que dans ma ville, qui pourtant n'a pas été avantagée, nous avons fait depuis dix ans un effort important pour le livre et la lecture, tant pour les adultes que pour les enfants.

Depuis deux ans, on m'a accordé des subventions, et je n'ai cessé de remplir des états. On m'a donné de l'argent, beaucoup d'argent depuis deux ans.

Plusieurs sénateurs sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. Veinard ! Privilégié !

M. Jean Béranger. Toutes les communes ont reçu de l'argent. J'en porte témoignage.

M. Robert Schwint. C'est vrai !

M. Jean Béranger. On nous a demandé d'investir dans la lecture. Ainsi nous avons dans ma commune, grâce à cet effort, doublé le nombre des lecteurs, notamment des enfants. Sur ce point, monsieur le ministre, je tiens à vous remercier et à vous féliciter, car les résultats sont effectifs. Cet effort que vous avez fait pour la lecture, monsieur le ministre, faites-le pour la musique !

Dans le domaine de la recherche des images de synthèse, secteur où nous avons pris du retard, nous regrettons que les groupes universitaires qui travaillent sur cette question n'aient pas toujours reçu pour leurs projets artistiques l'appui qu'ils auraient été en droit d'attendre de votre ministère. Toute recherche en ce domaine nous paraît devoir être suivie de près, tant les applications pour l'art des nouvelles technologies sont immenses et porteuses de marchés importants. En effet, quand on évoque la culture, il faut aussi se référer aux problèmes de marché, je le reconnais. Comment pensez-vous, monsieur le ministre, répondre à cet impératif ?

Malgré ces quelques regrets, votre budget de l'an prochain est porteur d'avenir. C'est pourquoi les radicaux de gauche le voteront avec empressement, en espérant que vous pourrez continuer dans l'avenir à déployer tous les moyens réclamés par la culture aujourd'hui. Il nous reste encore, en effet, à intégrer la technique comme culture à part entière. C'est une tâche de longue haleine, monsieur le ministre. Vous vous y employez — je le sais — avec détermination. Vous aurez notre soutien. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées socialistes et communistes.*)

— 6 —

**HOMMAGE A UNE DELEGATION
DU CONSEIL NATIONAL DU TCHAD**

M. le président. Mes chers collègues, je suis heureux de saluer, en votre nom, la présence dans la tribune officielle d'une délégation du Conseil national du Tchad, conduite par son secrétaire général, M. Bisso Mamadou, conseiller national.

Je tiens à exprimer à nos hôtes les vœux que nous formons tous pour que le pays qu'ils représentent puisse, le plus rapidement possible, retrouver la paix et consacrer l'intégralité des efforts de sa courageuse population à son développement et à sa prospérité. (*Applaudissements sur toutes les travées. — Certains sénateurs applaudissent debout.*)

— 7 —

LOI DE FINANCES POUR 1984

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1984.

Culture (suite).

M. le président. Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de la culture. La parole est à M. Schwint.

M. Robert Schwint. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, prenant la parole ici même, voilà une semaine, pour commenter l'effort budgétaire accompli en faveur de la formation professionnelle, je me plaisais à souligner le consensus qui s'est établi sur cette question depuis 1981. Tel n'est pas le cas évidemment pour la politique culturelle, qui nous intéresse à l'heure présente à travers la présentation du budget pour 1984. Si j'utilise le vocable de « politique culturelle », c'est bien parce que la culture fait l'objet de deux approches différentes, selon que l'on se situe d'un côté ou de l'autre de cet hémicycle.

Chacun sait bien ici que ce n'est pas par hasard si les passions se sont déchaînées au printemps dernier autour de cette politique culturelle pratiquement chaque fois qu'une municipalité différente a succédé à une équipe de gauche. Il n'est pas besoin de citer ces villes : tous ces conflits restent présents à notre esprit.

Sans caricaturer ces deux approches, il est clair que, pour les uns, les efforts en matière de culture portent sur le développement de l'existant et sur une plus large diffusion de cet existant. Pour la gauche, en revanche il s'agit d'aller bien au-delà. En effet, se limiter à soutenir et à développer la diffusion traditionnelle aboutit pour nous à creuser toujours davantage l'écart qui sépare « les privilégiés de la culture » par rapport au « tiers monde culturel », si je peux me permettre d'employer cette expression.

Pour la gauche, il s'agit de développer la création artistique sous toutes ses formes, de développer la formation et surtout d'ouvrir le champ culturel à de nouveaux lieux, à de nouveaux publics et à de nouveaux modes de diffusion.

Ce concept d'ouverture, d'éclatement de la culture vers l'ensemble de la population est pour nous fondamental et, sans être spécialiste de culturalisme, chacun connaît bien toute l'importance de l'environnement culturel dans l'épanouissement de l'individu.

Encore faut-il qu'une volonté politique s'exprime clairement pour favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture, mais aussi et surtout à la création artistique. Eh bien ! depuis 1981, cette volonté d'ouvrir toutes grandes les portes de cette citadelle jadis réservée à une élite n'est pas restée lettre morte et les chiffres sont là pour en témoigner.

Souvenons-nous, mes chers collègues, qu'en 1982 M. le ministre avait réussi à faire doubler le budget de son ministère par rapport à 1981.

Pour 1984, il progresse de 15 p. 100 par rapport à 1983, ce qui représente une augmentation beaucoup plus rapide que celle de l'ensemble du budget.

On peut ainsi constater qu'en trois ans la part de la culture dans le total du budget est passée de 0,47 p. 100 à 0,84 p. 100. Le 1 p. 100 tant attendu est désormais à notre portée !

Sans abuser des chiffres, il est bon de souligner également que, dans le budget qui nous est présenté, les autorisations de programme sont en augmentation de 22 p. 100 par rapport à 1983, les crédits de paiement de 25 p. 100.

Cet effort illustre en particulier la priorité que le Gouvernement entend donner à la recherche scientifique.

Il faut accueillir ces chiffres avec d'autant plus de satisfaction que le budget de la culture participe aussi à l'effort de modération des dépenses de l'Etat, ce qui n'est évidemment pas contradictoire. C'est ainsi que près de 125 millions de francs seront économisés grâce, en particulier, à la non-reconduction de certaines aides de l'Etat accordées à la création d'emplois de développement culturel, puisque d'autres relais financiers ont été trouvés ; et c'est bien ainsi.

Je ne m'attarderai pas non plus sur les 25 millions de francs d'économie réalisée par l'abandon du projet de l'Exposition universelle de 1989 : tout a déjà été dit sur la question et chacun sait où se situent les responsabilités dans cette affaire.

Je préfère souligner les nouvelles orientations particulièrement positives que sont le développement des industries de la culture et l'ouverture de la culture vers de nouveaux publics.

En ce qui concerne le développement des industries culturelles, la prise de conscience par les pouvoirs publics que celles-ci représentent un secteur économique important, porteur d'innovation, est à nos yeux très intéressante.

En effet, notamment en période de crise, il est bon de tout faire pour améliorer la compétitivité de nos industries et il convient de saluer les efforts réalisés en direction du secteur de la facture instrumentale, des industries graphiques et phonographiques.

De même, le renforcement de notre capacité de production et d'innovation de l'industrie cinématographique ainsi que la création d'un fonds de soutien aux industries de programme audiovisuel méritent d'être soulignés.

Pour en revenir à l'accès de nouveaux publics à la culture et donc aux efforts dirigés en direction de ce que j'appellerais il y a un instant « le tiers monde culturel », je me félicite de voir inscrite comme priorité la poursuite de la politique de lecture publique engagée depuis 1982.

Par ailleurs, la définition d'une politique globale de culture scientifique et technique est indispensable pour assurer la croissance de la recherche et l'on retrouve là une des priorités dégagée dans le IX^e Plan, celle qui consiste à favoriser la recherche et l'innovation.

Le ministère de la culture financera pour sa part plus de 50 millions de francs, tant en fonctionnement qu'en investissement, de ce programme interministériel.

Enfin, le soutien à la formation professionnelle et pré-professionnelle dans le domaine musical, l'aide à la création musicale et au développement de la danse correspondent à l'approche qu'un gouvernement de gauche doit avoir de la politique culturelle.

Toujours à propos de cette conviction qui est la mienne, ainsi que celle de mes amis du groupe socialiste, que la gauche a une approche culturelle différente, je vais simplement, mes chers collègues, vous faire une confidence. Accueillant tout récemment Mme Bouchardeau à Besançon pour signer un contrat de ville pilote en matière de lutte contre les nuisances sonores ainsi qu'une convention concernant notre politique d'environnement, sujets apparemment sans rapport avec la politique culturelle, je lui faisais visiter un quartier dit « sensible », où le taux de délinquance était relativement élevé ; on appelait d'ailleurs ce quartier « le petit Chicago », ce qui est révélateur.

Dans ce secteur, nous avons donné les moyens aux habitants, souvent immigrés, de se prendre en charge sous différentes formes, en particulier d'améliorer l'esthétique de leurs H. L. M.

Des fresques ont ainsi été réalisées par les habitants eux-mêmes, qui ont pu extérioriser leurs cultures, bien différentes les unes des autres.

Eh bien, mes chers collègues, ma conviction s'est trouvée consolidée, sur le terrain, à la vue de ces créations artistiques. Il faut à tout prix donner les moyens à tous de s'exprimer, de créer.

Ce quartier, rebaptisé « Chicago 2000 » pour mieux l'exorciser de la violence, est une des expressions concrètes de ce qui peut être fait. Dans ce même quartier, d'ailleurs, une opération de « lecture de rue » est révélée être un succès.

A travers ce simple exemple, on voit bien que la politique culturelle est très diversifiée et qu'elle rejoint d'autres préoccupations qui concernent d'autres ministères. La coopération interministérielle est donc indispensable.

D'autre part, on découvre également la nécessité d'associer les collectivités locales dans la réalisation des objectifs.

Monsieur le ministre, le rapporteur de la commission des finances a parlé de la décentralisation, en particulier du rôle déterminant que les régions sont désormais appelés à jouer, par le biais, en particulier, de la dotation culturelle mise en place par la loi du 2 mars 1982.

Pour ma part, j'insisterai sur cette dimension de la décentralisation en disant quelques mots sur les efforts de l'Etat et ceux d'une ville pour dynamiser la politique culturelle locale.

La ville de Besançon vient ainsi de signer une convention avec l'Etat qui permettra de soutenir la formation, la création et la diffusion culturelle ainsi que la valorisation du patrimoine technique. Cela se situe dans le droit-fil d'un effort réalisé depuis de nombreuses années par une collectivité locale, qui consacre 16 p. 100 de son budget, soit deux fois plus que la ville de Paris, au domaine culturel : quelque 70 millions de francs pour l'année 1983.

Pour une opération dont le coût s'élèvera à plus de 3 millions de francs, l'Etat financera 22 p. 100 de ce total. C'est un exemple de conjonction des efforts qui nous permettra, dans le domaine de la formation, de développer les ateliers musicaux et l'animation, de poursuivre la décentralisation des activités des bibliothèques par une politique dynamique de lecture publique, d'assurer la diffusion sociale de la formation théâtrale et audiovisuelle, de développer une action « cinéma jeune public », de contribuer, par les arts plastiques, à la réhabilitation d'un quartier et de développer les actions du conservatoire national de région et de l'école régionale des beaux-arts qui existent dans cette ville.

Dans le domaine du soutien à la création, cette convention nous permettra de valoriser l'expression théâtrale sous toutes ses formes.

Dans le domaine de la diffusion culturelle, l'Etat et la ville de Besançon soutiendront plus efficacement encore l'association franc-comtoise de culture.

Enfin, en vue de la valorisation du patrimoine technique, un projet de musée social de l'horlogerie est désormais mis en route.

Besançon, capitale de l'horlogerie, se devait, en effet, d'honorer cette industrie à l'ère d'une révolution technologique qui tourne résolument la capitale franc-comtoise vers la productique et la robotique.

Si je me suis permis d'énumérer dans le détail les actions prévues dans cette convention, c'est pour montrer d'abord que la politique culturelle, c'est avant tout quelque chose de très concret — alors que, souvent, on a tendance à laisser croire que la culture appartient au royaume de l'abstraction — et c'est surtout pour démontrer que ce secteur est certainement celui où la célèbre formule « l'imagination au pouvoir » prend toute sa signification.

Mes chers collègues, c'est la raison pour laquelle je vous invite à voter, sans aucune réticence, ce budget « d'imagination », qui doit permettre un développement continu et maîtrisé d'une politique culturelle s'adressant désormais à l'ensemble des citoyens de notre pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Salvi.

M. Pierre Salvi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'année 1984 marque pour l'actuel Gouvernement la fin de la période « des cent fleurs ». Les épines de la rigueur budgétaire et financière ont surgi dans un hiver économique peu propice à l'éclosion des roses.

A cette tribune, mon excellent collègue M. Blin a rappelé, lors de l'examen de la première partie de la loi de finances le contexte dans lequel s'inscrivait la politique gouvernementale et égrené la liste des déficits qui constituent l'héritage provisoire de deux ans de débordements et d'euphorie.

Votre budget, monsieur le ministre, échappe partiellement à cette nouvelle austérité. A hauteur de 8 milliards de francs, soit 0,85 p. 100 du budget de l'Etat, il progresse de 15 p. 100, alors que le budget général ne connaît qu'une croissance de 6 p. 100. Cet effort traduit l'importance que revêt le « tout culture » aux yeux de nos gouvernants et se situe dans la logique du projet socialiste qui s'affirmait comme fondamentalement et essentiellement culturel.

Aussi me contenterai-je dans le court laps de temps qui m'est imparti de mettre en évidence certaines pratiques ou orientations qui tournent le dos à l'impératif de rigueur prôné par les plus hauts responsables de l'Etat avant de m'interroger sur les conceptions culturelles qui semblent caractériser la pensée socialiste révélée par votre politique.

Le rapporteur de la commission des finances, notre collègue Maurice Schumann, vient d'énoncer devant le Sénat des critiques auxquelles je souscris entièrement. Il a souligné avec le grand talent que nous lui connaissons l'essoufflement d'une politique qui, malgré son augmentation apparente en dotations financières, marque le pas. L'excellent rapport de notre collègue M. Miroudot était aussi, de ce point de vue, particulièrement significatif.

La nécessité de doter en crédits de paiement les autorisations de programme votées depuis deux ans sont sans doute la cause de la stagnation des crédits d'entretien et des travaux de rénovation des monuments historiques, de l'évolution inquiétante des crédits alloués aux écoles régionales et municipales d'art, de la situation inquiétante de la bibliothèque nationale ou de la faiblesse des crédits destinés au fonds d'initiation à la création.

Le passage d'une politique « d'imagination au pouvoir » marquée par un foisonnement d'initiatives et le développement de missions diverses à une politique de gestion aurait dû logiquement vous contraindre à modifier de façon radicale un régime de subventions, amplifié depuis deux ans. Or force est de constater que la rigueur ne préside pas à tous les aspects de votre action. Bien au contraire, vous poursuivez le rêve de grands projets qui représentent d'importantes dépenses en capital et qui entraîneront dans l'avenir de considérables dépenses de fonctionnement. Cette fuite vers le futur qui caractérise l'orientation la plus notable de votre politique démontre que votre budget, derrière une relative maîtrise de crédits, est moins un budget de rigueur qu'un programme de transition et de changement.

Les secteurs où l'absence de rigueur apparaît à l'évidence sont ceux des subventions aux associations, des avances sur recettes ou des aides aux théâtres nationaux.

Dans ces différents domaines, je partage pleinement les observations de la commission qui s'étonne notamment de ne pouvoir être éclairée sur l'emploi des fonds publics généreusement attribués à un certain nombre d'associations. De la même façon, il paraît peu concevable que des subventions de 1 000 francs soient attribuées par spectateur à un film qui ne se flatte que de 242 entrées et dont le succès peut être considéré comme très mitigé.

Pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre, les critères qui s'attachent à l'octroi de subventions dans ce domaine et faire connaître à la Haute Assemblée les mesures que vous comptez prendre pour infléchir la politique suivie par votre ministère en la matière, en un moment où de lourds sacrifices sont demandés aux Français ?

Le théâtre retiendra davantage mon attention. Avec 166 p. 100 d'augmentation des subventions en trois ans, le Gouvernement a tenu à marquer son intérêt pour ce secteur de notre culture. Mais peut-on admettre que le palais de Chaillot reçoive une subvention de plus de 45 millions de francs, soit la moitié de celle de la Comédie Française ; que chaque spectateur coûte 370 francs aux finances publiques, alors que dans le même temps, 19,8 p. 100 des entrées sont gratuites ? Il serait intéressant de conduire une étude sur le coût pour la nation du palais de Chaillot, dont un rapport de la Cour des comptes avait déjà dénoncé en 1982 certaines pratiques antérieures condamnables et condamnées.

Dans le même domaine, pouvez-vous nous préciser les mesures que vous comptez prendre pour empêcher les directeurs de théâtre d'ajouter à une rémunération les primes perçues en tant que metteurs en scène ou acteurs et dont le niveau permettrait à une troupe modeste de monter un spectacle ?

Le nombre des compagnies subventionnées « hors commission » et « en commission » est passé de 43 et 146 en 1981 à 120 et 303 en 1983. Serait-il possible d'en connaître la liste ainsi que les critères présidant à l'affectation de ces aides ?

Permettez-moi enfin de m'étonner d'une savoureuse formule figurant à la rubrique « théâtre » du document de synthèse présentant « deux ans de politique culturelle » et qui justifie la hausse de 88 p. 100 des subventions attribuées en 1982 aux centres dramatiques nationaux par la nécessité de « relancer un secteur menacé par la pénurie des aides ».

En réalité, les salles où sévit et s'obstine une certaine conception du théâtre sont vides ; le public boude leur spectacle. Une réflexion pour en déterminer les causes devrait d'urgence être conduite, dont le coût serait sans commune mesure avec une politique qui subventionne spectacles et spectateurs, alors que deux millions de chômeurs, parmi lesquels ne sont pas toujours recensés les comédiens, font la queue devant les guichets de l'Agence nationale pour l'emploi.

En réalité, ces aspects, pour importants qu'ils soient, sont mineurs en comparaison de vos projets futurs. Enumérons les cathédrales de demain : l'Opéra de la Bastille, le Musée national des sciences et des techniques à La Villette, la salle de musique « rock » à Bagnole, le grand Louvre et le musée d'Orsay, l'institut du monde arabe, sans compter le rêve d'une nouvelle conception du développement urbain qui doit accompagner, selon l'un des orateurs de l'Assemblée nationale, la troisième révolution industrielle et le redressement économique futur.

Ces derniers projets sont, par ailleurs, alarmants. Leurs coûts de financement et de fonctionnement ne sont pas chiffrés. Tout porte à croire que ceux qui auront à prendre la relève des affaires du pays dans quelque temps en recevront l'accablant héritage financier. Mais au-delà de cet aspect des choses, sur lequel nous attendons, monsieur le ministre, des précisions et des éclaircissements, cette échappée dans un imaginaire culturel futur, alors que notre pays connaît une situation catastrophique, démontre à l'évidence que le pouvoir socialiste, ayant échoué dans son dessein de changer la vie des Français, veut désormais les faire rêver.

A cet égard, vous occupez une position stratégique dans le dispositif du pouvoir d'Etat. Vous assumez la gestion d'un ministère qui se veut gardien et promoteur de la symbolique collective. L'imaginaire national est un vaste théâtre où le culturel, l'économique et le social s'entremêlent dans un système où le « tout Etat » devient le « tout culturel ».

N'avez-vous pas célébré l'éclosion de la lumière à la suite du 10 mai 1981, réconcilié l'histoire et le présent par une descente inoubliable du Président de la République, une rose à la main, dans les cryptes du Panthéon, annoncé à l'Assemblée nationale la réconciliation de l'Etat et de la culture, déclaré l'irrigation culturelle du territoire et placé votre action sous les signes de la vie, de la fête et tout simplement du bonheur ?

C'est un vaste programme en vérité, et vous êtes fidèle au « projet socialiste » qui affirmait déjà que « la culture est globale et concerne tous les secteurs de l'activité humaine, même si elle trouve une tradition plus précise dans trois domaines importants : l'information, l'éducation et ce qu'il est convenu d'appeler l'action culturelle ». Fidélité que proclame Mme Clément qui, dans un ouvrage dont le titre *Rêver pour l'Autre* devrait ouvrir bien des yeux, célèbre le passage à l'acte réussi, sous votre ministère, de l'idée de bonheur.

Il faut donc, pour être logique, considérer votre action non dans sa spécificité particulière, mais eu égard à l'ensemble de la politique conduite par le Gouvernement. Ce n'est que dans cet éclairage qu'elle trouve son sens. Votre politique intègre donc les nationalisations, les menaces pesant sur l'enseignement, la loi sur la presse, la mainmise sur l'audiovisuel, le recrutement massif de fonctionnaires, le déficit considérable du commerce extérieur et la dette interne du pays.

Vous avez répondu à l'attente des soutiens culturels de la politique socialiste en multipliant les subventions à des associations diverses et en privilégiant la culture de masse. En faisant primer la quantité sur la qualité — toujours difficile à définir — vous laissez à l'histoire future le soin de déterminer ce qui mérite de survivre à nos mémoires.

Mais, pressentant l'effondrement économique du régime et spectateur de la montée de nouveaux moyens de communication qui vont bouleverser notre mode de représentation, vous affirmez le lien indissociable de la communication et de la culture, sans oublier d'annexer l'économie dans un même combat.

Sur le premier point, votre politique est un relatif échec. Le théâtre en est l'illustration. Vous avez satisfait quelques gourous et techniciens de la culture qui produisent des spectacles devant des salles vides. Mettre en avant votre réussite dans d'autres domaines, c'est rendre hommage à l'ampleur des sommes qui vous sont attribuées dans une période où, précisément, un tel apport au profit de votre ministère ne peut que faire question.

Votre conquête d'une maîtrise des moyens culturels du futur laisse une autre question qui touche au rôle de l'Etat dans le domaine culturel. Les mesures prises à l'encontre des magnétoscopes prouvent votre défiance à l'égard du retour de l'individualisme. A l'impératif du « rêver chacun pour l'autre » et du bonheur aux couleurs de l'Etat, fût-il socialiste, les Français opposent de plus en plus la culture pour soi. La fin des

idéologies passe aussi par le prodigieux essor des techniques de communication et l'humanité apprendra bientôt à n'avoir qu'un patrimoine commun.

L'échec de nos prédécesseurs, affirmiez-vous le 17 décembre 1981 à l'Assemblée nationale, fut d'abord un échec culturel. Pressentant l'échec économique, vous ambitionnez de réussir une politique culturelle qui masquerait les désillusions et les dépôts de bilans. Permettez-moi d'affirmer qu'il s'agit là d'une tragique méprise.

Le culturel ne sauvera pas l'économique. Ainsi s'effondrera un rêve issu de mai 1968 qui, comme tous les rêves finissants, préludera à un dur réveil pour la France et pour les Français. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Caldaguès.

M. Michel Caldaguès. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chacun sait qu'après une longue période d'obscurantisme, notre pays a été enfin touché par la grâce culturelle, et que les historiens sont dès maintenant invités à situer la date de cet heureux événement, ou peut-être avènement, au 10 mai 1981.

Telle est bien la trame manichéenne des propos officiels et si vous n'avez pas manqué, monsieur le ministre, d'invoquer votre ouverture d'esprit, c'est sans doute parce que l'atmosphère du Palais du Luxembourg se prête aux démonstrations de bons sentiments, ce qui est, à coup sûr, une vertu de notre Assemblée, mais ne doit pas pour autant nous faire perdre de vue l'envers du décor.

Lorsque vous vous exprimez dans un journal de sensibilité socialiste, le propos est, en effet, tout autre. Nous y lisons que, selon vous, la droite, qui « entretient dangereusement un climat de guerre civile, s'était emparée de l'Etat comme de son bien privé lorsqu'elle était au gouvernement. C'était — dites-vous — la chasse gardée d'un clan. Toutes les armes lui sont bonnes à cette droite : le mensonge, le racisme, la calomnie. C'est la tradition de la droite française ». Je rappelle simplement que cette droite, selon l'acceptation que vous lui conférez, représente largement plus de la moitié de l'hémicycle auquel vous adressez tout à l'heure des propos fort amènes, j'en conviens.

Cela ne vous empêche pas d'ajouter : « Il y a quelque indécence à réclamer à un homme de création et de culture son bulletin de vote chaque matin. »

Nous ne saurions trop souscrire à cette belle déclaration de principe et nous l'avons d'ailleurs prouvé car, si vous avez trouvé, monsieur le ministre, une administration, des établissements publics dérivés et des associations subventionnées aussi largement ouverts au droit au maintien dans les lieux pour nombre de vos amis, c'est parce que nous avons, à l'avance, infligé un démenti massif à votre affirmation selon laquelle ce que vous appelez la droite avait considéré l'Etat comme son bien privé.

L'énormité de cette contradiction est si flagrante qu'elle devrait nous conduire à attester par une franche hilarité l'éclectisme d'une action culturelle qui ne doit pas se faire faute de faire rire les Français car l'humour fait aussi partie de la culture.

Nous savons, nous, que la cohabitation entre la culture et le manichéisme est impossible. Certes, je ne prétends pas qu'au sein de ce que vous appelez la droite, cette vérité ait été partout et toujours bien comprise. Mais cela ne retire pas à ceux qui l'ont assimilée le droit de vous la rappeler avec l'insistance qu'appellent vos professions de foi souvent partisans et, puisque tout doit se juger aux résultats, nous pouvons affirmer que le proche passé nous apporte son témoignage. Vous et vos amis avez pu, d'ailleurs, en faire l'expérience personnelle.

Si la culture ne fait pas bon ménage avec le manichéisme, elle est, en revanche, consubstantielle avec le non-conformisme. Ce sera, monsieur le ministre, un aspect positif, quoique involontaire, de votre politique que de nous donner chaque jour l'occasion de le constater lorsque nous voyons se modifier petit à petit l'état d'esprit du monde des arts et des lettres vis-à-vis de la gauche.

A cet égard, ce que nous n'avons pas réussi à rendre possible lorsque nous étions, selon vous, maîtres de l'Etat, parce que nous acceptions, nous, le non-conformisme, voilà que vous nous l'offrez malgré vous.

Ne prenez pas à la légère cette évolution. Elle est profonde, lourde de conséquences, et notre sagesse sera d'en accepter la contrepartie lorsque nous serons revenus à la direction des affaires du pays.

Ce manichéisme que je dénonçais à l'instant est un des germes empoisonnés qui peuvent conduire, si l'on n'y prend garde, au totalitarisme culturel.

J'appelle « totalitarisme culturel » une attitude qui consiste à ne concevoir de bonne culture que se rattachant à un système institutionnel et à nier par là même la consistance ou l'existence même de tout ce qui ne se réfère pas à cette construction.

Monsieur le ministre, songez au risque que vous avez pris en cédant à une pareille tentation lorsque vous avez cru pouvoir rejeter dans les ténèbres l'action culturelle de la ville de Paris et cela parce qu'elle est le fruit des efforts d'un maire qui ne vous plaît pas.

Je vais évoquer cette affaire parce qu'elle est instructive et peut faire précédent à l'égard de tous les maires. Ils sont nombreux dans notre assemblée et il faut qu'ils en soient avertis.

Ensuite, monsieur le ministre, je vous présenterai une demande reconventionnelle à propos des devoirs de l'Etat à l'égard de la capitale, élément essentiel du patrimoine national.

Vous avez déclaré : « Que veut dire à Paris la liberté lorsqu'il n'y a ni ateliers d'artistes ni salles de répétition ni salles de spectacles pour les jeunes ni école régionale de musique ni école municipale d'art ni lieu de travail pour les compagnies chorégraphiques ? Les lieux qui existent, on les doit à l'Etat, qui a été obligé, depuis deux ans, de se substituer à la municipalité défaillante. »

Voilà le grand mot lâché : « Que veut dire à Paris la liberté ? » Il n'est de bonne liberté que constatée, attestée, octroyée par la rue de Valois. Ce qui n'entre pas dans le système est un désert culturel, car si nous avons bien compris, rien n'a été fait en matière de culture populaire par une municipalité prisonnière, à vos yeux, de cette tunique de Nessus qu'est votre conception de la droite.

De par le monde, chez les uns, Neruda, ce n'est pas la culture, chez les autres, Soljenytsine, ce n'est pas la culture et chez nous, bien sûr, ce qui procède de Jacques Chirac, ce n'est pas la culture. Les écrivains, les poètes, les musiciens, les plasticiens qu'il a encouragés, et dotés de moyens nouveaux, ce n'est pas la culture, parce que cela ne porte pas l'estampille officielle.

M. Robert Schwint. Mais pas du tout !

M. Michel Caldaguès. Alors, monsieur le ministre, je vais me borner à citer quelques données objectives et le Sénat pourra ainsi juger de la sincérité qui s'attache à vos propos et transposer son jugement sur un certain nombre d'affirmations que vous avez faites ou ferez à cette tribune. Au demeurant, il n'est indifférent à aucun parlementaire de savoir où en est l'action culturelle dans la capitale de la France, qui appartient à tout le monde, comme le disait tout à l'heure M. Béranger.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. J'ai donné des chiffres tout à l'heure !

M. Michel Caldaguès. Je vous remercie et j'en citerai quelques autres, monsieur le rapporteur spécial !

Les crédits de la direction des affaires culturelles de la ville de Paris s'établissaient à 100 millions de francs en 1977 et à 536 millions de francs en 1983.

La dépense culturelle par habitant, toutes actions confondues, représentait 48 francs en 1982 et 337 francs en 1983.

M. Robert Schwint. C'est la même chose dans toute la France.

M. Michel Caldaguès. Le réseau des bibliothèques et discothèques de Paris, élément de base de la culture populaire, a suscité en 1983 le recrutement d'autant d'élèves conservateurs que pour l'ensemble de la France.

Les ateliers d'expression culturelle et de voisinage, qui constituent des lieux privilégiés de rencontres, de formation et d'animation pour les habitants d'un même quartier, sous la conduite d'artistes et d'artisans professionnels, sont au nombre de 350, et plus de 130 disciplines peuvent y être pratiquées.

La dénonciation de l'absence d'une école régionale de musique est absurde — permettez-moi de le dire, monsieur le ministre — si l'on songe que Paris a créé en 1978 un conservatoire de région et que les conservatoires municipaux connaissent un très remarquable développement.

Quant à l'absence de salle de spectacles pour les jeunes, parlons-en ! Vous devriez vous renseigner, monsieur le ministre, sur les aides accordées par Paris aux théâtres qui s'efforcent de satisfaire la demande de répertoire classique, dans l'impossibilité où se trouve la Comédie française d'y répondre suffisamment.

Je ne voudrais pas développer ici — car bien d'autres exemples me le permettraient — un catalogue des initiatives culturelles de la ville de Paris. Mon propos était simplement d'illustrer, par quelques exemples incontestables et vérifiables, le degré d'intolérance auquel peut conduire la passion politique, celle-là même que vous croyez pouvoir dénoncer chez vos adversaires — et dans quels termes ! — notamment en évoquant cette « hargne », dites-vous, qui entretient dangereusement un climat de guerre civile.

Guerre civile, cela veut dire factieux, ennemis de la République, déchus du droit à leur propre appréciation de la culture.

Vous voyez bien que nous sommes sur une voie inquiétante pour la démocratie. Mais à qui la faute ?

J'en viens maintenant à ce que j'appelais ma demande reconventionnelle concernant les devoirs de l'Etat à l'égard du Paris monumental.

L'Etat revendique, en effet, des droits particuliers sur la capitale en tant que telle, ce qui a toujours écarté, et écarte encore celle-ci de l'application totale du statut de commune en plein exercice.

En contrepartie, l'Etat a des obligations et celles-ci sont contractées à l'égard, non pas seulement de la ville mais, à travers elle, de la nation tout entière.

Il se trouve que je suis maire d'un arrondissement de Paris, le 1^{er}, qui contient sans doute la plus vaste proportion de monuments historiques existant dans la capitale. Ce n'est pas pour autant, bien sûr, une affaire locale que j'évoquerai ici, mais cela me permet de disposer d'un poste d'observation privilégié.

Or, que vois-je ? Certes, l'affaire du Grand Louvre est une ambition digne de considération et il faut l'apprécier comme telle, sous bénéfice d'inventaire. Mais, en attendant, il y a le quotidien. Je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, quelles sont les perspectives de ravalement du Louvre. Il ne suffit pas, en effet, de citer Malraux, encore faudrait-il être fidèle à son enseignement. J'entends bien que les travaux en cours, notamment dans la Cour carrée, sont de nature à différer cette opération, tout au moins pour les façades intérieures. Mais, puisque l'ensemble ne pourra pas être ravalé en un seul et même exercice, pour des raisons autant techniques que budgétaires, ne pourrait-on pas commencer par les façades extérieures ?

Sans préjudice de cette importante opération, il se pose en tout état de cause des problèmes d'entretien permanent. A propos de l'état des Tuileries, sur lequel je reviendrai dans un instant, un journal satirique en veine d'humour m'a prêté l'idée selon laquelle — je lui laisse la responsabilité de ce propos — « là où passent les socialistes, l'herbe ne repousse plus ». (*Rires sur les travées du R.P.R.*) Une telle affirmation, je m'empresse de le dire, contreviendrait à l'objectivité élémentaire puisque nous avons pu constater l'été dernier que l'herbe poussait entre les pavés de la Cour carrée, et que les fossés, côté colonnade de Perrault, nous offraient le spectacle d'une végétation un peu folle, c'est le moins qu'on puisse dire. (*Sourires.*)

Je voudrais évoquer aussi le Palais Royal, dont les arcades semblent doucement dans la léthargie. Ne serait-il pas possible, à l'occasion d'une concertation entre votre ministère et les différentes parties prenantes, notamment le club des amis du Palais-Royal et du vieux Paris et avec le concours de la municipalité de la capitale, d'engager une réflexion tendant à redonner un certain lustre à ce lieu traditionnel de promenade, sans nuire pour autant à la quiétude qu'il doit dispenser aux riverains ?

Autre préoccupation : le jardin des Tuileries. Considérez-vous, monsieur le ministre, qu'il est dans un état compatible avec sa situation exceptionnelle, à l'un des plus beaux emplacements du monde, dans l'axe de la perspective majeure de Paris ? L'Etat n'est visiblement pas en mesure d'en assurer l'aménagement, le fleurissement, l'entretien ni le gardiennage dans des conditions satisfaisantes. Il suffit pour s'en convaincre d'établir une comparaison avec le jardin du Luxembourg, qui fait honneur au Sénat et constitue l'un des plus beaux ornements de Paris. Grâce en soit rendue à ceux qui en ont la garde, au nom de notre assemblée !

Sur ma suggestion, le maire de Paris va vous proposer de confier à la ville la responsabilité du jardin des Tuileries, pour laquelle elle dispose d'une organisation qui a fait ses preuves. Je suis convaincu que, moyennant des modalités qui ne devraient évidemment pas entraîner un transfert de charges, il serait possible de tirer le meilleur parti d'une solution inspirée de ce principe, pour la plus grande satisfaction des Parisiens et de nos visiteurs étrangers, qui peuvent à juste titre se désoler de la situation actuelle et ne manquent pas de s'en plaindre.

Il serait intéressant, monsieur le ministre, de savoir dès aujourd'hui si vous êtes accessible à une pareille suggestion, dans l'intérêt général et afin d'offrir une meilleure image du cœur de Paris.

Enfin — et c'est, si j'ose dire, l'envers du décor — je ne voudrais pas terminer ce survol des responsabilités de l'Etat à Paris sans évoquer la prolifération de façades hideuses dans des quartiers qui sont placés sous le contrôle des bâtiments de France sans que ceux-ci disposent de textes suffisants ou d'un ferme appui de leur administration pour y mettre bon ordre. Je vise ici les innombrables sex-shops qui fleurissent, notamment dans les secteurs piétonniers, et qui défigurent honteusement certaines rues traditionnelles du vieux Paris.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Très bien !

M. Michel Caldaguès. Faut-il ajouter que ces établissements procurent en arrière-boutique des spectacles appelés d'un nom anglais qui est mieux connu des services de police que de l'Académie française — il paraît que cela s'appelle « peep-show » — et qu'ils se voient délivrer libéralement des licences — c'est le cas de le dire — de la part de la rue de Valois. Serait-il possible, monsieur le ministre, que vous nous donniez une définition et une description de cette excroissance un peu particulière de l'innovation culturelle, puisque aussi bien vos services en ont la maîtrise et le contrôle. Ne me dites pas qu'il appartient à la préfecture de police de faire son devoir à ce sujet car je sais parfaitement ce qu'elle pourrait répondre à votre ministère.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur le thème des devoirs de l'Etat à l'égard de Paris en matière culturelle. Mais j'en viens à ma conclusion.

Le pouvoir central n'est pas quitte, dès lors qu'au prix de lourdes ponctions sur ses capacités budgétaires, il engage des opérations considérables telles que l'Opéra de la Bastille. Il y a aussi, disais-je, le quotidien, c'est-à-dire l'entretien de l'existant, et d'ailleurs, pas seulement à Paris.

Seriez-vous animé, monsieur le ministre, du dixième de l'esprit critique que vous appliquez à la politique culturelle de la ville de Paris, mais tourné cette fois vers votre propre gestion, que des réponses satisfaisantes pourraient être apportées aux questions que je viens de soulever.

En matière culturelle, et c'est par là que je terminerai, la démesure n'est une condition ni nécessaire ni suffisante à l'inspiration ; quant au dépit de ce qui est accompli en dehors du carcan de l'Etat, nous avons vu et nous verrons encore qu'il jette un jour des plus fâcheux sur les prémices d'une politique qui, sauf dans les moments où l'on s'emploie à nous présenter un budget de charme, prétend nous assener chaque jour, et jusque dans ce domaine sacré de la liberté de l'homme qu'est la culture, ses usages et ses leçons hautaines. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Marson.

M. James Marson. Monsieur le ministre, c'est la troisième fois que vous venez nous présenter le budget de la culture. Cette fois encore, comme les précédentes, nous devons constater, je me plais à le souligner, une augmentation sensible des crédits.

Leur progression de 15 p. 100 par rapport à 1983 témoigne, au regard de celle du budget général de l'Etat, de la volonté du Gouvernement de conserver le caractère prioritaire imprimé au développement culturel national dès l'arrivée de la gauche au pouvoir.

Une telle persévérance, que la rigueur des temps n'a que peu affectée, est, pour le groupe communiste, un motif de satisfaction.

Ainsi nous acheminons-nous, avec le 0,84 p. 100 des dépenses de l'Etat que représente ce budget, vers l'objectif du 1 p. 100 fixé par le Président de la République, cette ancienne mais combien légitime revendication des professionnels de la culture et des partis de gauche.

Nous sommes d'ores et déjà loin, très loin, des coupes claires que le budget de la culture devait subir, année après année, sous les différents gouvernements précédents.

Oui, il fallait rompre avec cette politique de déclin qui avait rassemblé contre elle bien des travailleurs et des professionnels de tous les horizons culturels, alors inquiets du désengagement financier de l'Etat, de la pénurie des emplois artistiques, des carences de la décentralisation, de l'assujettissement des industries de la culture au seul critère de rentabilité, de l'aggravation des mécanismes de ségrégation sociale qui rejettent hors du champ culturel tant de familles modestes.

Certes, la tâche de redressement est importante et elle ne sera pas épuisée, loin de là, au terme de l'année 1984. Mais du moins le budget de votre ministère permet-il de poursuivre le patient travail nécessaire à la reconquête de l'identité culturelle nationale, à la décentralisation et à la conquête de nouveaux publics.

Trois priorités sont désignées cette année : poursuivre les grands projets d'architecture et d'urbanisme, développer les industries culturelles et les industries de programme, permettre l'accès de nouveaux publics à la culture.

La première priorité bénéficie de gros moyens. Le musée d'Orsay, le Grand Louvre, l'Opéra de la Bastille, la salle rock de Bagnole, l'institut du monde arabe, le parc de La Villette et aussi le conservatoire national de musique de Lyon sont des opérations d'envergure nationale. Elles concernent, il est vrai, pour l'essentiel, Paris, je dirai plutôt la région « capitale », ce qui n'est pas contestable en raison de l'effet d'entraînement et du rayonnement qui s'attache aux activités culturelles de la capitale, tant au plan national qu'international.

Si un retard s'instaurait dans le développement culturel de Paris, c'est en fait tout le pays qui en ressentirait le préjudice pour notre rayonnement international.

Toutefois, monsieur le ministre, je regrette que la Bibliothèque nationale ne bénéficie pas encore des moyens dont elle a besoin.

Bien entendu, il y a une inquiétude, celle que cet effort central, national, se fasse un peu aux dépens de la décentralisation. Mais vous entendez, vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, poursuivre votre politique en faveur de la décentralisation.

En effet, il faut souhaiter que le poids des dépenses de l'Etat pour ces nouvelles institutions, bien que la charge soit parfois partagée avec d'autres, comme en ce qui concerne le projet de Bagnole ou l'institut du monde arabe, ne conduise pas à des choix qui pénaliseraient la décentralisation.

« Economie et culture, même combat », répétez-vous souvent. Dans votre propos d'ouverture de cette discussion, vous avez rappelé la nécessité de réconcilier l'économie et la culture, ce qui est une façon de résumer votre ambition en matière d'industries culturelles et de programmes qui trouve ses prolongements dans les objectifs du 9^e Plan.

Les enjeux économiques sont en effet d'importance et nous ne les mésestimons pas. Cependant, ils ne doivent pas masquer le caractère déterminant des enjeux culturels qui touchent à la question de notre indépendance et de notre identité nationales.

Les marchés du livre, du disque, du cinéma, de la vidéo, de la télévision et, plus largement, de tous les nouveaux moyens de communication tels que le câble, par exemple, sont en effet considérables.

Marchés considérables, mais aussi moyens considérables qui peuvent peser lourd dans le sens de ce que j'appellerai l'uniformité et la médiocrité ou, inversement, dans le sens du pluralisme et de la création.

Rien n'est réglé à l'avance. Comment assurer la régulation démocratique des usages et des pratiques culturelles face à la « marchandisation » croissante des produits culturels ? Seront-ils commandés par la seule logique de marché avec les périls qui s'ensuivraient pour le pluralisme et la création ou bien maîtrisés par des règles plus démocratiques ?

C'est, à notre avis, une grande question nationale. Elle retient d'autant plus notre attention que dans certains pays voisins les nouveaux réseaux de diffusion de programmes ont été incapables de faire barrage à la vague déferlante des films, téléfilms et productions de toute nature, par exemple d'origine américaine ou japonaise, déjà largement amortie.

L'exemple italien balaie toute illusion. Faut-il également rappeler les conséquences catastrophiques pour le cinéma italien ? Le nôtre, dont on peut se réjouir aujourd'hui de la bonne tenue, n'aurait lui aussi que peu de chance de résister.

Cet aspect des choses n'a certes pas échappé au Gouvernement qui a notamment mis en place l'institut de financement du cinéma et des industries de communication et bientôt le fonds de soutien aux industries de programme audiovisuelles.

Ces actions doivent se renforcer. Elles passent par une redynamisation à ce jour insuffisante du service public de la radio-télévision qui devrait être l'élément central des mécanismes de régulation démocratique dont je parlais à l'instant.

J'en viens à la troisième priorité de ce budget : permettre l'accès de nouveaux publics à la culture.

Cette priorité ne peut être de circonstance, et elle ne l'est pas d'ailleurs, mais une priorité permanente du Gouvernement de la gauche en raison de la ségrégation sociale qui tient depuis si longtemps bien des travailleurs et des familles parmi les plus modestes à l'écart de la vie culturelle.

A cet égard, nous nous réjouissons des actions menées en direction du monde du travail et particulièrement avec les comités d'entreprise.

L'élú local que je suis peut témoigner des efforts accomplis depuis trois ans par votre ministère en faveur de l'action culturelle et notamment en matière de lecture publique et de musique.

Ces efforts doivent être poursuivis en raison des retards accumulés. Nulle action culturelle conséquente ne peut s'épanouir dans la pénurie. Mais nous savons aussi qu'une condition essentielle de son efficacité réside dans les liens étroits qu'elle aura su tisser avec ses publics.

De nombreux professionnels, artistes, créateurs, s'interrogent aujourd'hui sur la crise que connaissent les équipements qu'ils ont à gérer.

Certes, il ne peuvent résoudre seuls les problèmes liés à la ségrégation dont les racines plongent au plus profond de la crise de notre société. Mais ils ne peuvent se passer, notamment dans les théâtres, les maisons de la culture, les centres d'action culturelle, d'une réflexion renouvelée sur la nécessaire association des publics nouveaux à leur démarche culturelle.

« Il y a urgence », disait le directeur du théâtre dans une récente interview à la revue de l'A.T.A.C., « à trouver un autre public, à inventer d'autres rapports avec lui ». Et il faisait ce constat : « Nous avons le plus grand mal à proposer, en préambule aux contrats des centres dramatiques, la mission traditionnelle qui a rapport à la recherche du public nouveau, défavorisé. »

J'y vois, pour ma part, une invitation à une réflexion commune, « décentralisée », entre les travailleurs, les organisations syndicales, les comités d'entreprise, les associations, les élus locaux, les professionnels de l'action culturelle. Elle serait de nature à renforcer plus encore l'efficacité de la politique menée par le ministère, et par là même, elle permettrait de se prémunir contre ceux qui auraient vite fait de demander que l'attribution des subventions repose sur le seul critère de la fréquentation des salles, ce qui mettrait en péril la recherche, dont la création et la recherche de nouveaux publics et de nouveaux pratiquants ne peuvent se passer.

Je voudrais, monsieur le ministre, aborder maintenant un point particulier qui est celui du statut social des intermittents techniques et artistiques du spectacle et de l'audiovisuel. Ils sont environ 25 000 recensés par la caisse des congés spectacles.

Bien souvent, ils sont tenus à l'écart des mesures sociales qui s'appliquent à l'ensemble des salariés. Nombre des droits syndicaux ne leur sont pas appliqués, tels ceux qui sont relatifs aux comités d'entreprise et aux délégués du personnel. Mais je pense aussi aux conditions d'application des « lois Auroux ».

Le problème de leur couverture sociale mériterait un examen. Un nombre important de ces salariés ont vu réduire au minimum, trente-six francs par jour, le montant de leur allocation de chômage.

Si les conditions de l'assurance chômage — douze mois de travail sur les dix-huit derniers mois — venaient à leur être appliquées, bien peu parmi eux pourraient y prétendre. De même leurs retraites ne prennent-elles en compte que les périodes de travail effectif.

Autre sujet d'inquiétude, il semble que l'ensemble des professionnels permanents et intermittents du spectacle risquent d'être exclus de la loi sur les trente-neuf heures dans la mesure où ils ne sont pas cités dans le projet de décret.

Il est urgent, monsieur le ministre, qu'il soit tenu compte de la spécificité de ces salariés intermittents dans l'élaboration de leur statut social. Je sais que vous n'y êtes pas insensible puisque vous avez vous-même créé l'année dernière, je crois, une commission chargée de réfléchir à « la condition sociale des artistes et personnels intermittents du spectacle ». Elle pourrait aboutir à la création d'une commission paritaire nationale du spectacle pouvant s'intéresser à tous les problèmes d'emploi de ces professions.

N'est-il pas temps de considérer avec une attention particulière les travaux de cette commission, au moment notamment où les négociations engagées sur le plan national entre employeurs et syndicats ne laissent pas d'inquiéter les milieux professionnels et artistiques ?

D'autres problèmes importants — relatifs à la fiscalité, par exemple, ou à la formation professionnelle — font également partie de ce dossier des intermittents qui, je le pense, saura trouver auprès du Gouvernement toute l'attention qu'il mérite. C'est de première urgence.

Ce projet de budget, à l'image de l'action menée depuis trois ans par le ministère de la culture et le Gouvernement, est un bon budget. C'est pourquoi le groupe communiste le votera sans réserve, avec la détermination de prolonger sur le terrain du quotidien les avancées qu'il permet. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bœuf.

M. Marc Bœuf. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos sera très bref.

Qu'il me soit cependant permis, monsieur le ministre, d'exprimer ma satisfaction en constatant que, malgré ces temps de rigueur, votre budget progresse de près de 15 p. 100. Cette progression se traduit notamment par l'octroi d'une aide substantielle aux associations qui s'occupent d'archéologie et qui s'intéressent, en particulier, aux fouilles et à la restauration des monuments.

De nombreux jeunes s'intéressent de plus en plus à l'archéologie, et cette prise de conscience pour les valeurs que représentent notre patrimoine est très importante.

Monsieur le ministre, vous avez montré votre volonté de préserver ce patrimoine puisque jamais, depuis 1962, un grand effort n'avait été accompli en sa faveur.

Permettez-moi cependant de vous poser trois questions. Elu d'une région riche en monuments historiques, situés parfois dans de petites communes aux ressources modestes, je serais très heureux si vous pouviez nous préciser votre politique concernant la conservation des monuments historiques.

Quelle sera l'orientation de la politique de la direction du patrimoine en faveur de la relance de la production des matériaux de construction locaux ?

Enfin, quelle sera votre politique de formation professionnelle aux métiers de la restauration et de la réhabilitation du patrimoine ?

Notre sous-sol, qui est bien souvent soumis aux pillages les plus divers, doit, à mon avis, être également préservé. C'est la raison pour laquelle je déposerai dans quelques jours sur le bureau du Sénat une proposition de loi concernant les détecteurs de métaux.

Je voudrais aussi rappeler votre volonté de créer et de développer des liens entre l'économie et la culture. Rechercher le rapprochement entre les deux cultures est votre ambition ; à cet égard, je dois reconnaître que les premiers colloques culture-entreprises, qui ont été organisés notamment en Aquitaine, ont déjà porté leurs fruits.

Enfin, monsieur le ministre, un effort de décentralisation a été entrepris par votre ministère depuis 1982, grâce à des conventions signées entre l'Etat et les régions, entre l'Etat et les départements, entre l'Etat et les villes.

Ainsi, il me plaît de souligner votre participation à la création d'un « centre de la pierre » à Bordeaux, avec le concours de la région Aquitaine, du département de la Gironde et de la ville de Bordeaux. Nombreux sont les élus qui souhaitent vivement que cet effort soit poursuivi et enrichi.

En tout cas, cette décentralisation ne peut se faire que par un dialogue constant entre votre ministère, vos services et les élus concernés. Avant toute création, avant toute action lancée en province, il est souhaitable que les élus soient consultés car, étant sur le terrain, ils savent mieux si les initiatives locales sont sérieuses ou si elles ne le sont pas.

En conclusion, le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, permettra de poursuivre la politique que vous avez définie à votre arrivée au ministère de la culture. C'est pour cette raison que le groupe socialiste vous apportera toute sa confiance. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Arzel.

M. Alphonse Arzel. Monsieur le ministre, à cette heure avancée de la nuit, je souhaiterais attirer votre attention sur quelques points et obtenir quelques précisions sur trois sujets, avant d'évoquer très rapidement un problème qui me tient à cœur et qui concerne l'animation culturelle en milieu rural.

La première question a trait à la situation de la Bibliothèque nationale. De nombreux articles se sont fait l'écho des difficultés que rencontre actuellement cette institution prestigieuse, qui, faute de personnel ou à la suite d'une décision regrettable émanant de la direction, ne satisfait plus à la demande des intellectuels et des chercheurs.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire connaître au Sénat les mesures que vous avez prises ou que vous comptez prendre pour qu'il soit remédié à cet état de fait.

Ma deuxième interrogation est relative à la fiscalité des écrivains. L'un d'entre eux suggère que soient adoptées les dispositions pour les écrivains âgés percevant des pensions en même temps que des droits d'auteurs. Mon interlocuteur suggère que les écrivains puissent, dans ce cas, opter pour la déclaration de leurs droits d'auteur dans la catégorie de bénéficiaires non commerciaux.

Je suis prêt, si vous le souhaitez, à vous soumettre le cas précis qui justifie mon intervention, afin qu'elle contribue à nourrir votre réflexion et celle de votre collègue M. le ministre de l'économie et des finances sur la fiscalité applicable aux « hommes de plume ». D'ores et déjà, je souhaiterais savoir si vous envisagez des initiatives dans ce domaine.

Mon troisième sujet de préoccupation concerne le parc d'Ermenonville, qui abrite la dernière demeure de Jean-Jacques Rousseau. A la suite de la décision du tribunal de grande instance de Paris prononçant la liquidation des biens du Touring Club de France, se pose un problème grave. Que vont devenir le parc Jean-Jacques-Rousseau et le domaine d'Ermenonville ? Je n'insiste pas sur le témoignage vraiment exceptionnel de l'art des jardins de la fin du XVIII^e siècle que cet ensemble constitue, ni sur l'intérêt touristique qu'il suscite auprès des Français comme des touristes étrangers, en particulier des Suisses et des Britanniques.

Les collectivités locales en particulier, le conseil général de l'Oise et le comité départemental de tourisme de ce département sont légitimement préoccupés par les conséquences possibles de la décision du tribunal de grande instance de Paris.

La sauvegarde de ce patrimoine qui appartient à notre pays est indispensable et je souhaite que vous donniez au Sénat de la République, l'assurance que tout sera mis en œuvre pour que

le parc Jean-Jacques Rousseau et le domaine d'Ermenonville puissent continuer à être un lieu privilégié de tourisme et, pour ce faire, puissent rester dans le domaine public.

Telle est la question que je pose au nom de notre groupe en général et, bien entendu, au nom de mon excellent collègue M. Michel Souplet, sénateur de l'Oise.

Enfin, je souhaiterais vous faire part brièvement de mon inquiétude concernant la situation culturelle en Bretagne. A la suite de la convention passée entre la région Bretagne et l'Etat, nous étions en droit d'attendre l'attribution d'une somme de 9 200 000 francs, au titre de l'année 1983. En réalité, nous n'avons perçu, à ce jour, que 2 250 000 francs. A quelques jours de la fin de l'année, vous comprendrez notre inquiétude, à moins que vous ayez réservé au Sénat, monsieur le ministre, l'annonce d'une nouvelle très attendue.

Dans un autre domaine, le département du Finistère devait recevoir une somme de 756 000 francs pour le musée départemental d'art breton de Quimper. Or, rien n'a été perçu dans notre département à ce titre.

Les crédits alloués aux bibliothèques municipales n'ont pas varié depuis trois ans, ce qui représente une diminution sensible de l'aide qui leur était affectée. Mais, je déplore surtout l'absence de crédits provenant du fonds d'intervention culturelle pour les unions locales d'animation en milieu rural dont je suis le responsable régional.

J'attache une importance particulière à l'effort culturel qui est fait en Bretagne, plus précisément en milieu rural. Je me propose de déposer une question orale avec ou sans débat sur le bureau du Sénat, afin d'évoquer cette question lors de la session de printemps.

Je tenais toutefois à attirer, dès maintenant, votre attention sur ces différentes questions et je vous remercie, monsieur le ministre, mes chers collègues, de votre attention. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Vidal.

M. Marcel Vidal. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la meilleure réponse que vous pouvez apporter à ceux qui proclamaient ici et là que les excellentes dispositions du Gouvernement en matière de budget culturel allaient rapidement s'essouffler, ce sont les chiffres.

En effet, cette année encore et, globalement, le budget de votre département ministériel est en augmentation de plus de 15 p. 100, alors que la progression moyenne des dépenses de l'Etat est, pour l'année 1984, de 6,3 p. 100.

Deux repères montrent bien l'effort du Gouvernement dans le domaine de la culture : en 1981, le budget de la culture représente 0,47 p. 100 du montant des dépenses de l'Etat ; en 1984, la part de votre budget est de 0,84 p. 100. Quelquefois, monsieur le ministre, devant les attaques sans fondement ou les *a priori*, il est bon de citer des chiffres simples, clairs et compréhensibles par tous.

M. Maurice Schumann. Le rapporteur les a cités, comme vous venez de le faire.

M. Robert Schwint. Il a le droit de les citer, lui aussi.

M. Marcel Vidal. Je vous remercie. Cette mise au point terminée, je souhaiterais, monsieur le ministre, m'interroger avec vous sur trois des actions que mène le ministère : les politiques du patrimoine, de la musique et les dispositions prises en matière de relations extérieures.

S'agissant des politiques du patrimoine, les indications chiffrées montrent que vous maintenez l'effort financier tant pour l'entretien des monuments historiques et des bâtiments civils, dont les crédits sont en légère augmentation de 1,94 p. 100, que pour les travaux de restauration.

En revanche, il apparaît que les crédits relatifs à la sauvegarde des édifices culturels non protégés présentant un intérêt architectural et situés en milieu rural ne progressent pas d'une année sur l'autre. Deux raisons peuvent expliquer cette timidité nouvelle.

Tout d'abord, et c'est la première hypothèse, les élus et les associations du monde rural ne connaissent pas l'existence de l'aide de l'Etat n'osent pas entreprendre les travaux de restauration, en raison du coût insupportable de ces derniers par la collectivité communale aux moyens financiers si faibles. Ces élus et ces associations ne se sont pas adressés à vous et, devant ce nouvel état de fait, vous avez préféré ne pas poursuivre la progression des crédits mis à la disposition de la sauvegarde.

Ensuite, deuxième hypothèse, vous avez souhaité une réorientation de ces crédits. Monsieur le ministre, au moment où tant de colloques et de réunions traitent de l'identité de nos régions, il serait vraiment contradictoire que votre département n'aide pas à préserver un lieu privilégié du tissu de l'identité et qui est le lieu du culte. Il est partie intégrante de l'histoire du

pays — comme l'ont dit dans les campagnes — il a servi de cadre aux rites de la vie sociale et affective. Bref, il compose l'un des éléments de l'identité.

A ce seul titre, l'aide de l'Etat à ces entreprises de sauvegarde se justifie amplement.

Il est un deuxième aspect de la politique du patrimoine que je souhaiterais soulever : celui de l'animation de la vie de ce patrimoine. Nous en avons fini, monsieur le ministre, avec la conception purement contemplative — les mauvais esprits diront « passive » — du patrimoine.

Le patrimoine est source de vie et présente des aspects économiques non négligeables. Aussi, dans ce domaine, il me semble que la caisse nationale des monuments historiques et des sites a un rôle nouveau à jouer. Cette animation au sein du patrimoine doit être le point de rencontre de l'intérêt architectural, bien sûr, mais aussi d'une présence musicale et d'une activité touristique mesurée et adaptée.

Les premières initiatives de la caisse nationale doivent être encouragées, car la maxime essentielle est de faire sortir le patrimoine du ghetto culturel dans lequel on l'a trop longtemps et complaisamment enfermé.

L'approche du patrimoine est un des symboles du renouveau culturel de notre pays. Des secteurs différents, mais complémentaires de la vie sont concernés. Sachons les rassembler tous pour donner au patrimoine les meilleures conditions de son animation.

J'en arrive au deuxième point de mon exposé : la politique musicale. Le budget de l'enseignement et de la formation musicale est en augmentation de 8 p. 100. Plus précisément, la participation de l'Etat dans le cadre de l'aide aux formations instrumentales et symphoniques progressent de plus de 9 p. 100. Ce dernier chiffre est encourageant, surtout pour les élus et les mélomanes de la région Languedoc-Roussillon, qui attendent avec impatience la régionalisation de l'orchestre de Montpellier Languedoc-Roussillon.

Cet orchestre joue aujourd'hui dans notre région un rôle de catalyseur. Très souvent sollicité, il rend visite, quelquefois dans des sites inattendus, aux petites et moyennes villes du Languedoc et du Roussillon. Cela ne l'empêche pas de participer à des festivals renommés, tels que celui de Prades, où il affronte un auditoire difficile et averti.

La régionalisation de l'orchestre de Montpellier Languedoc-Roussillon serait aussi une manière de confirmer la situation de premier ordre de l'orchestre dans un espace où les écoles de musique, et plus généralement l'activité et la diffusion musicale, vivent à un rythme de sensibilisation très intense.

Ces écoles de musique, monsieur le ministre, se voient confrontées à la détermination du statut de professeur. L'absence de statut de professeur n'est pas, assurément, un facteur positif pour le développement et la cohérence des écoles de musique en milieu rural.

Je sais que l'année 1984 doit voir se dérouler la première session du diplôme d'Etat de professeur de musique, diplôme institué cette année. Certes, le diplôme ne sera pas une obligation pour enseigner tant dans le secteur public que dans le secteur privé, mais au moins sera-t-il un moyen pour repérer les références des postulants.

Enfin, j'indiquerai que tous les responsables communaux espèrent que les travaux communs des ministères de la culture et de l'intérieur sur la définition d'un statut réel des fonctions de l'enseignement musical permettront d'éclaircir les responsabilités des uns et les devoirs des autres. C'est à ce prix que l'enseignement musical gagnera en qualité.

Compte tenu du rôle que la culture est conduite à jouer dans notre société, nous n'avons pas le droit d'assister, muets et inactifs, à un enseignement de la musique qui soit désorganisé, sans axes de contrôle sûrs et reconnus tant par les collectivités publiques que par les enseignants. C'est avec beaucoup d'attention que les élus suivent les progrès de la réforme dans le domaine de la politique musicale.

Le troisième et dernier point de mon intervention concerne le projet culturel de la France dans son adresse au monde qui l'entourne. C'est ici que se rencontrent les aspects économiques du projet culturel. Donnée essentielle du budget que vous présentez aujourd'hui, le thème des industries culturelles n'est plus une référence facile, à laquelle on s'accroche à la fin des interventions lorsque la matière manque ; les industries culturelles sont au cœur de notre projet et elles animent le projet culturel de la France.

Ayant été personnellement chargé par MM. les présidents Tailhades puis Capdeville d'une mission préparatoire à l'établissement de relations culturelles et économiques entre la région Toscane et la région Languedoc-Roussillon, j'ai pu mesurer récemment à quel point les secteurs économique et culturel sont plus interdépendants qu'antinomiques.

Ce projet, qui s'appuie sur les spécificités et les virtualités des deux entités régionales, tente de bâtir un réseau de relations originales et solidaires.

Il est un domaine qui intéresse plus particulièrement votre ministère, il concerne la démarche qu'envisagent les éditeurs du Languedoc et du Roussillon qui veulent aller présenter chez nos amis toscans leurs productions. Je ne reviendrai pas sur l'effort qu'accomplit le ministère de la culture pour aider l'exportation du livre français. L'initiative de la région Toscane et de la région Languedoc-Roussillon me paraît correspondre à ce souci de ne pas réaliser de césure entre le monde de la culture et la culture du monde.

C'est un grand dessein, monsieur le ministre, que celui de réconcilier l'économie et la culture. Toutes vos initiatives prouvent, si besoin en était, que, dans ce monde, les appuis et les encouragements ne manquent pas. La France, aujourd'hui, se distingue par une politique culturelle originale et digne. L'objectif est noble : il s'agit d'assurer le rayonnement de notre pays tout en respectant les identités qui nous entourent. Certes, l'on peut reprocher ici une baisse de crédits, là une timidité financière regrettable ; pourtant, je crois qu'il faut, monsieur le ministre, mes chers collègues, assurer entre les citoyens les correspondances essentielles qui les épanouissent. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, M. Béranger applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le ministre, en tant que dernier orateur inscrit dans cette discussion générale, je ne voudrais pas retarder davantage le plaisir de vous entendre. Je me bornerai donc à vous poser quatre questions qui concernent toutes l'action internationale de votre ministère.

Vous avez rappelé, ainsi que plusieurs intervenants, notamment M. Miroudot, que l'une des priorités du budget qui nous est présenté est constituée par les grands programmes parisiens : 350 millions de francs de crédits de paiement pour Orsay ; 100 millions de francs pour le Grand Louvre ; 125 millions de francs pour l'Opéra de la Bastille, dont M. Taittinger a parlé avec une certaine ardeur ; 100 millions de francs pour la salle de rock de Bagnolet — idée originale — 260 millions de francs pour le parc de La Villette.

Tout cela est très intéressant, mais je ne puis m'empêcher de comparer ces dotations impressionnantes à l'indigence totale d'un autre budget que nous avons examiné récemment, celui des relations culturelles extérieures.

Je sais bien que chacun doit cultiver son propre jardin et se préoccuper d'abord de ce dont il est directement responsable. Mais ne vous semble-t-il pas, monsieur le ministre, que la culture forme un tout, et que si les efforts les plus considérables sont limités à l'hexagone, notre culture ne pourra connaître le rayonnement qui doit être le sien dans le monde ?

Dois-je rappeler qu'en raison de l'extrême faiblesse du budget des relations culturelles extérieures aucun poste ne sera créé hors de France, que des instituts et des centres culturels fermeront et ne pourront être remplacés que par une organisation privée, au demeurant fort respectable — l'Alliance française — tout cela par manque d'argent et par nécessité de réaliser des économies ?

Dois-je rappeler aussi que l'on prévoit la suppression de 150 postes d'attachés linguistiques à l'extérieur ? Certes, cela ne vous concerne pas directement, mais n'êtes-vous pas intéressé au premier chef à la défense de la langue française ?

Dois-je comparer ces 935 millions de francs d'investissements qui sont envisagés et que je qualifierai de somptuaires — quel que soit leur intérêt, d'ailleurs — aux 21 millions de francs accordés pour le monde entier, en subventions de fonctionnement, à l'ensemble des écoles françaises de l'étranger ?

On constate là, me semble-t-il, une disparité totale et ma première question, monsieur le ministre, sera la suivante : face à cette disproportion et au danger qu'elle fait courir à notre culture dans le monde, le Gouvernement ne devrait-il pas s'efforcer d'instaurer un meilleur équilibre entre les crédits accordés aux relations culturelles extérieures et les dotations octroyées à la culture à l'intérieur du pays ! Selon moi, les deux devraient aller de pair.

Certes, vous allez me répondre que votre ministère se montre très actif dans le domaine international. C'est la vérité.

Il l'est sur le plan intérieur : vous avez mentionné aujourd'hui la création d'un théâtre de l'Europe et il a été question l'an passé d'une maison des cultures du monde. A ce sujet, je dois vous faire part de mon étonnement : nul, semble-t-il, n'en parle plus maintenant, et rien ne figure à cet égard dans le projet de budget.

C'était l'une des grandes idées que vous aviez énoncée voilà deux ans ; que devient-elle !

Vous allez réunir à Paris des états généraux de la culture. Soit. Dans votre budget, 50 millions de francs sont prévus pour la création d'un institut du monde arabe. Je me demande, d'ailleurs, s'il n'aurait pas été préférable que ces 50 millions de francs figurassent au budget des relations extérieures. Cela rejoint ma première question.

Vous avez organisé des expositions d'artistes étrangers qui sont tout à fait valables. Je pense, notamment, à l'exposition Turner qui a eu lieu récemment au Grand Palais. A cette occasion, je vous remercie d'avoir l'extrême obligeance de toujours convier un bon nombre de parlementaires à venir contempler vos réalisations ; ils s'y rendent avec plaisir.

J'ai noté que vous patronniez en ce moment l'exposition d'un jeune sculpteur américain, Richard Serra, non seulement au centre Georges-Pompidou mais aussi dans les jardins publics de la capitale.

Si vous me permettez une parenthèse rapide à ce propos, je me demande si cette espèce de masse métallique incurvée, rouillée artificiellement, que vous avez placée juste à l'entrée des jardins des Tuileries, entre le bel ordonnancement des escaliers de Le Nôtre et près des chevaux ailés de Coysevox et des sculptures de Guillaume Coustou, est réellement à sa place. Certes, il reste encore un espace d'environ un mètre pour apercevoir, d'un côté, l'Obélisque et, de l'autre, le Carrousel, mais je me demande si cette œuvre étrange avait bien sa place près de la Concorde.

Cela dit, je comprends qu'elle ne sera là que le temps de l'exposition que vous patronnez et qu'ensuite vous nous rendrez la belle perspective des Champs-Élysées que le monde entier vient admirer à Paris. Par conséquent, nous ne saurions vous en vouloir trop.

Cependant, ce fait m'inspire une réflexion. Nous nous interrogeons parfois sur le choix qui est le vôtre de jeunes artistes, étrangers pour la plupart et américains notamment. Certes, depuis votre discours de Mexico, nous savons à quel point vous êtes attentif à l'envahissement des productions d'outre-atlantique dans tous les domaines, notamment dans celui de l'audiovisuel ; mais il semble que vous soyez moins sévère s'agissant des arts ou du théâtre.

A cet égard, puis-je me permettre de remarquer que certains de vos choix nous plongent dans une certaine perplexité ? J'aurais aimé vous poser une question à ce sujet — cela aurait été la deuxième — mais, à cette heure avancée, je sais que vous n'aurez pas le temps de me répondre. Néanmoins, nous serions heureux si vous pouviez trouver davantage de jeunes artistes français auxquels pourraient être offertes certaines des énormes possibilités de votre budget.

Ces premières réflexions portaient sur votre action internationale intérieure ; j'en viens à votre action internationale extérieure. Je note avec satisfaction le financement du festival des arts à Nouméa, les subventions accordées à l'Académie de Rome, les prestations artistiques fort intéressantes — j'ai pu les voir — réalisées dans plusieurs villes des Etats-Unis et, surtout, votre gestion du fonds culturel du livre.

Depuis plusieurs années, ce fonds a été transféré du budget des affaires étrangères à celui de votre ministère, et nous sommes heureux de constater que sa progression continue. Les crédits avaient doublé en 1982 ; je souligne qu'ils s'élèvent aujourd'hui à 45 millions de francs, soit une progression de 14 p. 100, ce dont nous nous félicitons.

Mais ce que nous ne distinguons pas très clairement, monsieur le ministre, ce sont les grandes orientations de votre politique du livre ; peut-être pourriez-vous nous répondre brièvement sur ce point. En effet, nous avons malheureusement l'impression, à l'étranger, que les résultats ne sont pas encore à la hauteur des efforts que vous avez accomplis et des crédits dont vous avez pu disposer.

Vous avez confié certains de ces crédits à de grandes maisons d'édition. Je suis allé en Nouvelle-Angleterre où l'on m'a dit qu'une grande maison d'édition française aurait reçu 200 000 dollars — peut-être pourriez-vous m'indiquer si ce chiffre est exact — pour la création d'une librairie à Boston. (*M. le ministre fait un signe de dénégation.*) Dans le même temps, aucun effort analogue n'a été accompli à New York.

J'ai remarqué dans le projet culturel extérieur — je n'ose pas dire que vous en êtes l'un des inspirateurs, encore que, dans l'un de ses chapitres liminaires, on puisse nettement retrouver la direction que vous recommandez, depuis trois ans, pour une certaine forme de défense de notre culture à l'étranger, et bien que vos propos y soient cités — j'ai remarqué, dis-je, qu'est prévue la création d'un bureau du livre français à New York « pour permettre aux éditeurs français de mieux connaître leurs homologues américains ».

Je pense que ces contacts avaient déjà été pris, et espère que cette création d'un bureau du livre français ne va pas se borner à faire mieux connaissance avec les Américains. Il y a bien davantage à entreprendre ! Mais nous ne discernons pas clairement les mesures concrètes prises en ce domaine, alors qu'à l'étranger les livres demeurent, hélas ! trop chers et trop rares, et qu'ils parviennent bien trop tardivement dans les pays lointains.

Cela me conduit à vous poser ma troisième question : comment envisagez-vous cet effort si nécessaire d'une promotion plus rigoureuse du livre français à l'étranger ?

C'est dans le projet culturel extérieur que j'ai relevé cette initiative new-yorkaise ; or, je me demande si, dans ce domaine comme dans les autres, vous travaillez bien en liaison avec le ministère des relations extérieures. En effet, nous avons parfois l'impression, à l'étranger, que vos actions sont parallèles, voire répétitives, que, parfois, elles se recoupent et même se font concurrence. La coordination est-elle vraiment assurée à l'échelon le plus élevé des ministères ?

A cet égard, je me permets de vous rappeler, monsieur le ministre, que, jusqu'en 1981, existait un conseil interministériel des relations culturelles extérieures — C.I.R.C.E. — qui fonctionnait auprès du directeur général des relations culturelles du ministère des affaires étrangères. Or, ce conseil n'a pas été réuni depuis 1981. J'ai posé la question à M. le ministre des relations extérieures qui m'a répondu qu'il lui semblait tout à fait nécessaire de rétablir ce conseil. Est-ce bien là votre avis ? L'action des deux ministères va-t-elle être de nouveau coordonnée, comme nous pensons qu'elle doit l'être ?

Telles sont, monsieur le ministre, les quatre questions que je voulais vous poser afin — vous le comprenez bien — d'être mieux informé sur votre action internationale et de concourir à ce que nous souhaitons tous : une meilleure diffusion et un plus grand rayonnement de notre culture, non seulement en France, mais aussi hors de France. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur la travée des commissions.*)

M. Jack Lang, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jack Lang, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, notre débat, si riche et si précis, se trouve un peu sacrifié par l'heure tardive. Je m'efforcerais, néanmoins, de répondre aux questions qui m'ont été posées sans abuser de votre patience.

Je voudrais avant tout me féliciter, avec chacun d'entre vous, de la qualité générale de cette discussion qui a fait apparaître des questions précises, des propositions et des critiques le plus souvent concrètes. Le climat dans lequel notre débat se prolonge ce soir me réjouit beaucoup.

Je commencerai par répondre aux questions posées par les différents rapporteurs.

M. Miroüdot, tout d'abord, estime que les moyens du ministère de la culture se sont certes développés s'agissant des crédits mais ne se sont pas accompagnés, corrélativement, de créations d'emplois en nombre suffisant.

Je rappellerai simplement que la loi de finances pour 1982 avait créé 1 000 emplois supplémentaires, qui ont donc dû être pourvus au cours des trimestres suivants. Cela n'était pas négligeable pour un ministère qui était resté relativement modeste.

Le projet de loi de finances pour 1984 propose la création de dix emplois de conservateur de musée et dix emplois de personnels de recherche. Ainsi sont compensées, en période de stabilité absolue des effectifs de la plupart des administrations, les carences les plus flagrantes en terme de personnel.

Je ne méconnais pas, cependant, monsieur le rapporteur, qu'il existe, ici ou là, certaines insuffisances ; je pense en particulier à la lecture publique, notamment à la Bibliothèque nationale, et aux archives si l'on songe au problème que posera bientôt le développement de la cité interministérielle de Fontainebleau.

C'est la raison pour laquelle, dans ce contexte difficile, je procéderai, au sein de mon département, à des redéploiements, limités sans doute mais, je l'espère, efficaces. Je souhaite que l'année prochaine soit plus faste en matière de créations d'emplois au ministère de la culture.

Il est vrai que l'encadrement dans ce ministère est relativement modeste mais — et je le dis pour le vivre chaque jour — cette modestie est suppléée par l'enthousiasme, le dévouement, la compétence, la qualité des fonctionnaires qui, depuis deux ans, et pour beaucoup d'entre eux, depuis longtemps, se dévouent à cette tâche commune avec beaucoup de force. Je les en remercie comme vous-mêmes sans doute leur êtes reconnaissants pour le travail qu'ils accomplissent chaque jour, parfois au-delà même de leurs obligations statutaires.

S'agissant du patrimoine, monsieur Miroüdot, vous regrettez que la présentation de ce budget ne traduise pas toute la dimension des crédits qui sont affectés aux monuments historiques.

L'inscription à ce chapitre, dans des articles parfaitement identifiés — vous l'avez sans doute remarqué — des crédits relatifs à l'Institut du monde arabe et au parc de La Villette anticipe peut-être sur la notion de patrimoine monumental ; je peux vous en donner acte. Mais son unique objet est de ne pas alourdir à l'excès la nomenclature budgétaire. Je conviens qu'à l'avenir il serait souhaitable que cette volonté de simplification s'articule avec un souci de présentation qui permette aux lecteurs, et d'abord aux parlementaires, d'identifier immédiatement et aisément les différents composantes des chapitres.

M. Schumann, le rapporteur spécial, m'a interrogé sur de nombreux points. Je réserve mes réponses sur les théâtres nationaux, les grands projets et les associations au moment de la discussion des amendements qu'il a bien voulu présenter.

Pour la Bibliothèque nationale, ma réponse rejoindra celle que j'ai apportée à M. Miroüdot. J'ajouterai cependant qu'un concours par anticipation va être très prochainement organisé pour pourvoir les 100 emplois actuellement vacants, vacances dues à l'application de la loi du 11 juin 1983. Ce concours permettra, je l'espère, d'améliorer la sécurité et de répondre à l'afflux considérable de documents dû au dépôt légal, que vous souligniez tout à l'heure, monsieur le rapporteur.

L'annexe Vivienne-Petits-Champs, en cours de réalisation, est précisément conçue pour décongestionner les immeubles de la rue Richelieu et pour faciliter, par conséquent, une meilleure organisation de l'accueil des lecteurs.

Depuis 1981, date à laquelle cet établissement prestigieux a été placé sous la tutelle du ministère de la culture, la subvention dont il bénéficie a été multipliée par deux, tandis que, en 1982 et en 1983, le nombre des emplois s'était très sensiblement accru. Depuis deux ans, la progression en crédits et en emplois de cet établissement est sans commune mesure avec la relative stagnation qui avait caractérisé sa gestion au cours des années passées. Il n'en reste pas moins vrai que nous devons encore faire un effort pour aller plus loin. Je suis très heureux, monsieur le rapporteur, que vous ayez cité des exemples d'autres pays. Nous devons avoir pour nos établissements nationaux les mêmes exigences que nos amis des Etats-Unis ou de Grande-Bretagne en ont à l'égard de leurs bibliothèques nationales.

S'agissant de la commission des avances sur recettes, j'ai tenté, à propos de la controverse sur la comptabilisation, de répondre à vos préoccupations.

Monsieur Schumann, vous avez manifesté votre inquiétude s'agissant des « emplois de développement culturel ». Sur ce point, il faut être précis. La politique de l'emploi culturel que nous avons inaugurée voici deux ans et demi a atteint quantitativement ses objectifs, en tout cas ses objectifs les plus manifestes, 4 300 « emplois de développement culturel » et 700 emplois sur des programmes spécifiques, livres, archives, patrimoines, radios locales.

A ces 5 000 emplois créés sous l'impulsion du ministère de la culture, il faut ajouter plus de 3 000 emplois d'initiative locale et de jeunes volontaires. En effet, le projet de loi de finances pour 1984 propose une économie de 99 millions de francs. Les emplois créés en 1981-1982 ont été aidés jusqu'à la fin de 1983 par une reconduction de l'aide de l'Etat pour une période maximale de douze mois ; 110 millions de francs avaient été prévus dans le budget de 1983 à cet effet.

Il était clairement convenu — je l'avais indiqué moi-même devant votre assemblée, et chaque fois j'ai pris la précaution d'en prévenir les bénéficiaires — que cette reconduction était exceptionnelle et qu'elle n'aurait pas lieu au-delà de 1983. Le renouvellement de l'aide était explicitement lié aux perspectives claires de prise de relais financiers en 1984 par d'autres partenaires : collectivités privées ou publiques. Sur ce point, monsieur le rapporteur, je vous indique que plus des deux tiers des emplois, initialement créés sous l'impulsion de l'Etat, ont été consolidés par des relais financiers de diverses sortes. Par conséquent, cette politique a largement porté ses fruits.

Notre rôle ne consiste pas à participer indéfiniment à la création d'emplois culturels, même si l'avenir peut faire apparaître, comme je le pense, de nouveaux besoins ; mais il faudra alors épouser la demande à mesure qu'elle se développera.

Néanmoins, un programme de 250 emplois sera préservé en 1984 ; il concerne en particulier les directions décentralisées de notre ministère. Tel est le premier point sur lequel vous m'avez interrogé.

S'agissant de la politique du fonds de création audiovisuelle, il est important qu'elle tende à encourager la création sous ses diverses formes. Toutefois, cette création peut concerner aussi

l'ensemble des activités placées dans la mouvance des activités du ministère de la culture. Un équilibre est à établir entre les créations pures et les créations liées aux activités des artistes et créateurs travaillant dans la mouvance du ministère de la culture. Je vous apporterai, tout à l'heure, quelques précisions sur le contrôle de la gestion des associations, puisque vous avez présenté un amendement sur ce thème. Je crois, monsieur Schumann, avoir répondu à toutes vos questions et je me réserve d'intervenir plus longuement, dans quelques instants, sur les amendements que vous présentez.

M. Carat, rapporteur pour avis, ainsi que d'autres sénateurs, ont manifesté leur inquiétude au sujet du projet Canal Plus.

Le ministère de la culture s'efforce d'éviter que ne s'installe une concurrence anarchique ou sauvage qui porterait préjudice au cinéma français. On ne comprendrait pas sinon l'utilité de l'effort qui a été accompli depuis deux ans par les professionnels comme par la puissance publique pour redonner à notre cinéma santé, vitalité et vigueur, y compris, dirai-je à M. le sénateur Habert, sur les marchés internationaux ; les derniers chiffres dont j'ai eu connaissance voilà quelques jours témoignent d'une progression des exportations des films français tout à fait intéressante. Par conséquent, il faut veiller à ce que vivent ensemble et le cinéma français et Canal Plus, qui offre, tout de même, des chances supplémentaires d'amortissement des films et de développement de la culture en France.

La commission de contrôle des films, en effet, peut faire l'objet d'une réforme. J'y avais songé voici deux ans, mais l'urgence ne s'imposait pas. La meilleure solution, sans doute, consistera à inclure quelques articles dans la future loi sur l'œuvre audiovisuelle qui, je l'espère, viendra devant vous au printemps prochain.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jack Lang, ministre délégué. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, j'ai moi aussi, posé le problème de la quatrième chaîne. Puis-je vous demander si vous ne croyez pas qu'il est impossible de traiter totalement ce problème sans se préoccuper simultanément — surtout après les déclarations qu'a faites M. Rousset devant la délégation parlementaire — du problème des réseaux de câblage et, éventuellement, des satellites. C'est sur le lien entre ces deux questions que je m'étais permis d'attirer votre attention.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Jack Lang, ministre délégué. Je m'en souviens, en effet, monsieur le sénateur et je vous prie de bien vouloir m'excuser de ne pas vous avoir répondu complètement.

J'estime comme vous que les divers modes de diffusion se trouvent étroitement liés. Je rappellerai que la doctrine du Gouvernement qui, je crois, est également celle de l'immense majorité des parlementaires et des professionnels, consiste à réserver — sur point personne le conteste — à la salle de cinéma la priorité des priorités. C'est, en effet, sur le marché des salles de cinéma qu'un film connaît, jusqu'à preuve du contraire, l'essentiel de son amortissement — près de 80 p. 100 sur le marché français. Il serait donc suicidaire pour notre cinéma national de ne pas réserver toutes ses chances à l'amortissement sur le marché des salles de cinéma.

Interviennent, ensuite, les autres modes de diffusion, selon un système hiérarchique ou chronologique qui doit, là encore, s'efforcer de préserver les diverses chances d'amortissement du film : la vidéo, Canal Plus, lorsque cette chaîne verra le jour, les réseaux câblés, ainsi que les chaînes de service public qui sont, au fond, les moins privilégiées.

Comme vous, monsieur Schumann, j'estime qu'il est indispensable, dès maintenant — le Gouvernement s'y emploie — de mettre au point des règles relatives au cahier des charges des réseaux câblés suffisamment claires et précises afin d'éviter à mon avis ce que les gouvernements successifs ont toujours bannis avec raison : l'anarchie et la concurrence sauvage.

Notre voisin italien, que nous aimons tous pour la richesse de sa culture et la vitalité de sa démocratie, a commis l'erreur, fatale pour son cinéma, d'accepter la multiplication anarchique des télévisions privées, multiplication qui a plongé ce pays dans une situation catastrophique et qui a ruiné l'un des cinémas les plus brillants du monde.

Quels que soient nos propres progrès, si aujourd'hui notre pays est le deuxième du monde sur le plan cinématographique après les Etats-Unis, c'est un peu grâce à l'Italie, qui a perdu son deuxième rang. Que les erreurs de nos amis nous éclairent

et nous invitent à être prudents, attentifs, organisés, de façon à éviter dans l'avenir la destruction de nos richesses par une concurrence trop brutale de nouveaux réseaux.

Je répondrai maintenant aux orateurs qui ont bien voulu m'interroger, d'abord à M. Taittinger. Au sujet de Canal Plus, je viens à l'instant de lui répondre. D'ailleurs, sur beaucoup de sujets, je suis d'accord avec lui.

S'agissant de l'Opéra de la Bastille, je répondrai plus précisément tout à l'heure, à l'occasion de l'examen de l'amendement présenté par M. Maurice Schumann.

Quant à la politique concernant le cirque, je dirai que beaucoup a déjà été entrepris par la création du cirque national Gruss. Mais d'autres mesures seront prises, qui seront mises au point au début de l'année prochaine. L'une d'entre elles est la création d'une école nationale du cirque à Châlons-sur-Marne.

M. le sénateur Caldaguès est probablement le seul intervenant qui, avec vigueur, a introduit en cette enceinte, aujourd'hui, l'esprit de polémique — pourquoi pas ? — et il m'appartient de répondre avec précision à ses questions. Il ne serait pas convenable, appartenant tous les deux à la même assemblée municipale, de saisir l'occasion de ce débat au Sénat pour nous jeter des chiffres à la figure.

Si j'ai été conduit à évoquer la situation de Paris, ce n'est pas, contrairement à ce qu'il croit, par volonté d'engager une polémique avec le maire de Paris. C'est simplement — je le dis et le redrai encore — pour dénoncer une profonde injustice.

En effet, depuis deux ans, poursuivant l'effort entrepris depuis la Libération, nous sommes engagés dans un effort sans précédent de décentralisation culturelle et nous avons décidé de réparer des injustices historiques.

Une mesure symbolique, parmi toutes celles que nous avons prises et à laquelle il faudra nous tenir, a consisté, dès la première année, à inverser l'ordre des facteurs : alors que 60 p. 100 des crédits étaient consacrés à Paris, ce sont aujourd'hui 60 p. 100 des crédits qui sont consacrés aux activités culturelles hors Paris.

Indépendamment des grandes réalisations dont nous parlerons tout à l'heure lorsque nous examinerons les amendements du président Schumann, l'effort de l'Etat à Paris demeure encore parfois trop important. Cet effort est d'ailleurs sans commune mesure avec celui que l'Etat entreprend dans d'autres villes de France, même si celui-ci s'est accru depuis quelques années.

A Paris, c'est le monde à l'envers. Alors que — vous le savez, messieurs les sénateurs-maires de villes de province — c'est généralement la commune qui assure la majorité des financements des compagnies théâtrales, des orchestres régionaux, des conservatoires, des bibliothèques, de l'ensemble des équipements culturels, à Paris — cette situation existe depuis de très nombreuses années — c'est souvent le contraire. L'orchestre de Paris, qui est naturellement un orchestre de grande qualité, mais face auquel certains grands orchestres régionaux n'ont pas à rougir, est financé à 60 p. 100 par l'Etat, alors que les grands orchestres régionaux, celui de Lille, celui de Toulouse, qui parcourent le monde avec un immense succès, sont pris en charge à 70 p. 100 et parfois à 80 p. 100 par la ville ou par la région.

L'Ensemble vocal de France, qui est installé à Paris, est financé aux deux tiers par l'Etat, alors que les crédits que la ville de Paris lui accorde sont en régression.

Pour le théâtre, la situation est la même. Aujourd'hui, l'Etat apporte aux activités théâtrales à Paris, hors théâtres nationaux, qui constituent une catégorie spéciale, 110 millions de francs, dans le même temps que la ville de Paris, toutes subventions comprises, accorde à ces mêmes activités 60 millions de francs.

Les maires des grandes villes, de même que ceux des petites ou moyennes villes de France savent bien que, dans leur commune, c'est exactement l'inverse et que, parfois, ils vont même jusqu'à prendre en charge 80 à 90 p. 100 des dépenses.

J'en viens aux arts plastiques ; il s'agit là d'une information fondée sur des chiffres incontestables. Depuis dix ans, dans cette ville qui est la capitale intellectuelle, non seulement de notre pays, mais de l'Europe — elle l'est de plus en plus ! — 3 000 ateliers ont disparu ou ont été détruits. Depuis deux ans, nous avons dû faire un effort supérieur à celui de la ville : 130 ateliers ont été implantés, en 1982 et 1983, à Paris, par l'Etat, soit, en deux ans, plus que la ville de Paris n'en avait implanté en six années ; je me réfère là à des chiffres donnés récemment par le maire de Paris.

C'est l'Etat — ce n'était pas normal ! — qui a racheté seul, sans le moindre centime de la commune, la Cité fleurie, où sont implantés 40 ateliers, lui permettant ainsi d'échapper à la destruction. C'est l'Etat encore qui, en ce moment même, attirant l'attention de la commune, s'efforce de sauver de la destruc-

tion les ateliers d'artistes de la rue du Saint-Gothard. Dans le même temps, les artistes expulsés des ateliers situés avenue Jean-Moulin ont été relogés provisoirement grâce à l'aide de l'Etat.

Puisque l'on évoque les arts plastiques, je dis — cela n'est d'ailleurs pas contestable — que la ville de Paris est la seule — je dis bien : la seule — grande ville de France à n'avoir pas d'école municipale d'arts. Les maires des grandes villes de France savent ce que représente comme charge dans leur budget municipal une école municipale des beaux-arts. Ainsi les Parisiens qui souhaitent entrer à l'école nationale des beaux-arts n'ont d'autre possibilité pour se préparer que d'aller travailler dans des écoles privées payantes.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je ne veux pas abuser de votre temps ni de votre patience. Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples. Ainsi, le théâtre privé est une institution typiquement parisienne, ce qui justifierait, par conséquent, que ce soit principalement la commune qui finance le fonds de soutien. Or, c'est le contraire ! C'est l'Etat qui apporte deux fois plus que la commune au fonds de soutien au théâtre privé.

Si je dis tout cela, c'est — je le répète — dans le souci, non pas d'engager une polémique, mais de poursuivre petit à petit un effort qui, je le reconnais, a été accompli depuis 1977 par l'actuelle municipalité, pour que la ville de Paris puisse remplir son devoir et être une commune de plein exercice, c'est-à-dire qu'elle soit placée sur un pied d'égalité avec l'ensemble des autres communes de France en ce qui concerne la contribution à la vie culturelle de ses habitants.

Si le temps ne nous était pas compté, je pourrais vous donner d'autres exemples. Je les fournirai à ceux qui le souhaiteront, mais je dirai tout de même quelques mots des archives municipales. Si vous saviez dans quel état elles se trouvent ! J'ai récemment eu sous les yeux une note du directeur général des archives comparant les archives municipales de la ville de Paris avec celles de la commune de Guéret, chef-lieu de la Creuse. Je ne suis pas sûr que la commune ayant le meilleur équipement ne soit pas celle de ce département, pourtant si démuné par ailleurs.

Mesdames et messieurs, je suis prêt, je le répète, à apporter d'autres informations, sans chercher à accuser qui que ce soit.

Ce que je souhaite de tout mon cœur, étant à la fois homme de province et élu de Paris, ce que je souhaite avec passion, c'est un rééquilibrage entre Paris et les villes de province.

Pour conclure sur ce point, je rappellerai cette donnée globale, qui n'est pas contestable et que je tire des chiffres énoncés par M. le maire de Paris : la dépense budgétaire pour la musique et pour la danse est, en moyenne, de 21 francs par habitant à Paris, alors que pour l'ensemble des villes de France elle dépasse 50 francs.

Le pourcentage global du budget de la ville de Paris est sans doute le plus faible de toutes les villes de France : 4 p. 100. Il est vrai que, récemment, on a changé de mode de comptabilité et l'on nous annonce 8 p. 100. Quand bien même il s'agirait de 8 p. 100 ! Je connais ici plusieurs maires de grandes villes et je sais très bien quels efforts ils entreprennent : 12 p. 100, 16 p. 100, 18 p. 100. Tout à l'heure, M. le maire de Besançon nous expliquait quelle était son action et plusieurs maires nous ont raconté avec beaucoup de précision quelles étaient leurs activités respectives.

Monsieur le sénateur Caldaguès, vous m'avez interrogé au sujet du parc des Tuileries. Avez-vous interrogé mes prédécesseurs avec la même vigueur ? Vous êtes-vous étonné du faible effort consacré, dans le passé, à l'entretien architectural du domaine du Louvre et des Tuileries ? En 1981, à mon arrivée au ministère, l'effort de l'Etat pour l'entretien de ce domaine s'élevait à 1 430 000 francs ; il est passé à 2 400 000 francs.

En effet, la situation n'est pas très satisfaisante. Je ne suis pas sûr que les autorisations aventureuses qui ont été données par tel prédécesseur en 1975 et 1976 d'organiser, pendant deux mois, des fêtes qui ont détruit une partie des sculptures, à ce jour non réparées, et des plantations n'aient été sans conséquence sur l'état de dégradation du parc des Tuileries. Les effectifs si peu nombreux se sont accrus depuis deux ans, mais nous avons l'intention, à l'occasion de l'opération « Grand Louvre », de redonner à ce parc toute sa beauté, toute son élégance et toute sa propreté.

Mais puisque vous engagez une polémique au sujet du parc des Tuileries, j'ai envie de vous interroger — mais ce n'est pas le lieu ici — sur l'état d'entretien de la place des Vosges, sur la saleté des rues et, puisque vous parlez du 1^{er} arrondissement, sur l'état des passages qui constituent tout de même une des originalités du centre de Paris, comme le passage Vivienne.

J'ai envie de vous demander aussi ce qu'attend la ville de Paris pour placer des sculptures sur les socles de la place de la Concorde, aujourd'hui vides, et de vous demander aussi dans quel état se trouvent tant d'hôtels du Marais prestigieux, aujourd'hui abandonnés et proches de la destruction, l'hôtel Donon, l'hôtel d'Albray, l'hôtel Saint-Aignan, qui devait abriter les archives municipales et dont les travaux de restauration ont été interrompus.

Mais je ne souhaite pas sur ce point remporter sur vous une bataille. Je souhaite que chacun, dans le cadre de ses compétences, fasse son devoir, inspiré par un seul souci, celui de préserver la beauté de cette ville, de donner à ses habitants les moyens de leur développement et de permettre progressivement à l'Etat de rééquilibrer la situation entre Paris et la province.

M. Michel Caldaguès. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jack Lang, ministre délégué. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Caldaguès, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Michel Caldaguès. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'accepter que je vous interrompe et je ne serai pas long par égard pour nos collègues à cette heure avancée.

M. Raymond Dumont. Conformément au règlement !

M. Michel Caldaguès. Vous avez, monsieur le ministre, déclaré que vous ne vouliez pas prolonger la polémique. Nous sommes cependant descendus à l'instant jusqu'à l'état de propreté des rues de Paris et cela à propos du budget de la culture. Mais je n'insisterai pas.

Je voudrais vous rappeler le mot bien connu de Disraéli : « Il y a trois degrés dans le mensonge : le mensonge, le satané mensonge et la statistique ». Car on peut faire parler les chiffres, mais les chiffres peuvent trahir les réalités.

M. Robert Schwint. C'est ce que vous avez fait.

M. Michel Caldaguès. Vous avez utilisé une vieille recette qui consiste à user de la rivalité Paris-province. Vous nous avez dit que vous aviez inversé la répartition des crédits de votre ministère entre Paris et la province. Je voudrais savoir comment vous calculez les chiffres car il y a, bien évidemment, dans l'action de votre ministère, des crédits qui, à Paris, concernent des établissements nationaux ou des actions de portée nationale...

M. Jacques Lang, ministre délégué. Bien sûr !

M. Michel Caldaguès. ... ou qui consistent dans des subventions à des activités dont la diffusion dépasse de beaucoup la vie locale à Paris. Allez dans n'importe quel théâtre, monsieur le ministre — je suppose que vous y allez quelquefois — et vous verrez quelle est la composition du public d'un théâtre parisien.

Vous ne pouvez pas imputer à Paris-commune la totalité des crédits qui s'adressent à Paris, y compris Paris-capitale. Je tenais à faire cette mise au point qui me paraît essentielle.

Un mot encore pour vous dire que si l'état des archives municipales n'est pas celui que l'on pourrait souhaiter, il faut vous rappeler, monsieur le ministre, que Paris est une commune de — relativement — plein exercice — puisqu'elle n'exerce pas les pouvoirs de police — depuis à peine sept ans et que la capitale a connu pendant plus d'un siècle une gestion préfectorale qui peut expliquer que des retards considérables aient été pris à l'époque où l'on dispensait très chichement les moyens permettant aux Parisiens d'avoir une vie locale et une vie communale normales. Je crois que ce rappel devait être fait.

M. le président. Monsieur Caldaguès, ce n'est plus une interruption, c'est une intervention ! Vous êtes en train de répondre à M. le ministre !

M. Michel Caldaguès. Je conclus, mais vous m'interrompez au meilleur moment, monsieur le président, puisque j'allais dire à M. le ministre de la culture qu'il y aura eu au moins un aspect positif dans cette controverse. En effet, contrairement à ce que j'ai pu lire dans un journal, qui n'est pas mon journal habituel, vous avez tout à l'heure évoqué l'effort qui avait été accompli en matière culturelle à Paris depuis 1977. Si ce débat n'avait permis, pour ce qui concerne Paris, que d'obtenir de votre part cette atténuation des propos que vous avez tenus ailleurs, je pourrais déjà m'en satisfaire dans une certaine mesure. (*M. Maurice Schumann applaudit.*)

M. Jack Lang, ministre délégué. D'un mot, je redis à M. Caldaguès que j'ai pris tout à l'heure la précaution, en citant les chiffres, de bien exclure les activités de portée nationale, les activités fonctionnant avec un statut national, comme les théâtres nationaux, ou le Centre national Georges-Pompidou. Il n'est pas question, en effet, de demander une participation à la ville de Paris, contrairement d'ailleurs à ce qu'avait fait jadis le Premier ministre Jacques Chirac. Il avait réussi à obtenir de la

ville de Paris — et rétrospectivement je l'admire — 10 millions de francs de participation au financement de l'Opéra de Paris.

Je suis toutefois d'accord avec vous : lorsqu'on compare les chiffres, il est tout à fait normal et raisonnable de distinguer ce qui est national et ce qui est proprement lié à Paris. Je vous apporterai, si vous le souhaitez, d'autres informations plus précises sur ce point.

Je voudrais répondre maintenant à d'autres sénateurs qui ont bien voulu m'interroger. Je voudrais remercier M. Schwint d'avoir décrit avec précision la vie artistique de sa commune et d'avoir montré ce qu'avait été l'action conjointe de l'Etat et de la ville.

M. Vidal s'est préoccupé des relations entre les cultures régionales de divers pays et m'a interrogé, en particulier sur le développement des relations entre la Toscane et le Languedoc-Roussillon en matière d'édition. Il n'y a pas d'interdit à l'établissement de relations particulières entre deux régions, ou entre des maisons d'édition ou des auteurs appartenant à deux provinces de deux pays voisins.

Pour le patrimoine culturel non protégé, c'est le Sénat qui, en 1981, a créé la ligne budgétaire le concernant, en la dotant d'un crédit de 15 millions de francs. En 1982, plus de 600 opérations ont pu être subventionnées ; en 1983 il y en a eu 500 ; le crédit budgétaire pour 1984 est de 19 millions de francs.

Je dirai à M. Vidal que l'orchestre de Montpellier a bénéficié de deux subventions du ministère en 1983. Cette participation le classe dès maintenant parmi les orchestres de région. Je pense que 1984 verra la consolidation de cette action en accord, évidemment, avec la région et la ville.

M. Bœuf m'a interrogé sur la politique du patrimoine, en particulier sur l'emploi des matériaux. Lui-même me paraît très informé puisqu'il a évoqué, à propos de l'Aquitaine, le développement d'une filière « pierres régionales » et le projet de création d'un centre régional de la pierre.

Pour ce qui est de la fiscalité pour les monuments historiques, nous y travaillons en ce moment, en espérant pouvoir mettre au point pour la prochaine loi de finances un système qui serait favorable aux demeures privées.

M. Marson s'inquiète de l'ouverture de l'ensemble de nos réalisations à de nouveaux publics. Je partage sa préoccupation ; son souci d'établissement de relations avec les petites entreprises est partagé par le ministère de la culture. Je retiens sa proposition de réunions qui permettraient d'approfondir la réflexion sur ce thème.

M. Arzel s'est montré préoccupé par la situation du parc Jean-Jacques-Rousseau. Vous le savez, il est en partie protégé au titre des monuments historiques et possède en même temps le caractère particulier d'être un terrain de camping et de loisirs touristiques. J'ai été sensible au problème posé par la disparition du Touring-Club de France et à ses conséquences sur la propriété, l'entretien et l'ouverture du parc Jean-Jacques-Rousseau. C'est pourquoi j'ai demandé à mes services d'ouvrir une concertation sur le devenir du parc avec tous les partenaires intéressés, les collectivités locales, les associations et les professionnels du tourisme. Je connais personnellement ce très beau site et je pense, comme vous, que nous devons tout faire pour en préserver, autant que possible, l'intégrité.

M. Habert, comme toujours et avec raison, fut un éloquent porte-parole du rayonnement français à l'extérieur de nos frontières. Le temps me manque pour répondre à chacune de ses questions et je dirai simplement que la politique du livre français à l'étranger ne relève pas seulement du ministère de la culture. En effet, elle est conduite en liaison avec la direction générale des relations extérieures.

Par ailleurs — vous l'avez rappelé — le fonds culturel du livre est l'un des instruments de cette politique. Son action a été précisée à la suite de consultations avec les professionnels et je dois vous dire que la situation du livre français connaît, sur plusieurs marchés, des améliorations assez sensibles.

Je vois, par exemple, à travers les chiffres dont j'ai eu connaissance récemment, que la diffusion du livre français en Amérique latine, en particulier au Brésil et en Colombie, s'améliore considérablement. A la suite d'un voyage que j'ai entrepris moi-même en Colombie, le gouvernement de ce pays a accepté le projet d'un éditeur français de créer une société de coédition avec des éditeurs colombiens, ce qui ouvrira à la France le marché des pays voisins.

La situation s'améliore aussi en Asie et en Afrique. Si vous le souhaitez, je vous ferai parvenir un inventaire détaillé des actions menées et de leurs résultats.

Je n'ai sans doute pas, au passage, répondu à toutes les questions. Aussi, si tel ou tel d'entre vous souhaite obtenir sur-le-champ une réponse, je suis à sa disposition.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je souhaitais vous dire en réponse aux questions posées. Je crois que le temps est venu, monsieur Maurice Schumann, d'engager la discussion sur les amendements que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la culture et figurant aux états B et C, ainsi que deux amendements tendant à insérer chacun un article additionnel après l'article 105 bis.

J'ai le devoir d'attirer l'attention du Sénat quant à l'incidence de la durée de votre débat sur l'horaire des séances de demain et d'après-demain.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 212 522 648 francs. »

Par amendement n° 194, M. Schumann, au nom de la commission des finances, propose de réduire ces crédits de 5 945 922 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai toutes les raisons d'être bref puisque j'ai développé mon argumentation en présentant tout à l'heure mon rapport.

Je rappelle mon idée centrale. Il ne s'agit en aucune manière, pour la commission des finances, de mettre en cause les créateurs, c'est-à-dire les animateurs du Théâtre national de Chaillot, du Théâtre national de l'Odéon, du Théâtre national de l'Est parisien et du Théâtre national de Strasbourg et cela pour deux raisons : la première, nous reconnaissons leurs mérites ; la seconde, ces questions ne nous concernent pas directement.

Mais je me dois de placer l'autorité de tutelle devant nos responsabilités communes, celles-là mêmes qui ont été soulignées par deux rapports, un rapport du contrôleur financier, que j'ai résumé, et un rapport de l'inspection générale des affaires sociales, qui a mis en évidence un certain nombre de pratiques.

Le président Jean-Pierre Fourcade, mon prédécesseur, avait demandé communication des accords de travail des personnels de ces théâtres, mais il n'avait pas, au moment où j'ai pris le relais, obtenu ces documents. Alors, vous allez me dire : vous ne voulez aucun mal à ces quatre théâtres, mais vous voulez diminuer leur dotation de quelque 6 millions de francs ou, plus exactement, vous voulez les priver d'une somme qui correspond à l'ajustement de leurs subventions de fonctionnement.

Ma réponse est extrêmement simple et je la fais au nom de la commission des finances qui a adopté mon amendement en pleine connaissance de cause. Notre but est de permettre au ministère de la culture de faire le point des mesures de redressement financier qui s'imposent d'après le double témoignage des fonctionnaires les plus élevés en grade de deux administrations publiques. Il appartiendra au Gouvernement, ensuite, de présenter au Parlement, lors de la discussion d'une loi de finances rectificative qui ne manquera pas d'intervenir, de nouvelles propositions d'octroi de dotations à ces établissements.

Sous le bénéfice de ces observations, je demande au Sénat de bien vouloir réserver un avis favorable à cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jack Lang, ministre délégué. M. le rapporteur spécial a bien spécifié, tant dans son texte écrit que dans son intervention orale, qu'il ne met pas en cause le montant des subventions attribuées aux théâtres nationaux. Ceux-ci remplissent une mission difficile et risquée de création artistique à laquelle se surajoute un impératif économique et social de modération tarifaire.

Il est donc normal que l'Etat subventionne les établissements dont les recettes propres sont, par définition, plus restreintes que celles d'autres établissements. Je précise que le prix des places dans ces théâtres est étroitement contrôlé et qu'il est en moyenne deux fois moins élevé que celui qui est pratiqué dans les théâtres privés afin de permettre à un plus large public d'assister aux spectacles.

Je note également, monsieur le rapporteur spécial, que le montant des subventions accordées aux théâtres nationaux n'a pas connu, depuis 1981, une hausse tellement sensible. Dans le cadre des augmentations générales dont mon ministère a bénéficié, les crédits affectés à ces établissements sont sans doute ceux dont la progression a été la plus modeste.

Monsieur Schumann, vous évoquiez dans votre rapport le théâtre de Chaillot et la forte hausse des subventions que ce théâtre a reçue depuis l'arrivée de M. Antoine Vitez. Cela n'a pas été de mon fait, ces dispositions ont été prises par mon prédécesseur !

M. Robert Schumann, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. Jack Lang, ministre délégué. Pour ce théâtre, j'ai tout simplement, depuis trois ans, actualisé la subvention qui lui était précédemment accordée.

Monsieur Schumann, vous avez également évoqué le rapport d'un inspecteur général des affaires sociales. C'est à ma demande que ce rapport a été établi. Or, comme vous le savez, mes collaborateurs et moi-même, nous sommes toujours très préoccupés de la gestion rigoureuse des fonds publics. Nous aurons donc l'occasion, à l'avenir, comme nous l'avons fait à diverses reprises, de demander, ici à l'inspection des finances, là à l'inspection générale des affaires sociales, ailleurs à tel ou tel corps d'inspecteurs, de procéder à des contrôles. Je souhaite cependant qu'il soit convenu que des contrôles réclamés par nous ne puissent ensuite être invoqués contre nous ; ils doivent au contraire être le gage de la bonne gestion à laquelle nous sommes attachés les uns et les autres.

Je vais vous donner à l'instant un témoignage de ce souci de gestion attentive — j'espère qu'il vous rassurera, monsieur le rapporteur spécial — à propos non pas de la loi de finances que nous discutons actuellement, mais de la gestion de l'exercice 1983. Nous avons réussi par divers contrôles à faire réaliser des économies aux différents théâtres, en particulier au théâtre de l'Odéon. J'ai ainsi le plaisir de vous annoncer que, à l'issue de l'exercice budgétaire, ce théâtre aura réalisé une économie de plus de 1 500 000 francs.

Je ne peux donc pas accepter votre proposition, qui conduirait à enfermer les théâtres de manière artificielle dans une enveloppe qui ne pourrait pas être respectée. Même si je suis en accord avec vous sur beaucoup de points, je préfère continuer à agir comme nous l'avons fait, dans l'esprit que vous avez défini, monsieur le sénateur, c'est-à-dire avec le souci d'assurer un meilleur contrôle et une meilleure gestion.

Je préfère, en fin d'exercice 1984, avoir l'occasion de vous faire une bonne surprise, comme je vous la fais aujourd'hui en vous annonçant cette économie réalisée en 1983, plutôt que de nous enfermer à l'avance dans une évaluation de subventions qui ne serait ni raisonnable ni réaliste.

En effet, je le répète, l'effort que j'ai accompli depuis trois ans a consisté simplement à actualiser les subventions qui existaient à mon arrivée.

Personne ne comprendrait que l'on pénalise aujourd'hui des établissements qui, dans le cadre des augmentations d'ensemble, n'ont pas été favorisés, bien au contraire.

Monsieur le sénateur, je souhaite que, informé de l'effort d'économie très important accompli cette année par plusieurs de ces théâtres nationaux et, en particulier, par l'Odéon, théâtre de l'Europe, vous acceptiez de retirer cet amendement.

M. Jacques Carat, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jacques Carat, rapporteur pour avis. Je ne peux pas suivre les conclusions de M. le rapporteur spécial. J'ai indiqué tout à l'heure que la progression des crédits des théâtres nationaux était très faible, cette année, puisqu'elle varie de 5,4 p. 100 à 5,8 p. 100, mis à part l'Odéon qui, comme je l'ai expliqué, inclut maintenant le théâtre de l'Europe.

Si l'on suivait les conclusions de M. Schumann, qui me paraissent d'une gravité exceptionnelle par rapport aux raisons qui les motivent, cela aboutirait à priver les crédits de ces théâtres de la maigre actualisation et, par conséquent, à diminuer en francs constants les sommes dont ils peuvent disposer.

Certes, M. Schumann dit que ces sommes pourront être rétablies à l'occasion d'une loi de finances rectificative. Mais, en attendant, ces théâtres vivront très difficilement.

L'intervention de M. Schumann est motivée par le rapport du contrôleur financier qu'il juge particulièrement sévère. Je dois être d'une nature plus indulgente car, ayant lu ce rapport, je ne le trouve pas d'une sévérité si exceptionnelle. Le devoir d'un contrôleur financier est de relever tout ce qui lui paraît un peu laxiste, ce qui ne l'amène pas toujours à se placer dans les conditions particulières dans lesquelles fonctionne un théâtre.

Mais enfin, dans ce rapport si sévère du contrôleur financier, j'ai relevé, pour ma part, des constatations très positives ; ainsi l'indice de fréquentation des théâtres nationaux, qui est mis en cause, est, dans l'ensemble, bon puisqu'il varie de 72 à 75 p. 100, voire 100 p. 100 en ce qui concerne le théâtre d'enfants du théâtre de Chaillot. Depuis, tous ces théâtres, qui étaient déficitaires en 1981, ont réalisé un excédent de recettes en 1982. Beaucoup de places gratuites sont peut-être accordées, mais compte tenu de la fréquentation des théâtres, elles ne sont absolument pas attribuées au détriment des places payantes.

S'il existe des errements, qu'il faut redresser, certes, dans la gestion du personnel en particulier, cela ne me semble pas être d'une gravité exceptionnelle.

En outre, deux des théâtres en question — le théâtre de l'Odéon et le théâtre national de Strasbourg — ont une nouvelle direction. Aussi, les reproches qui leur sont adressés concernent en fait les gestions antérieures.

Au moment où le contrôle a eu lieu, la nouvelle direction du théâtre national de Chaillot avait à affronter une situation particulièrement difficile qu'elle était chargée de redresser. J'ai noté, dans mon rapport, à quel point le théâtre national de l'Est parisien fonctionnait, depuis des années, dans des conditions extrêmement précaires.

Par conséquent, je demande, moi aussi, à M. le rapporteur spécial, de bien vouloir retirer son amendement, auquel cas il aura tout de même atteint son but. En effet, je suis certain que les directeurs des établissements concernés, constatant l'attention que porte notre Assemblée à cette question, auront à cœur de supprimer les raisons qui ont motivé le dépôt de cet amendement.

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, l'amendement est-il maintenu ?

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Même si je voulais retirer cet amendement, je ne le pourrais pas puisque j'ai un mandat de la commission des finances, mais je ne le souhaite pas, car il me semble avoir été très mal compris. M. le ministre m'a, en quelque sorte, rétorqué que je voulais enfermer quatre théâtres dans un carcan. Loin de moi une intention carcérale de cet ordre !

Permettez-moi de lire la dernière phrase de l'objet de l'amendement n° 194.

« Cet amendement, qui supprime les 6 millions de francs de mesures nouvelles destinées au fonctionnement de ces établissements, a pour objet de permettre au ministère de la culture de faire le point des mesures de redressement financier qui s'imposent dans ces théâtres, quitte à présenter au Parlement, lors d'une loi de finances rectificative pour 1984 qui ne manquera pas d'intervenir, de nouvelles propositions d'octroi de dotations à ces établissements. »

Contrairement à ce que disait à l'instant M. Carat, il m'a semblé que les rapports que j'ai invoqués sont sévères.

Le rapport du contrôleur financier, qui porte, je vous le rappelle, sur l'exécution de l'exercice 1982, parle d'un taux très élevé de la subvention de l'Etat, qui atteint 90 p. 100 des ressources de ces théâtres, du cumul de certaines rémunérations, du volume excessif des places gratuites qui s'élèvent, paraît-il, jusqu'à 20 p. 100 de l'auditorium.

Quant au rapport de l'inspection générale des affaires sociales — que vous avez eu le grand mérite, monsieur le ministre, de demander — il met en évidence des pratiques jugées déplorables par lui : congés payés anormaux, recours multipliés aux agents occasionnels, remplacement systématique des titulaires absents sans vérification préalable de la réalité des besoins et prolifération des heures supplémentaires.

J'estime que le vote de notre amendement aiderait le Gouvernement à tenir compte, dans la mesure où il le jugerait légitime, d'une part, des conclusions du rapport du contrôleur financier, d'autre part — et je dirais surtout — des conclusions du rapport de l'inspection générale des affaires sociales qui, sans lui, n'aurait jamais été élaboré.

En cours d'année, si cela est justifié, la subvention pourrait être complétée ou en totalité ou en partie. Je ne vous cache pas que mon espoir, à peine secret, serait que, grâce à un certain nombre de mesures comme celles qu'à tout à l'heure indiquées M. le ministre à propos du théâtre de l'Odéon, cette subvention complémentaire puisse n'être qu'incomplètement rétablie. Si l'argumentation développée nous démontrait qu'elle doit être rétablie dans sa totalité, nous ne ferions certainement pas preuve de mauvaise volonté, mais s'il y a — et je crois qu'elle existe — une volonté d'assainissement très sérieuse de la part des pouvoirs publics, notre amendement ne peut que la seconder.

C'est la raison pour laquelle la commission des finances maintient son amendement. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 194, repoussé par le Gouvernement.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix, ainsi modifiés, les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, plus 131 161 953 francs. » — (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 1 437 750 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 213 425 000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI. — Autorisations de programme, 1 281 582 000 francs. »

« Crédits de paiement, 547 542 000 francs. »

Par amendement n° 195, M. Maurice Schumann, au nom de la commission des finances, propose de réduire ces autorisations de programme de 99 millions de francs et de réduire ces crédits de 99 millions de francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Ici encore, je voudrais éviter une sorte de dégradation de ce débat. Comme je l'ai indiqué en présentant mon rapport, la doctrine qui a inspiré cet amendement est exactement celle qui avait inspiré mon prédécesseur à l'époque où la majorité était différente et où le Gouvernement n'avait pas la même coloration politique, exactement celle aussi qui avait inspiré mes propres amendements sur le centre Georges-Pompidou, à l'époque où j'étais déjà rapporteur de la commission des finances sur le budget de la culture.

Quel problème se pose à nous ? Dans le passé, sur la base des contrôles budgétaires qu'elle a effectués, en particulier au sujet du musée d'Orsay — vous voyez, monsieur le ministre, que votre responsabilité personnelle n'est pas engagée — la commission des finances a constaté que ces opérations étaient souvent le lieu d'élection d'errements de toute nature.

Il arrivait que l'on ne prit pas en considération les possibilités d'amélioration du patrimoine existant. A l'occasion du lancement de ces opérations, il arrivait aussi bien souvent — c'est, à mon point de vue, le problème essentiel — que l'administration ne possédât pas la maîtrise culturelle et financière des dites opérations. Cela aboutissait — et voilà qui crée, pour la commission des finances, un devoir impératif — à une multiplication par deux ou par trois des devis initialement prévus. Tel est très exactement le problème.

Cette année, on affecte des sommes très importantes à deux opérations, le parc de La Villette et l'Opéra de la Bastille. Je ne reprends pas l'argumentation que j'ai déjà présentée. Nous sommes nombreux à être très favorables au dessein qui inspire l'Opéra de la Bastille. Le devis initial a peut-être été relativement bien étudié, mais il reste que nous jugeons déraisonnable d'avoir lancé cette opération sans examen préalable sérieux des possibilités que présentent les quatre théâtres lyriques existant à Paris et la quinzaine d'espaces de même nature que l'on peut dénombrer en province. C'est là le point fondamental.

On ne peut pas ne pas être perplexe devant le nombre d'aménagements musicaux ou chorégraphiques qui seront à la disposition des Parisiens à la fin de cette décennie : il y a le Palais Garnier, personne n'a l'intention de le détruire ni de porter atteinte à ce chef-d'œuvre qu'est le plafond de Chagall ; il y a la salle Favart ; il y a le théâtre des Champs-Élysées, le chef-d'œuvre des frères Perret ; il y a l'ancien conservatoire de musique ; il y a la cité musicale de La Villette ; il y a l'école de danse de Nanterre.

Le mélomane que je suis se réjouit mais le rapporteur de la commission des finances s'inquiète. Je vous ai tout à l'heure fait part de mes inquiétudes et il faut croire, monsieur le ministre, que vous partagez celles-ci puisque vous confiez à M. Puaux une mission afin d'examiner comment l'utilisation de ces équipements pourrait s'articuler.

Il va de soi que nous ne tenons pas essentiellement à éterniser le *statu quo* sur ce point.

Si nous vous proposons de réduire provisoirement les crédits affectés à l'Opéra de la Bastille, c'est seulement pour pouvoir juger en toute sérénité de la coordination de l'ensemble des investissements musicaux et chorégraphiques dans Paris et, dans le même temps, être informés sur l'agencement coordonné de ces équipements avec les équipements provinciaux de même nature.

J'ai essayé de renouveler la démonstration que vous avez présentée à propos de l'Opéra de la Bastille. Quant au parc de La Villette, j'ai assez développé tout à l'heure ce que nous sommes nombreux à penser du plan « intellectualisé » pour que je n'aie pas besoin d'insister. Il est trop clair que nous ne sommes pas actuellement en mesure de chiffrer le coût prévisionnel de l'opération, qui donnera lieu à d'importants glissements de devis et à des frais considérables pour reprise d'études.

Si nous avons choisi le chiffre de 99 millions de francs, c'est parce que nous voudrions rétablir, dans le cadre de la décentralisation au bénéfice des capitales provinciales, le crédit qui devait être initialement affecté au recrutement de 1 700 agents et qui ne l'a pas été pour les motifs que j'ai exposés et que vous avez vous-même confirmés, monsieur le ministre.

Là encore, de grâce, que l'on ne se méprenne pas sur nos intentions ! Nous cherchons à concilier les exigences d'une bonne gestion financière et des ambitions qui sont à la fois légitimes et respectables en elles-mêmes et que nous partageons dans une large mesure.

Il ne s'agit donc, en aucune manière, d'une condamnation. Nous voulons, au contraire, procéder au lancement de ces opérations dans des conditions nouvelles par rapport aux errements antérieurs — à certains desquels vous n'avez, en aucune manière, été associé — de façon telle que le contribuable ne se retrouve pas, demain, devant des dépenses deux, trois, voire quatre fois supérieures à celles qui lui avaient été initialement indiquées.

La commission des finances, par le dépôt de cet amendement, accomplit donc son devoir le plus élémentaire et il faut croire que les soucis culturels ne lui ont pas été étrangers puisque la commission des affaires culturelles, que je tiens à remercier en la personne de son rapporteur, a bien voulu donner à cet amendement un avis favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jack Lang, ministre délégué. Je ne peux pas ne pas être, comme toujours, séduit par l'éloquence chaleureuse et la voix prenante de M. Maurice Schumann. Il faut naturellement conserver toute sa raison pour résister à cette séduction. (Sourires.) Mais j'y résiste, monsieur le rapporteur !

Je dirai simplement que la décision de construire un nouvel opéra est l'aboutissement d'études déjà fort anciennes.

Dès 1968, le rapport établi par Jean Vilar, Maurice Béjart et Pierre Boulez concluait à la nécessité de la construction d'un nouvel opéra. En 1977, l'inspection générale des finances menait une enquête importante sur l'Opéra de Paris et concluait : « L'art lyrique doit aujourd'hui sortir du Palais Garnier ; forme d'art naturellement coûteuse, l'art lyrique trouve au Palais Garnier les conditions optimales pour cumuler la démocratisation minimale et la dépense maximale, le plus faible nombre de spectateurs et le plus grand faste de spectacle, les charges d'exploitations les plus lourdes avec le pourcentage de recettes propres le plus faible malgré le prix des places le plus élevé. »

En dépit de l'amélioration de la gestion de ce théâtre, le constat — il faut le dire — reste très largement exact. Techniquement, l'équipement existant demeure impossible à adapter aux conditions actuelles de l'art lyrique. Sur le plan de l'accès au public, en 1982, le Palais Garnier n'a pu toucher que 300 000 spectateurs au moyen de subventions de 700 francs pour chacun d'eux.

Je reçois des centaines de lettres non seulement de Parisiens, mais aussi d'habitants de la région parisienne et de provinciaux qui se plaignent de ne point pouvoir trouver de place à l'Opéra de Paris.

La conclusion à laquelle nous sommes arrivés n'est pas seulement celle du Gouvernement, c'est aussi celle de nos prédécesseurs, celle des hommes de l'art lyrique, celle de tous ceux qui, aujourd'hui, réfléchissent sur l'art lyrique à Paris.

Cette conclusion est tout à fait normale. Le Palais Garnier a été construit à la fin du XIX^e siècle, à une époque où la région parisienne était moins peuplée et où le niveau culturel et artistique de ses habitants était infiniment moins élargi qu'aujourd'hui. Il s'est créé un appel, un « appétit », et le devoir d'un Etat lucide est de tenir compte de cette transformation.

M. Maurice Schumann ne conteste pas, d'ailleurs, la légitimité de la construction d'un nouvel opéra. Il souhaiterait simplement qu'avant toute décision des études complémentaires permettent de mieux définir le prix de construction et le coût de fonctionnement.

Je me permets, car l'heure est tardive, de le renvoyer aux études de M. Bloch-Lainé auquel il a lui-même rendu hommage. En ce moment même, sur la base du projet qui a été retenu, celui de M. Carlos Ott, les experts mettent au point le coût définitif de l'opération et je m'engage devant vous à vous en faire part dès qu'il sera établi.

Pour le parc de La Villette, l'observation est la même. Il s'agit d'un grand parc de loisirs et, même si l'on a entendu faire, ici ou là, telles ou telles déclarations sur lesquelles on peut en effet s'interroger, la réalité est là. J'ai moi-même vu, voilà trois jours, les dessins et les maquettes de M. Tschumi, qui sont à la fois intelligentes, belles et économes des fonds publics et je propose à MM. les rapporteurs et à Mmes et MM. les sénateurs qui le souhaiteront de visiter le parc de La Villette et d'examiner plus en détail les différents projets.

Je veillerai personnellement, je le répète, avec attention à ce que les enveloppes établies soient respectées et même, si possible, à ce que les dépenses soient inférieures aux prévisions budgétaires que nous avons établies.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Je dirai simplement que la commission des finances ne défend pas le *statu quo*. D'ailleurs, si elle le défendait, la commission des affaires culturelles ne la suivrait pas.

Je ne contredis ni Pierre Boulez ni Jean Vilar. Je ne mets pas en cause le projet de Carlos Ott.

J'ai interrogé, à propos de l'opéra de la Bastille, un certain nombre de personnalités de premier plan — je vous demande la permission de ne pas citer de noms — parmi celles qui contribuent le plus efficacement à la mise sur pied de ce projet. La réponse est claire. Les plus audacieuses s'engageaient, en effet, à ne pas dépasser le chiffre déjà considérable de 2 milliards de francs pour l'investissement, mais, dès que l'on aborde le problème du fonctionnement, la réponse est toujours la même : cela dépend de ce qu'il adviendra du Palais Garnier, de la salle Favart, etc. Sur ce point, les hypothèses sont multiples et les précisions font défaut.

Le seul objet de notre amendement, je le répète pour la dernière fois, est de permettre au Parlement et, avant lui, au Gouvernement de juger en toute sérénité de la coordination de l'ensemble des investissements musicaux et chorégraphiques dans Paris, et, dans le même temps, d'être informés sur l'agencement coordonné de ces équipements avec les équipements provinciaux de même nature.

Monsieur le ministre, vous vous êtes exprimé comme si nous avions demandé la suppression pure et simple des crédits. Dois-je vous rappeler que les autorisations de programme s'élèvent à 1 281 582 000 francs et que nous proposons de réduire ce crédit de 99 millions de francs, que les crédits de paiement s'élèvent à 547 542 000 francs et que nous proposons de les réduire également de 99 millions de francs ?

C'est bien la preuve que nous ne cherchons à remettre en cause ni le principe ni même le caractère irréversible de la décision prise, en ce qui concerne tant l'opéra de la Bastille que le parc de La Villette. Toutefois, des expériences antérieures, à commencer par celle du musée d'Orsay, nous obligent à prendre une précaution financière et, à mon avis, le Gouvernement serait bien inspiré en l'acceptant.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 195, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je vais mettre aux voix, ainsi modifiés, les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant au titre VI.

M. Michel Caldaguès. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Caldaguès, pour explication de vote.

M. Michel Caldaguès. En raison de la persistance du Gouvernement à ne pas entendre les appels de la commission des finances ou, s'il veut donner l'impression de les avoir entendus, à ne pas y souscrire effectivement, en raison de l'inspiration de sa politique culturelle telle qu'en témoignent les citations que j'ai abondamment produites à la tribune tout à l'heure, en raison enfin de ce que certains chiffres et proportions cités par le Gouvernement en réponse à des orateurs nous paraissent pouvoir être largement contestés lorsque nous disposerons des documents nécessaires, mes amis du groupe R. P. R. et moi-même voterons contre les crédits.

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. S'agissant d'une explication de vote, je ne saurais, bien entendu, engager le moindre dialogue avec quiconque, ni faire reproche à quiconque de l'attitude qu'il adopte dans ce scrutin. Mais, à partir du moment où des explications de vote viennent d'être fournies et où, de toute évidence, aucun scrutin public ne va intervenir, j'entends pour ma part et pour le cas où les crédits ne seraient pas adoptés indiquer la façon dont je vais voter.

Dès lors que la commission des finances nous a demandé, dans sa sagesse, de voter un amendement que j'ai, avec un certain nombre de mes amis, voté à son appel, je me refuse quelques minutes après à effacer, à gommer en quelque sorte, ce que je viens de faire.

Or, dans la mesure où ayant adopté cet amendement, nous votons contre les crédits auxquels il s'applique, nous supprimons du même coup l'amendement en cause et nous annulons

le vote qui vient d'intervenir. C'est une situation que, personnellement, je n'accepte pas. Pour rester conséquent avec moi-même, après avoir voté l'amendement, je voterai bien entendu les crédits auquel il se rapporte.

De même, je voterai l'ensemble du projet de loi de finances pour 1984 tel qu'il résultera des travaux du Sénat afin que notre travail soit soumis sinon à l'Assemblée nationale, du moins aux sept députés de la commission mixte paritaire.

Nous ne pouvons pas répondre à l'appel de nos commissions compétentes, voter les amendements qu'elles nous demandent de voter et, finalement, après avoir fait en notre âme et conscience ce que nous croyions devoir faire au niveau des amendement, tout effacer, en votant contre les crédits, ce que certains ne vont pourtant pas hésiter à faire.

Les sénateurs de la gauche démocratique voteront les crédits tels que le Sénat vient de les amender.

MM. Jacques Pelletier et Paul Robert. C'est logique !

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix, ainsi modifiés, les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant au titre VI.

(Ces autorisations de programme et ces crédits sont adoptés.)

Intitulé et articles additionnels.

M. le président. Par amendement n° 196, M. Maurice Schumann, au nom de la commission des finances, propose d'insérer, après l'article 105 bis, un intitulé et un article additionnels ainsi rédigés :

Culture.

« Le Gouvernement déposera devant le Parlement un rapport annexé au projet de loi de finances pour 1985, donnant le détail des associations qui perçoivent directement ou indirectement des subventions sur les crédits du ministère de la culture, l'évolution depuis trois ans de ces subventions et, pour chacun de ces organismes, la justification précise de la reconduction ou de l'amplification de celles-ci. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. J'espère avoir dissipé, en présentant le rapport, les équivoques qui avaient entouré le dépôt initial de cet amendement. Il n'a qu'un seul objet : demander au Gouvernement de déposer devant le Parlement un rapport annexé au projet de loi de finances pour 1985.

Environ 1 500 associations reçoivent des subventions du ministère de la culture. Il est parfaitement normal que le ministre n'ait pas été en mesure, jusqu'à présent, de justifier l'octroi, la reconduction ou l'amplification de toutes ces aides.

Notre amendement a pour seul objet de permettre au Gouvernement et, après lui, au Parlement de dresser le bilan de cette action.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jack Lang, ministre délégué. Vous savez, monsieur le rapporteur spécial, qu'en conformité à l'article 41 de la loi de finances pour 1962, mon département fournit, tous les deux ans, au Parlement, comme l'ensemble des administrations, un document récapitulatif des associations subventionnées par l'Etat.

Nous avons effectué ce travail en 1981 et cette année encore. J'ajoute que ce travail est considérable pour une administration à la fois limitée en moyens de personnel et effectuant, par nature, de nombreux versements à ces bénéficiaires. Vous connaissez le nombre important de subventions accordées par un ministère comme le nôtre.

Je vous rappelle que, dans son article 107, le projet de loi de finances pour 1984 a complété cet article 41 : lorsque des associations ou des fondations auront reçu une subvention supérieure à un million de francs, la part de l'Etat ou des établissements publics dans leurs ressources sera précisée.

J'ajoute enfin que, dans les réponses aux questions que vous nous faites parvenir — elles aussi, en nombre impressionnant, et je m'en réjouis — il m'est souvent donné l'occasion de fournir des précisions à ce sujet.

Plutôt que de recréer une obligation législative déjà existante et à laquelle, je le souligne, nous ne nous dérobons pas, peut-être vaudrait-il mieux améliorer le système en vigueur.

Il est évident que le document récapitulatif rassemblant des associations se trouvant dans des situations très diverses, recevant des aides ponctuelles de 5 000 francs ou des subventions de fonctionnement parfois beaucoup plus importantes.

La Cour des comptes, dans son rapport public de 1982, avait proposé que le document actuel soit remplacé par un rapport ne concernant que les associations recevant des subventions importantes, avec pour chaque association des renseignements succincts sur la composition du conseil d'administration, par exemple.

Cette suggestion paraît excellente. Le Gouvernement étudie actuellement, pour l'ensemble des ministères, les moyens de répondre à cette recommandation.

Comme vous avez pu le constater, monsieur le rapporteur, nous nous efforçons de répondre avec précision à toutes les questions que vous posez. Nous sommes partisans de la transparence et à votre disposition pour vous donner toutes les informations que vous souhaiteriez obtenir sur telle ou telle subvention.

Cependant, ne voulant pas exagérément alourdir la tâche de l'administration, je préfère répondre à des demandes ponctuelles que vous pourriez m'adresser sur telle ou telle association.

Le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat pour cet amendement.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° 196.

M. Michel Caldaguès. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Caldaguès.

M. Michel Caldaguès. Monsieur le président, voilà un instant, notre estimé collègue, M. le président Dailly, nous a fait des recommandations de bonne logique en matière de scrutins successifs.

Je lis dans le rapport fait par M. Schumann, au nom de la commission des finances : « Sous réserve de l'accord du Gouvernement à ces quatre amendements » — et non pas de l'adoption par le Sénat de ces amendements — « la commission s'est prononcée en faveur de l'adoption des crédits de la culture pour 1984. »

Je ferai simplement observer que cette condition posée par la commission des finances n'a pas été remplie et c'est pourquoi nous avons voté contre les crédits en bonne logique.

M. le président. Monsieur Caldaguès, nous ne pouvons pas revenir sur un amendement qui a déjà été voté. Pour l'instant, nous examinons l'amendement n° 196, qui tend à insérer une disposition complémentaire.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Je remercie M. le ministre de bien vouloir s'en remettre à la sagesse du Sénat et je veux simplement lui faire observer que je suis aussi soucieux que lui de ne pas surcharger inutilement de travaux supplémentaires l'administration dont il a la charge.

C'est la raison pour laquelle l'amendement que j'ai proposé à la commission des finances, et qu'elle a bien voulu adopter, porte sur un seul exercice budgétaire.

Si donc, comme je le souhaite, cet amendement est voté par l'ensemble du Parlement, le travail de clarification et de simplification que vous avez entrepris — j'ai recueilli sur ce point un certain nombre d'explications très précises — s'en trouvera facilité et non entravé.

M. Jacques Habert. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. M. le ministre de la culture a bien voulu nous dire qu'il répondait toujours, et c'est vrai, aux questions que nous lui posions concernant les subventions qu'il accorde à certaines associations.

Monsieur le ministre, vous savez que la Maison de l'Amérique latine, à Paris, ferme aujourd'hui et que le personnel, en dépit de présences illustres qui, depuis peu de temps, fréquentent ce grand établissement, est très inquiet parce qu'il a été congédié.

Etant donné le rayonnement de cette maison pour la France et de ses prolongements en Amérique latine, il a été dit que le ministère de la culture reprendrait cette maison, qui recevait des subventions du ministère des relations extérieures jusqu'à présent.

Avant de voter l'amendement de M. Schumann, je souhaiterais que M. le ministre nous confirme ces rumeurs.

M. le président. Votre question, monsieur Habert, ne porte pas sur l'amendement n° 196.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, ma question porte sur les subventions aux fondations et associations, et M. le ministre a bien voulu nous dire qu'il donnerait toutes les explications à cet égard.

M. Jack Lang, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jack Lang, ministre délégué. Comme M. Habert, je suis soucieux de la poursuite des activités de cette maison qui, vous le savez, se trouve depuis de longs mois déjà en grave difficulté.

Une association animée par des personnalités éminentes, françaises et étrangères, a examiné la situation de la Maison d'Amérique latine. Elle a envisagé des mesures de redressement, de transformation, de rénovation sur des bases différentes. Le ministère de la culture est prêt à apporter son soutien à un

projet clair, sérieux, adapté aussi aux exigences d'aujourd'hui, qui permettra de donner à cette maison une activité plus vivante et, je l'espère, une gestion améliorée.

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Je suis toujours très intéressé par tous les propos qui sont tenus ici, surtout quand ils sont aussi pertinents que ceux de M. Caldaguès. Je viens de me reporter au rapport de la commission. C'est vrai qu'il y est écrit que nous devrions voter les crédits si le Gouvernement donne son accord aux amendements.

Alors, je me tourne vers la commission. Quel conseil finalement nous donne-t-elle pour le vote de cet amendement car, si j'ai bien compris, le Gouvernement n'accepte pas l'amendement et s'en remet seulement à la sagesse du Sénat.

J'ai lu, comme M. Caldaguès, les conclusions de la commission dans son rapport. Elles sont trop ambiguës. De grâce, dites-nous quelle attitude vous nous recommandez, monsieur le rapporteur. J'ai le droit, je crois, de vous le demander, compte tenu des informations que M. Caldaguès vient de porter à notre connaissance.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. D'abord, je remercie M. Dailly de bien vouloir voter un amendement que la commission maintient. Ensuite, je voudrais lui faire remarquer que les crédits que cet amendement concerne ont déjà été votés.

M. Etienne Dailly. Je le sais bien !

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 196, pour lequel le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Un intitulé et un article additionnel ainsi rédigés sont donc insérés dans le projet de loi de finances, après l'article 105 bis.

Par amendement n° 197 rectifié, M. Maurice Schumann, au nom de la commission des finances, propose d'insérer, après l'article 105 bis, un article additionnel ainsi rédigé :

« Chaque année, le Gouvernement dépose devant le Parlement un rapport annexé au projet de loi de finances indiquant l'état de réalisation des grandes opérations d'aménagement culturel en cours d'exécution. Ce document retrace, pour chacune de ces opérations, le coût prévisionnel initial de l'aménagement, les modifications de coût intervenues ou à intervenir, et donne une première estimation de leurs charges de fonctionnement après achèvement. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, mes chers collègues, cet amendement est le dernier. On pourrait, en langage parlementaire, le présenter comme un amendement de repli. Il invite le Gouvernement à déposer devant le Parlement un rapport annexé au projet de loi de finances sur les grandes opérations d'aménagement culturel.

Cet amendement est vraiment le minimum de ce qu'une commission de finances consciente de ses responsabilités peut exiger et est en droit d'attendre de la volonté et de la bienveillance d'un Gouvernement soucieux de coopérer avec le Parlement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jack Lang, ministre délégué. La proposition de M. Schumann vise à établir chaque année un rapport spécifique retraçant le coût prévisionnel initial des aménagements. Tout dépend ici de la signification du terme « initial ». En vérité, dans les projets de cet ordre, on ne peut connaître le coût prévisionnel, avec une marge d'appréciation acceptable, qu'après deux ans d'études au minimum.

A cet égard, je ne voudrais pas que nous soyons conduits à rééditer l'exemple malheureux de nos prédécesseurs s'agissant d'Orsay. En effet, vous vous souvenez sans doute que, fixé prématurément par une loi de programme, en 1978, à 363 millions de francs non révisables, le montant de l'investissement pour Orsay sera, en fait, de plus de un milliard de francs.

M. Maurice Schumann, rapporteur spécial. C'est précisément ce souvenir qui nous guide !

M. Jack Lang, ministre délégué. Ce souvenir me guide également, monsieur le rapporteur. J'estime qu'il ne serait pas raisonnable qu'un Gouvernement sérieux puisse définir un coût prévisionnel initial à la légère. Je préfère, là encore, la politique des études sérieuses permettant d'établir des enveloppes raisonnables qui, une fois fixées, n'ont effectivement pas à être dépassées.

La proposition concernant les modifications de coût intervenues ou à intervenir paraît logique. Cependant, ce n'est pas si simple, monsieur le sénateur. L'interprétation est souvent difficile.

Vous demandez encore que vous soit communiquée « une première estimation de leurs charges de fonctionnement après achèvement ». Sur ce point aussi, des études préalables sont nécessaires.

Encore une fois, vous me placez dans une situation embarrassante. Par tempérament et par conviction, je suis favorable à toutes les communications : la démocratie l'exige et tel est le devoir normal d'un gouvernement. C'est pourquoi je vous répète qu'à tout moment — et pas seulement lors de la discussion de la loi de finances — les membres de cette assemblée, et donc vous-mêmes, messieurs les rapporteurs, pouvez avoir accès aux informations et connaître l'évolution des données financières.

Ces grands équipements doivent être connus de tous les Français et, d'abord, de vous-mêmes. A chaque instant, vous avez droit à l'information. Je préfère cette solution plutôt que d'astreindre le Gouvernement à la présentation d'une documentation annuelle qui risquerait de nous exposer à de nombreuses déconvenues. En fait, il serait plus judicieux de mettre en place un système de communications rapides et fréquentes avec les présidents de commission et les rapporteurs.

Cela dit, je m'en remets à la sagesse du Sénat.

M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis. Lorsqu'une commune fait des travaux, elle fournit très régulièrement, du moins une fois par an, la situation sur lesdits travaux.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que, s'agissant des investissements, est en jeu une somme de 6 milliards de francs environ, si mes renseignements sont bons, alors que les dépenses de fonctionnement représentent un milliard de francs.

Il semble qu'il ne serait pas très difficile que le ministère nous fournisse chaque année la situation sur les grands projets.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 197 rectifié, pour lequel le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Un article additionnel ainsi rédigé est donc inséré dans le projet de loi de finances, après l'article 105 bis.

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la culture.

— 8 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi modifiant la loi n° 191 du 24 avril 1944 et certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice des professions médicales et des auxiliaires médicaux.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 110, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 9 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de finances rectificative pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 109, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 10 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Auguste Chupin un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, sur le projet de loi relatif au prix de l'eau en 1984.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 99 et distribué.

J'ai reçu de M. Josselin de Rohan un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale, relatif aux mesures pouvant être prises en cas d'atteinte aux intérêts maritimes et commerciaux de la France.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 100 et distribué.

J'ai reçu de M. Raymond Bouvier un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (n° 71, 1983-1984).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 101 et distribué.

J'ai reçu de M. Charles de Cuttoli un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi organique de MM. Charles de Cuttoli, Jean-Pierre Cantegrit, Jacques Habert, Pierre Croze, Paul d'Ornano et Frédéric Wirth relative à la représentation des intérêts économiques, sociaux et culturels des Français établis hors de France au Conseil économique et social (n° 479, 1982-1983).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 102 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Matraja un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'adhésion au protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques ouvert à la signature à New York le 19 décembre 1966 (n° 77, 1983-1984).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 103 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Alloncle, un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'une convention portant création de l'organisation européenne de télécommunications par satellite « Eutelsat » — ensemble deux annexes — et de l'accord d'exploitation relatif à l'organisation européenne de télécommunications par satellite « Eutelsat » — ensemble deux annexes — (n° 78, 1983-1984).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 104 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Crucis un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'une convention relative à l'adhésion du Royaume de Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (n° 89, 1983-1984).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 105 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Crucis un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'une convention relative à l'adhésion de la République hellénique à la convention concernant la compétence et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (n° 90, 1983-1984).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 106 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Crucis un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur le transfèrement des condamnés détenus (n° 91, 1983-1984).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 107 et distribué.

J'ai reçu de M. Louis Caiveau un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du code rural relatives aux caisses de mutualité sociale agricole.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 108 et distribué.

— 11 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 8 décembre 1983, à onze heures, quinze heures trente et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale (n° 61 et 62, 1983-1984).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Deuxième partie : Moyens des services et dispositions spéciales :**— Communication audiovisuelle :**

Article 67 et lignes 55 et 56 de l'Etat E annexé à l'article 62.
M. Jean Cluzel, rapporteur spécial (rapport n° 62, annexe 62 n° 47) ;

M. Charles Pasqua, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 63, tome XIII).

*Service du Premier ministre :***I. — Services généraux (suite et fin).****— Information :**

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial (rapport n° 62, annexe n° 17).

Mme Brigitte Gros, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 63, tome XII).

*Economie, finances et budget :***I. — Charges communes et articles 106 et 107 :**

M. André Fosset, rapporteur spécial (rapport n° 62, annexe n° 9).

II. — Services financiers et consommation :

M. Michel Manet, rapporteur spécial (rapport n° 62 annexes n° 10 et 11) ;

Mme Monique Midy, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 64, tome VIII).

— Comptes spéciaux du Trésor (articles 48 et 61) :

M. Christian Poncelet, rapporteur spécial (rapport n° 62, annexe n° 46).

— Budget annexe des Monnaies et médailles :

M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur spécial (rapport n° 62, annexe n° 40).

— Budget annexe de l'Imprimerie nationale :

M. Pierre Gamboa, rapporteur spécial (rapport n° 62, annexe n° 37).

Scrutin public à la tribune

En application de l'article 60 bis, alinéa 3, du règlement, le vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1984 aura lieu, de droit, par scrutin public à la tribune, à la fin de la séance du samedi 10 décembre 1983.

Personne ne demande la parole?...
La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 8 décembre 1983, à une heure cinquante-cinq.)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.*

QUESTION ORALE**REMISE A LA PRESIDENCE DU SENAT**

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

*Position du Gouvernement sur la restructuration
de l'usine Rhône-Poulenc-Films de Mantes-la-Ville.*

445. — 7 décembre 1983. — M. René Martin demande à M. le ministre de l'industrie et de la recherche de lui faire connaître la position du Gouvernement sur la restructuration en cours de l'usine Rhône-Poulenc-Films (ex-Cellophane) à Mantes-la-Ville, dont la conséquence va être la disparition du marché français de l'emballage souple. Il lui demande de préciser sa position sur la vente au groupe anglais B.C.L. de la partie fabrication pryphane (alors que R.P. Films est une entreprise nationalisée) et celle de la D.A.T.A.R. sur l'installation d'une entreprise sur une partie désaffectée du site. Il lui rappelle que cette entreprise a déjà perdu 600 emplois et qu'il n'est pas tolérable, dans cette vallée de la Seine lourdement frappée par le chômage, de voir disparaître les 900 emplois restants.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15. Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39 TÉLEX 201176 F DIRJO-PARIS
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
03	Compte rendu	95	425	} Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
33	Questions	95	425	
Documents :				
07	Série ordinaire	532	1 070	} Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
27	Série budgétaire	162	238	
Sénat :				
05	Compte rendu	87,50	270	} Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
35	Questions	87,50	270	
09	Documents	532	1 031	

Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
— 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ;
— 27 : projets de lois de finances.

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Le Numéro : 2,15 F.